

**Thérèse Tréfeu**

---

**LA POLITIQUE D'INFORMATION  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
EN FRANCE**

**L'INFORMATISATION DANS  
LES INSTITUTS SCIENTIFIQUES  
ET LES ECHANGES NORD-SUD**

**1979 - 1989**

**Document de travail**

*Paris, Septembre 1991*

---

**Ministère de la Coopération et du Développement  
CID. Département de l'information et de la documentation**

## SOMMAIRE

	Page
PRESENTATION	1
LA POLITIQUE D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN FRANCE	3
INTRODUCTION	3
I. LES POUVOIRS PUBLICS ET LA VALORISATION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	6
<u>1. HISTOIRE DES DIFFERENTS ORGANISMES AYANT ETE CHARGES D'UNE MISSION D'IST DE 1959 à 1989</u>	6
<u>2. LA LOI "RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE LA FRANCE" (Juillet 1982)</u>	11
A. Le contexte national	11
B. Promulgation de la loi "Recherche scientifique et développement technologique de la France"	12
C. Les Programmes Mobilisateurs	12
D. Qu'est-ce que le PM4 ?	12
<u>3. ROLE ET IMPACT DE LA MISSION INTERMINISTERIELLE DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (MIDIST) (Septembre 1979-Juillet 1985)</u>	15
A. Missions et structures de la MIDIST	15
1. Des missions spécifiques	
2. Ses principaux partenaires	
3. Le budget de la MIDIST	
4. Son organisation	
B. Evolution de la MIDIST	16
C. Des actions multiformes	16
D. La MIDIST et les banques de données	17
E. La MIDIST et le serveur QUESTEL	18
F. Une activité bouillonnante	18

<u>4. EVOLUTION DES STRUCTURES CHARGÉES DE L'AUTO-MATISATION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES</u>	21
A. Organisation de la documentation à l'Université	21
B. Evolution des structures chargées de mettre en oeuvre une politique d'IST	22
C. Rôle et impact de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST)	23
<b>II. LES UNITES DOCUMENTAIRES EN FRANCE</b>	<b>25</b>
<u>1. QUELQUES DEFINITIONS</u>	25
A. Typologie des bibliothèques en France	25
a) les bibliothèques d'étude et de recherche	
b) les services de lecture publique	
1. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE	26
2. LES BIBLIOTHEQUES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	26
2.1 Les bibliothèques universitaires	
2.2 Les bibliothèques d'Unité d'enseignement et de recherche (UER)	
2.3 Les bibliothèques des grands établissements	
3. LES BIBLIOTHEQUES SPECIALISEES	27
4. LES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES	27
5. LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES	27
5.1 Les bibliothèques municipales (BM)	
5.2 Les bibliothèques centrales de prêt (BCP)	
5.3 La bibliothèque publique d'information (BPI)	
6. UNE BIBLIOTHEQUE EN PROJET : LA BIBLIOTHEQUE DE FRANCE (BdF)	29
B. Rôle des bibliothèques	29
C. Définition et rôle des centres de documentation	30
D. Les bases et banques de données	30
E. Un autre type de structure : les bureaux d'étude et les sociétés de service en documentation	31
<u>2. LES ACTIVITES DOCUMENTAIRES</u>	32
A. La chaîne documentaire	32
1. Le fonds documentaire	
2. La chaîne documentaire concernant la gestion des ouvrages	
2.1 Acquisitions des ouvrages	
2.2 Travail intellectuel	
2.3 Travail matériel	

3. La chaîne documentaire concernant la gestion des périodiques	
3.1 Acquisitions des périodiques	
3.2 Opérations de gestion	
3.3 Etablissement de la fiche d'identité du périodique	
3.4 Le bulletinage	
4. L'organisation des dossiers de coupures de presse	
B. La diffusion de l'information	34
1. L'accueil du public	
2. Le prêt	
3. Les produits documentaires	
4. Les banques de données	
<b>III. LES UNITES DOCUMENTAIRES ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>	<b>36</b>
<u>1. POURQUOI INFORMATISER ?</u>	36
<u>2. INFORMATISER COMMENT ?</u>	37
<u>LES CONDITIONS D'UNE BONNE INFORMATISATION</u>	
a) Faire l'analyse de "l'existant"	
b) Etablir une étude d'organisation "cercle de qualité"	
c) Définir le projet du point de vue technique, du point de vue intellectuel et conceptuel	
d) Etablir un cahier des charges	
<u>3. REUSSIR SON INFORMATISATION : METHODOLOGIE</u>	39
a) Définir le projet par rapport à l'environnement "Réseau"	
b) Normaliser	
c) Réaliser une maquette	
d) Prévoir l'information et la formation du personnel	
e) Considérer le facteur "temps"	
f) Prévoir l'assistance technique d'un informaticien et la maintenance du système	
<u>4. LA NORMALISATION ET LA PROBLEMATIQUE DES FORMATS</u>	41
a) Qu'est-ce qu'un format bibliographique ?	
b) Les formats MARC	
b.1 Historique du format MARC américain	
b.2 MONOCLE	
b.3 UNIMARC	
b.4 INTERMARC	
b.5 Présentation des différents MARC	
c) Les formats internationaux	
c.1 L'ISDS (Système international des publications en série)	
c.2 Le REFERENCE MANUAL	
c.3 Le CCF (Commun Communication Format)	

- d) Format d'échange informatique
  - d.1 La norme ISO 27-09
  - d.2 Les couches OSI (Open System Interconnection)

<b><u>5. CHOIX D'UN SYSTEME INFORMATIQUE EN LOCAL</u></b>	<b>45</b>
A. Types de logiciel	45
1. Les systèmes de gestion intégrée de bibliothèque	
2. Les logiciels de recherche documentaire : "information Retrieval system (IRS)" <ul style="list-style-type: none"> <li>            2.1 Qu'est-ce qu'un logiciel documentaire ?</li> <li>            2.2 Les types de logiciels documentaires</li> </ul>	
B . Choix du logiciel : caractéristiques "logiciel"	48
C. Configuration du système informatique	50
1. Configuration en local : système autonome	
2. Caractéristiques matériel	
3. Coût de l'informatisation	
 <b>IV. LES SYSTEMES AUTOMATISES DANS LES INSTITUTS SCIENTIFIQUES ET LES BIBLIOTHEQUES D'ETUDE ET DE RECHERCHE</b>	 <b>52</b>
<b><u>1. LE CONTEXTE</u></b>	<b>52</b>
A. Brève histoire des logiciels	52
B. La micro-informatique documentaire	54
<b><u>2. LA MODERNISATION DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES</u></b>	<b>55</b>
A. Un peu d'histoire	55
B. La DBMIST et l'automatisation des bibliothèques <ul style="list-style-type: none"> <li>            1. La diffusion des logiciels de gestion intégrée de bibliothèque</li> <li>            2. Le projet "MOBI" (micro-ordinateur pour les bibliothèques)</li> </ul>	55
C. La DBMIST et les catalogues collectifs <ul style="list-style-type: none"> <li>            1. Le catalogue collectif des publications en série (CCN)</li> <li>            2. Le PANCATALOGUE : système de localisation des ouvrages</li> <li>                Qu'est-ce que l'OCLC ?</li> </ul>	57
D. Le SUNIST (Serveur universitaire national pour l'information scientifique et technique)	60

<b><u>3. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE : UN SYSTEME INFORMATIQUE POUR GERER "LA BIBLIOGRAPHIE DE LA FRANCE"</u></b>	61
A. Rôle de la Bibliothèque nationale	61
1. Le Centre de coordination bibliographique et technique (CCBT)	
2. Le Dépôt légal	
B. L'informatisation de "La Bibliographie de la France"	62
1. Historique	
2. Spécificités du système	
3. La mise en oeuvre du système	
4. Le format	
5. La notice	
6. L'organisation du travail	
C. La BN-OPALE	64
1. L'interrogation de la banque de données BN-OPALE	
2. Les produits BN-OPALE	
3. La BN et les réseaux	
<b><u>4. RESTRUCTURATION DE L'IST AU CNRS : CREATION DE L'INSTITUT DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (INIST)</u></b>	66
A. La création de l'Institut de l'information scientifique technique (INIST)	66
B. La documentation au CNRS avant la réforme	67
1. Le CDST	
a) le fonds documentaire	
b) la banque de données PASCAL	
2. Le CDSH	
a) l'organisation	
b) FRANCIS	
3. Le bordereau "HARMONIE"	
C. L'INIST : rôle et objectifs	69
1. Les missions de l'INIST	
2. Les structures de l'INIST	
D. L'organisation documentaire	70
1. L'automatisation de la bibliothèque	
a) le fonds documentaire	
b) choix du logiciel	
c) les fonctionnalités du système	
2. L'automatisation de la fourniture des documents primaires	
3. Les banques de données au coeur de l'INIST	

E. INIST DIFFUSION	73
F. En guise de conclusion	73
<b>V. TROIS SYSTEMES D'INFORMATION SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LES ECHANGES NORD-SUD</b>	<b>74</b>
<u>1. LE CONTEXTE</u>	74
<u>2. IBISCUS : SYSTEME D'INFORMATION SUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT</u>	76
A. L'environnement international et national	76
B. Naissance d'IBISCUS	77
C. Mise en oeuvre du système	78
1. Quelques dates repères	
2. Le système informatique	
3. La notice	
a) la zone de gestion	
b) la zone de catalogage	
c) la zone d'information	
4. L'organisation d'IBISCUS	
D. Les membres du réseau en 1989	80
E. IBISCUS : "une information orientée vers l'action"	
1. Une banque de données bibliographiques	
2. Un répertoire d'organismes	
3. En projet : des services diversifiés	
a) un fichier de postes disponibles	
b) un fichier des projets de coopération	
c) une banque de données numériques	
d) un fichier des gouvernements	
e) des fiches de synthèse sur des pays	
F. IBISCUS et les membres du réseau	82
G. IBISCUS et les pays en développement	83
H. L'accès au système	83
I. IBISCUS : un réseau coopératif	83
<u>3. LA DOCUMENTATION A L'INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION (ORSTOM)</u>	84
A. Qu'est-ce-que l'ORSTOM ?	84
1. Les missions de l'ORSTOM	
2. L'ORSTOM un institut multidisciplinaire	
3. Des structures transversales : les Départements	
4. l'ORSTOM producteur d'IST	

B. Les services documentaires de l'ORSTOM : 1985 : un tournant	85
1. Les orientations nouvelles	
a) Premier volet : la constitution de trois centres de documentation spécialisés et informatisés en France métropolitaine	
b) deuxième volet : la création d'une banque de données bibliographiques HORIZON	
c) troisième volet : des centres de documentation dans les DOM-TOM et à l'étranger	
2. Les missions de la documentation	
C. HORIZON : pour valoriser la production scientifique de l'ORSTOM	88
1. Les missions d'HORIZON	
2. La configuration du système	
3. Contenu de la banque et domaines couverts	
4. L'organisation documentaire d'HORIZON	
a) la cellule de collecte	
b) les pôles scientifiques et l'alimentation de la banque	
c) les groupes de travail	
d) un atelier de micrographie	
4. HORIZON et la coopération documentaire	
D. Le CEDID (Centre de documentation et d'information scientifique pour le développement)	91
1. Le fonds documentaire	
2. Un centre de documentation multimédia	
3. Une gestion moderne de la documentation	
4. Un système documentaire spécifique	
5. Le travail en réseau	
E. Le réseau documentaire ORSTOM	93
<u>4. LA DOCUMENTATION EN AGRONOMIE TROPICALE AU CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT (CIRAD)</u>	94
A. Le GERDAT devient CIRAD	94
1. Les missions du CIRAD	
2. Le budget du CIRAD	
3. Son organisation	
a) onze départements	
b) des centres permanents	
c) des missions scientifiques par "champ disciplinaire"	
4. Localisation du dispositif en France	
B. L'information scientifique et technique au CIRAD	97

C. Le Centre d'information et de documentation en agronomie des régions chaudes (CIDARC)	97
---	----

1. Une banque de données bibliographiques  
en agronomie tropicale
  - a) la configuration du système
  - b) les domaines couverts par la banque
  - c) l'alimentation de la banque
  - d) l'accès à la banque de données
2. La bibliothèque centrale du CIDARC
  - a) une bibliothèque pour qui ?
  - b) Le fonds documentaire
3. Des services spécifiques pour la diffusion de l'information
  - a) le service Questions-Réponses "SQR"
  - b) le service Diffusion sélective de l'information "DSI"
  - c) le service des acquisitions

<u>5. IBISCUS, L'ORSTOM ET LE CIRAD :</u> <u>POUR UNE COOPERATION DOCUMENTAIRE INTEGREE</u>	102
--	-----

A. Un format bibliographique "BABINAT"	102
B. Un CD-ROM "SESAME" : Référentiel bibliographique francophone sur la recherche agricole et le développement rural	102
C. Un bulletin bibliographique "AGRITROP"	103
D. Des "Réseaux documentaires pour le développement"	103
E. Au CEDID-ORSTOM : Le projet documentaire "Femmes et développement"	104

<b>CONCLUSION</b>	105
-------------------	-----

• Bibliographie sélective	109
• Visites de bibliothèques et Interviews	112
• SIGLES : documentation et réseaux	114
• SIGLES des institutions	116

## PRESENTATION

Ce document de travail a été élaboré pour le séminaire "**Méthodologie de l'information scientifique : moyens de communication et d'information**", dirigé par le Professeur Jean Meyriat, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris, au cours de l'année universitaire 1988-1989.

Ce texte est une ébauche, vue l'ampleur du sujet, ayant servi de support à trois exposés oraux. Son titre : **la politique d'information scientifique et technique en France, l'informatisation dans les instituts scientifiques et les échanges Nord-Sud, 1979-1989**, exprime en filigrane l'état de mes questionnements.

Pourquoi ce travail ?

Recrutée par l'ORSTOM en 1984 pour participer à la conception et à la création du CEDID (Centre de documentation et d'information scientifique pour le développement), c'est le CEDID qui a introduit l'informatique documentaire à l'ORSTOM. De ce fait, il a été confronté à la diversité des systèmes documentaires informatisés utilisés dans les instituts scientifiques, aux problèmes de compatibilité et au choix d'un format bibliographique.

Créer une banque de données répond toujours à des objectifs, outre les questions techniques, il faut concevoir intellectuellement le système. Par ailleurs, les nouvelles technologies appliquées au traitement de l'information scientifique et technique (IST) provoquent une révolution dans les services de documentation qui oblige à définir une méthodologie rigoureuse.

A la lumière de cette expérience, il m'a semblé important de continuer d'enraciner ma pratique dans une réflexion théorique en m'appuyant sur l'expérience des autres.

Ce document est le fruit d'une réflexion liée à une expérience de vingt années dans le domaine de l'information et de la coopération. Celle-ci a pu être conduite grâce à de nombreux échanges avec des professionnels français et des pays du Sud, en particulier Laura HURTADO responsable du centre de documentation du CIPCA (Centro de Investigacion y Promocion del Campesinado) de Piura, (Pérou) et Gérald DUBRAY du Bureau de la recherche de l'université Paris Sud qui connaît parfaitement l'histoire de l'informatique documentaire en France, il m'a transmis toutes ses connaissances et ses documents.

Je ne saurais conclure cette brève présentation sans remercier chaleureusement le Professeur Jean MEYRIAT qui n'a jamais cessé de me prodiguer ses conseils et encouragements.

A l'ORSTOM, je remercie Jean-Yves MARTIN, Responsable de la DIVA (Direction de la Formation, de l'Information et de la Valorisation) (1983-1988), puis de la MIST (Mission de l'information scientifique et technique) (1988), d'avoir aiguisé mon intérêt pour la valorisation de l'IST, et Monsieur Louis PERROIS, Directeur de la DIST (Direction de l'Information scientifique et technique) depuis 1989 pour la confiance qu'il m'accorde.

Ce travail n'aurait pas été publié sans l'aide précieuse apportée par François-George BARBIER-WIESSER, Chef du Département de l'Information et de la Documentation du ministère de la Coopération et du développement. Qu'il soit assuré de ma reconnaissance

Thérèse Tréfeu  
Documentaliste (CEDID-ORSTOM)

## LA POLITIQUE D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN FRANCE

### INTRODUCTION

Si l'Information scientifique et technique (IST) est aujourd'hui reconnue comme une valeur essentielle et même une valeur stratégique qui favorise le développement scientifique et économique, il n'en a pas toujours été ainsi.

La reconnaissance de l'importance de l'IST est, en France, le fruit d'un processus long et difficile. Celle-ci n'est devenue une évidence qu'après une réflexion commencée dans les milieux de la recherche et qui s'exprima pour la première fois de façon significative dans le rapport BOUTRY (1963), commandité par le Comité d'études documentation (CED) de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST)

Mais c'est en 1978, avec la publication du rapport AIGRAIN-DEJOU qu'apparaît réellement les prémices d'une politique volontariste pour organiser l'IST. Il faut reconnaître l'action obstinée de plusieurs personnalités, dont le ministre Pierre Aigrain, dans ce domaine.

L'information, comme facteur de développement, s'impose donc progressivement comme une réalité incontournable. L'exigence de son organisation systématique devient un objectif national.

Afin de faciliter cette réflexion, il nous faut éclaircir la notion d'information et celle d'IST. En effet, définir ces notions n'est pas chose aisée, car celles-ci présentent un caractère flou qui mérite un effort de conceptualisation.

Pour le Professeur Jean Meyriat, "l'information doit être comprise comme un phénomène mental humain survenant dans un univers où existe déjà la connaissance. Dans ce sens, elle diffère de l'informatique qui traite des données avant qu'elles aient un sens. Dès qu'une prise de conscience donne un sens à ces données, on accède à la connaissance, donc à l'information.

Quant à l'IST, cette notion fut d'abord utilisée dans le domaine des sciences exactes et puis étendue aux sciences humaines. Lorsqu'on parle d'information spécialisée, il faut y intégrer l'information économique et juridique."

Jean-Pierre Kahane, président de la MIDIST (1981-1985), dans son introduction au rapport d'activité de cet organisme 1983-1984, proposait d'appréhender l'IST au carrefour de trois grands domaines : l'information, la science et l'industrie.

Pour lui, "l'information, ce sont les journaux, les revues et les ouvrages, les médias, ce sont les bibliothèques et les centres de documentation, ce sont les banques de données bibliographiques, factuelles et numériques, les serveurs qui permettent d'y avoir accès..."

La science, dans son aspect recherche scientifique, c'est un mouvement auquel participent désormais des millions d'hommes. Les connaissances et pratiques scientifiques pénètrent l'industrie et elles imprègnent également la conscience commune...

L'industrie, c'est ce qui intéresse directement la plupart des hommes, par les biens qu'elle produit, par le travail qu'elle met en oeuvre. Dans son aspect moderne, elle utilise, applique, élabore des techniques très liées au progrès des connaissances scientifiques..."

Pour Jean-Yves Martin, directeur de recherche à l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM), "l'information scientifique et technique est un terme commode qui désigne un champ relativement large puisqu'il regroupe toutes les connaissances scientifiques sous support. Les connaissances scientifiques incluent les connaissances produites par la recherche scientifique comme par la recherche-développement et le support inclut aussi bien l'informatique que l'écrit, le graphique et l'audio-visuel. La notion fondamentale du champ de l'IST est celle d'accès. Cela veut dire qu'une connaissance scientifique n'entre dans le champ de l'IST que si elle a été mise sous support de communication..."

L'informatique, la télématique, les nouvelles technologies de la communication (NTC) vont donc révolutionner cet aspect d'accès à l'IST.

En démultipliant les performances de gestion, de traitement, de stockage et de diffusion, les NTC renforcent l'importance stratégique de l'information qui devient, comme l'a écrit Paul-Dominique Pomart (1986), "une ressource ayant ses caractéristiques propres, faisant l'objet d'échange sur le marché". En effet, disponible d'un bout à l'autre de la planète grâce aux réseaux de télécommunications qui abolissent les frontières, l'information devient un produit obéissant aux lois de l'offre et de la demande.

C'est dans ce contexte de marché, réalité qui s'exprime avec intensité à partir des années 1970, que les pouvoirs publics vont se mobiliser pour rationaliser, systématiser et valoriser l'IST.

C'est pourquoi, ils vont se donner comme objectifs :

1. *avoir la maîtrise de l'IST produite en France*
2. *permettre le rayonnement de l'IST française à l'étranger afin d'atteindre un équilibre satisfaisant dans les flux internationaux.*

En 1978, l'informatique, la télématique, les NTC deviennent une affaire publique avec la création de TRANSPAC, de QUESTEL, et la publication du rapport Nora-Minc intitulé "L'informatisation de la société" et dont l'annexe II est consacrée aux banques de données.

L'année 1978 est une année charnière parce qu'elle concrétise une action amorcée par le Bureau national pour l'information scientifique et technique (BNIST) en 1973.

On peut donc constater une certaine cohérence dans la politique d'offre de l'IST au niveau des pouvoirs publics. En est-il de même lorsqu'il s'agit de l'intervention de l'Etat et de ses organismes dans la production des banques de données bibliographiques, sous l'aspect de leur informatisation ?

La diversité des systèmes documentaires informatisés fonctionnant dans les organismes universitaires et de recherche scientifique nous a conduit à nous interroger sur les critères qui ont présidé à leur choix.

Ceux-ci sont-ils le résultat d'une politique nationale développée par les organismes de tutelle ou ont-ils été laissés à l'initiative des opérateurs ?

Si, comme le pense le professeur Jean Meyriat, "définir une politique c'est effectuer des choix entre des intérêts contradictoires", la question se pose de savoir s'il y a eu, en France, une politique nationale d'organisation de l'information scientifique et technique ?

Nous essaierons de repérer à travers cette diversité, voire ces intérêts contradictoires, la cohérence éventuelle de l'action menée par ces différentes institutions. Y a-t-il eu une cohérence dans les choix qui ont été faits d'une part à l'intérieur des structures publiques et d'autre part entre celles-ci ?

Pour des raisons liées à notre activité professionnelle en relation avec le Tiers-Monde et aux dimensions du sujet, le cadre de cette réflexion se bornera à présenter l'évolution des structures chargées de la valorisation de l'IST, au sein de deux Ministères, qui sont des producteurs et consommateurs d'IST, considéré comme "bien social et bien culturel" (Yves Le Coadic, 1988) :

*le ministère de la Recherche  
le ministère de l'Education nationale*

Nous nous attacherons particulièrement au rôle joué par *la Mission Interministérielle de l'Information Scientifique et Technique (MIDIST)* et par *la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST)*, au cours des années 1979-1989

Pour ces mêmes raisons, nous soulignons l'influence exercée par la loi de programmation de la Recherche du 15 juillet 1982, : "Recherche Scientifique et Développement Technologique de la France" et en particulier par le Programme Mobilisateur N°4 "Recherche scientifique et innovation technologique au service du développement du Tiers-Monde", sur deux instituts français qui ont une mission de coopération avec le Tiers-Monde, l'institut français de recherche scientifique pour le développement (ORSTOM) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

***Ce document comprend quatre parties :***

La première partie retrace brièvement le contexte dans lequel s'est développé l'intérêt des pouvoirs publics français pour l'information scientifique et technique. Nous avons essayé d'établir de quelle manière, ceux-ci ont défini, ou non, une politique d'IST.

La seconde partie présente un caractère pratique. Nous avons tenté de dresser d'une part, une typologie des unités documentaires existant en France et d'analyser le rôle joué par celles-ci; d'autre part, nous avançons quelques recommandations méthodologiques pour mettre en oeuvre une banque de données bibliographiques ou un système de gestion intégrée de bibliothèque.

La troisième partie concerne la mise en oeuvre de systèmes documentaires automatisés dans des instituts scientifiques et universitaires. Pour répondre à la question posée dans la première partie, nous avons identifié les acteurs et mené auprès de quelques uns d'entre eux des entretiens afin de connaître les objectifs poursuivis, les difficultés rencontrées pour constituer ces systèmes et se situer sur le marché international de l'information.

La quatrième partie concerne plus particulièrement trois organismes qui ont des missions de coopération avec les pays du Sud : IBISCUS, l'ORSTOM et le CIRAD qui ont bénéficié d'une conjoncture nationale favorable, dynamisée par la MIDIST, pour constituer des banques de données sur le développement. Les systèmes d'information de ces organismes s'intègrent-ils dans le panorama national des banques de données ? Quelles sont leurs spécificités et leurs problématiques particulières ? Apportent-ils réellement une contribution significative dans les flux transfrontières de données ? Y a-t-il réellement échange Nord-Sud ?

Bien sûr devant la complexité des problèmes mis en évidence, ce document pose davantage de questions qu'il n'apporte de réponses.

## I. LES POUVOIRS PUBLICS ET LA VALORISATION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

### 1. HISTOIRE DES DIFFERENTS ORGANISMES AYANT ETE CHARGES D'UNE MISSION D'IST DE 1959 à 1989

L'histoire des organismes chargés de proposer une politique d'IST en France s'est constituée au cours d'étapes successives qui peuvent être identifiées. Cette histoire s'inscrit dans un contexte international dominé par les Etats Unis. Dans les années 1950-1970 le développement des banques de données (BdD) américaines leur donne une position de quasi-monopôle sur le marché international de l'information. C'est donc par souci d'indépendance, que petit à petit, les pouvoirs publics français vont se donner les moyens d'organiser l'IST.

La première étape c'est la création d'un **Comité d'études de documentation (CED)** auprès de la DGRST. Le CED a été fondé par arrêté le 9 décembre 1959 avec pour objectif "d'étudier les moyens d'améliorer en quantité, en qualité et en rapidité les informations scientifiques que les organes actuels de publication et de documentation mettent à la disposition des hommes de recherche, des professeurs, des experts et conseillers scientifiques ou industriels qui travaillent (à titre public ou privé) au progrès de l'économie, de la défense et de la culture nationale".

Le CED a conscience que la documentation est un "instrument auxiliaire" indispensable à la science et à la technique. Son action aboutit à la création, en 1962, de l'Association nationale pour l'étude de la documentation automatisée (ANEDA).

Le CED va fonctionner jusqu'en 1963, date de publication du rapport BOUTRY qui présente les conclusions des travaux et les réflexions élaborées par le Comité en faveur de la documentation et des publications scientifiques. Ce rapport insiste dans ses conclusions sur la nécessité d'organiser l'IST au niveau national.

La deuxième étape, c'est la création du **Comité national de documentation scientifique et technique (CNDST)** au sein de la DGRST, le 9 décembre 1968 "neuf ans jour pour jour", après la création du CED.

La troisième étape, 1969, création d'un **groupe de travail** formé de spécialistes dans l'étude de l'information scientifique et technique, le **GRS au sein de la Commission de la recherche qui prépare le VI<sup>e</sup> Plan**. Les travaux de ce groupe confirme les orientations du rapport BOUTRY et dans un rapport publié en 1971 souligne à leur tour l'importance d'organiser l'IST au niveau national.

1959-1970, c'est aussi une période où les Etats-Unis mettent en place leur dispositif d'IST et créent des banques de données. Cette dynamique, il faut le dire, a été déterminée par les besoins de l'armée et de la conquête spatiale, à l'occasion des grands programmes militaires et spatiaux développés par la NASA. En France, on peut également remarquer, l'action efficace de la Direction des recherches et moyens d'essai (DRME) du ministère de la Défense qui, dès 1961, est chargée par décret, de "faire l'inventaire des recherches scientifiques et techniques intéressant les armées, de déceler et intensifier les travaux dits de pointe, susceptibles d'orienter à long terme la politique de la nation".

Quatrième étape. c'est la création le 5 février 1973 du **Bureau national de l'information scientifique et technique (BNIST)**. Celui-ci est composé d'un comité de direction et d'un secrétariat permanent . Le BNIST a pour objectif principal de "définir et mettre en oeuvre une politique nationale d'information scientifique et technique". On doit souligner l'action conjointe de celui-ci et de la DRME en matière de création et de soutien aux banques de données. A travers le Bureau d'information scientifique (BIS), la DRME avec l'appui financier du BNIST va aider au développement des BdD : PLURIDATA en chimie, THERMODATA sur les propriétés thermiques des métaux, ERGODATA concernant les données anthropométriques individuelles et ergonomiques, GRAPHIOR sur la physique et les gaz.

On peut donc constater ces deux organismes, ainsi que le Centre national de l'information chimique (CNIC) ont joué un rôle décisif. L'importance du secteur de la chimie dans le développement industriel, mais sa dépendance presque totale par rapport aux Etats Unis en matière d'information scientifique à travers les Chemical Abstracts, qui sont la ressource documentaire universelle dans ce domaine, va pousser le CNIC à prendre des initiatives et à coopérer avec le CAS (Chemical Abstracts Service).

Pour illustrer notre propos, en 1975, on comptait 250 BdD américaines dont les Chemical Abstracts qui disposaient, quant à eux, d'un budget de 30 millions de dollars et d'un personnel de 1500 employés. En 1977, les USA produisaient 450 banques de données et détenaient 90% du stock mondial de données "on line".

Dans son rapport d'activité annuel (1977) dont l'introduction souligne qu'il marque une étape décisive, le BNIST affirme "que les pouvoirs publics ont pris pleinement la mesure du rôle scientifique et technique à la fois sous l'aspect information au grand public". C'est au Conseil des ministres du 9 novembre 1977 que la question de l'IST sera évoquée au niveau gouvernemental pour la première fois. C'est au cours de ce conseil que sera prise la décision de créer un centre serveur de taille internationale : QUESTEL.

Mais c'est en 1978, avec la publication du rapport AIGRAIN-DEJOU que la situation prend une autre dimension. Ce rapport concerne en particulier la mise en place immédiate d'un serveur centralisé (ce sera QUESTEL), l'information en chimie, la mise en place de banques de données dans le domaine de la physico-chimie... Le rapport AIGRAIN-DEJOU pose le problème en terme d'indépendance nationale, et conclut en proposant de mettre en oeuvre une politique volontaire d'information scientifique et technique.

La cinquième étape. c'est la création, le 19 septembre 1979 de la **Mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST)**. Nous porterons une attention particulière à cet organisme interministériel dans un chapitre consacré à la présentation du rôle qu'il a joué au cours des années 1979-1985.(cf ch. I-3)

La sixième étape. 1985-1988, la **DIXIT (Délégation à l'information, à la communication et à la culture scientifique) du ministère de la Recherche et de la technologie** remplace la MIDIST. C'est une structure à la fois plus large mais qui n'a plus la caractère interministériel de la MIDIST puisqu'elle est directement rattachée au ministère de la Recherche et de la technologie qui est son ministère de tutelle. Cette restructuration a pour objectif de rationaliser le secteur des banques de données. Parallèlement, une étude est confiée à Claude GERMON, en juin 1985. Celle-ci concerne la mise en valeur de l'offre française de biens et de services. Les 29 propositions qui concluent le rapport (novembre 1985) s'articulent autour de trois thèmes :

- motiver les entreprises pour informer et s'informer
- créer des conditions de développement d'un secteur professionnel de l'information industrielle et commerciale
- investir dans la communication internationale.

Les missions de la DIXIT vont répondre à un souci de rentabilité et doivent se lire en terme de rationalisation de l'offre allant jusqu'au regroupement de certains producteurs.

L'effort de l'Etat tend vers une rationalisation et assainissement du marché. On peut compter à l'actif de la DIXIT, la création d'un centre national d'informatique juridique et de JURIDIAL, une coordination plus étroite dans le domaine des banques de données produites par les chambres de commerce et d'industrie.

Septième étape, 1988, au sein du ministère de la Recherche et de la technologie, la **DIST (Département de l'information spécialisée, délégation à l'information scientifique et technique)** "a reçu mission de mener une action visant affermir le dispositif français dans ce domaine stratégique, à assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs de la chaîne d'information, à limiter la création de nouveaux systèmes d'information et à favoriser le transfert des connaissances et des technologies vers l'ensemble du tissu scientifique et économique".

Pour la DIST, l'information spécialisée est au carrefour de trois enjeux :

- un enjeu stratégique
- un enjeu économique et technologique
- un enjeu culturel

Partant du constat que l'offre française souffre de plusieurs handicaps en terme de volume critique, excepté l'INIST (Institut de l'information scientifique et technique), l'INPI (Institut national de la propriété industrielle), il n'y a pas d'acteurs puissants ; et en terme de diffusion, il y a un problème de diffusion auprès des utilisateurs potentiels français, la DIST décide d'agir sur l'offre et de stimuler la demande.

#### **a) Organiser l'offre**

Il s'agit donc d'améliorer le dispositif français des banques de données. Plusieurs secteurs sont prioritaires :

- la biologie/médecine
- la chimie
- l'agro-alimentaire
- les matériaux
- le génie civil
- les brevets

#### **La DIST oriente ses efforts sur les points suivants :**

.la construction de pôles fédérateurs thématiques et fonctionnant en réseau destinés à coordonner la production française d'information spécialisée

.l'aide à la création de banques de données factuelles et numériques, à la réalisation de systèmes experts et à la production de CD-ROM

.le multilinguisme : il est nécessaire de proposer une information produite en plusieurs langues pour gagner les marchés du monde anglo-saxon, ceux de la Communauté européenne et des pays de l'Est

.l'harmonisation des formats et la normalisation pour faciliter les échanges

.l'amélioration des services de fourniture de documents primaires

.la création de passerelles entre les serveurs pour faciliter l'interrogation et rendre plus convivial l'accès à l'information.

### a) Stimuler la demande

A l'inverse de la tradition anglo-saxonne, l'utilisation de l'information en France ne va pas de soi. Pour modifier les comportements, la DIST doit engager des actions de sensibilisation et des actions de type promotionnel. On peut citer pour exemple :

.le programme INFOSOURCE qui a pour objet de subventionner la promotion de répertoires signalétiques et de catalogues industriels sur divers supports

.le programme PARINFO, programme d'aide à la recherche en information qui concerne à la fois la création et le développement de pôles de recherche et le développement de cursus en science de l'information

.le soutien à des organismes tels que les Agences régionales d'information scientifique et technique (ARIST) chargés de sensibiliser les entreprises et notamment les PME/PMI au fait que la compétitivité dépend de plus en plus de leur capacité à utiliser et à gérer leurs informations.

Si le domaine de l'information souffre de nombreuses faiblesses, il dispose également d'atouts majeurs, en particulier, le vidéotext qui prend une place prépondérante en terme d'accès et d'utilisation, et les réseaux de télécommunication. En effet, l'ouverture commerciale du RNIS (Réseau numérique à intégration de services) expérimenté dans le département des Côtes du Nord dès 1987, ne cesse de s'étendre. Ce réseau baptisé Numéris, après avoir été étendu en 1988 de Rennes à Paris, dessert Lyon, Marseille et Lille en 1989. Le RNIS, c'est un accès universel aux réseaux.

La DIST reste consciente de l'ampleur de sa tâche, compte tenu qu'en France le problème est culturel. Pour Daniel Confland, "l'information, c'est aussi, un état d'esprit, faute de changer l'état d'esprit, il est difficile de faire évoluer la situation. Il est difficile de faire admettre que l'information a un rôle sur la décision"

-----  
Source :

POMART, Paul-Dominique.- L'Etat et le marché de l'information.- Documentaliste, Vol. 23, n°4-5, juillet/octobre 1986.- P. 175-186

La filière française .- in La Guerre des données/dossier préparé par Antoine Lefébure et Maurice Ronai.- Le Monde Diplomatique, n°308, novembre 1979

CONFLAND, Daniel.- Eléments pour une politique nationale de l'information spécialisée.- Brises, n°13, décembre 1988.- P. 57-69

CACALY, Serge.- Les pouvoirs publics dans l'histoire des banques de données.- Documentaliste, vol 27, n°3, mai-juin 1990.- P. 127-131.

	DATE	ORGANISMES CHARGES D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
DGRST	9.12.1959	Création d'un Comité d'Etudes Documentation CED, ses travaux aboutissent à la rédaction du Rapport BOUTRY (1963)
DGRST	9.12.1968 1969	Création du CNDST (Comité National de Documentation Scientifique et Technique) Préparation du 6e plan : création du GRS (Groupe de travail recherche scientifique).au sein de la Commission Recherche Celui-ci conclut à la nécessité de structurer un réseau national d'information scientifique et technique
	5.12.1973 19.9.1979	Création du BNIST (Bureau national d'information Scientifique et Technique) son rôle et ses objectifs : Définir et mettre en oeuvre une politique nationale d'IST ; celle-ci concerne avant tout le secteur de la chimie Publication du rapport AIGRAIN-DEJOU en 1978 Responsable : Jacques MICHEL Secrétaire Général : Serge CHAMBAUD
	19.9.1979 31.7.1985	Création de la MIDIST : Mission interministérielle d'information scientifique et technique Objectifs de la MIDIST .utiliser les NTC pour mettre en place un dispositif national d'IST : BdD, serveur, stockage, logiciels .agir sur l'offre de produits d'information .éduquer la demande .redonner à la langue française un rang de langue scientifique  1979-1981 : responsable Jacques MICHEL 1981-1985 : Chef de Mission Bernard CASSEN Président Jean Pierre KAHANE
MRT	1983	Création du CIC (Commission de l'information et de la communication)
MRT	1986	Création de la DIXIT (Délégation à l'information, à la communication et à la culture scientifique et technique) Objectifs : .Effort de rationalisation, regroupement dans le domaine de l'industrie de l'information .Création du Centre National d'information juridique et de JURIDIAL .Coordination dans le domaine des banques de données produites par l'industrie et les chambres de commerce Publication du rapport GERMON (fin 1985) sur l'offre française en matière de banques de données
MRT	1988	Création de la DIST (Délégation à l'information scientifique et technique) Objectifs de la DIST .renforcer et mieux coordonner l'activité des pouvoirs publics et favoriser la création des pôles fédérateurs .rationaliser l'offre et stimuler la demande .former à l'information et développer la recherche sur l'information Responsable Daniel CONFLAND

Tableau n°1

## LES PRODUCTEURS PUBLICS D'IST EN FRANCE

•L'information scientifique et technique est produite, en grande partie, par des producteurs publics :

### •Les Ministères :

- ministère de l'Agriculture
- ministère de la Coopération et du développement
- ministère de la Culture
- ministère de la Défense
- ministère de l'Education nationale
- ministère de l'Equipement et des transports
- ministère de l'Industrie
- ministère de la Recherche et de la technologie
- ministère de la Santé et des affaires Sociales
- ministère des Télécommunications

### •Les instituts Scientifiques :

- BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)
- CEA (Commissariat à l'énergie atomique)
- CIRAD (Centre international de recherche en agronomie pour le développement)
- CNES (Centre nationale d'études spatiales)
- CNRS ((Centre National de la Recherche Scientifique)
- IFREMER (Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer)
- INRA (Institut national de recherche Agronomique)
- INRIA (Institut national de la recherche en informatique et automatique)
- INSEE (Institut national de la Statistique et des études économiques)
- INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale)
- IRCHA (Institut de recherche chimique appliquée)
- ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération)

### •Les Universités

- .Les laboratoires de recherche et les laboratoires associés au CNRS
- .Les étudiants de 3ème cycle

### •Les Grands Etablissements et les Grandes Ecoles

### •Les Services et les entreprises publics ou Parapublics

- DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire) du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire)
- AFNOR (Agence française de normalisation)
- AFME (Agence française pour la maîtrise de l'énergie)
- INPI (Institut national de la propriété industrielle)
- INA (Institut national de l'audio-visuel)
- IFP (Institut Français du Pétrole)
- EDF (Electricité de France)
- GDF (Gaz de France)

### •Des Maisons d'Edition

- La Documentation Française

## 2. LA LOI "RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE LA FRANCE" (JUILLET 1982)

### A. le contexte national

Dans les années 1981-1982, on assiste à une véritable effervescence dans les milieux de la recherche. "Après une période de dix ans au cours de laquelle la communauté scientifique eu le sentiment justifié d'être marginalisée," François Mitterrand, dans un discours prononcé au Palais du Luxembourg, le 22 avril 1981, affirme que "le développement de la science et de la technologie représente un très grand enjeu pour la France, car il ouvre les voies de son avenir..." C'est cet enjeu qui sera au coeur du débat national qu'a constitué le colloque "Recherche et Technologie" (13-16 janvier 1982), organisé sous les auspices du ministre de la Recherche et de la technologie, Jean Pierre Chevènement.

Ce colloque fut l'aboutissement d'une réflexion initialisée au cours des 31 assises régionales, qui se sont échelonnées entre le 2 octobre et le 21 novembre 1981. Celles-ci se sont tenues dans les 22 régions métropolitaines et dans les territoires d'outre-mer.

La mobilisation fut très large. On peut estimé que 25 000 personnes participèrent à ces assises et que 7 500 contributions écrites vinrent alimenter les débats.

Assises régionales, consultations institutionnelles, journées sectorielles, l'ensemble de ce mouvement allait trouver son point d'aboutissement dans l'organisation du colloque "Recherche et Technologie" de janvier 1982. L'idée dominante de celui-ci sera une attitude renouvelée à l'égard de la connaissance donc de la science. La contribution de la politique de la recherche et de la technologie pour sortir de la crise va constituer un thème moteur des débats. La réflexion portera, en particulier, sur la place de la science et de la technologie dans la société ainsi que sur les domaines clés de la recherche. Plusieurs recommandations seront exprimées pour renforcer la cohérence de la recherche et la politique industrielle, pour développer la coopération régionale, pour intensifier les liens avec la Communauté européenne mais aussi pour accentuer le rôle historique de la France en matière de coopération avec les pays en développement.

De ce foisonnement d'idées, on aboutit à la conclusion, qu'il était nécessaire de donner une place plus importante que par le passé à la valorisation de l'IST, à la diffusion de la culture scientifique afin de réconcilier la science avec la société.

---

Source : France. ministère de la Recherche et de la technologie.- actes du colloque national "Recherche et Technologie" : 13-16 janvier 1982.- Paris, La Documentation Française, 1983.- 219 P.

### **B. Promulgation de la loi "Recherche scientifique et développement technologique de la France"**

Une loi d'orientation et de programmation de la recherche : "Recherche scientifique et développement technologique de la France" sera promulguée le 15 juillet 1982. Celle-ci est communément appelée LOP n° 82-610.

Cette loi va, entre autre, attribuer aux instituts de recherche et à leurs personnels une mission de diffusion de la culture scientifique auprès du grand public; elle insiste également sur leur rôle et leur mission de formation.

Par ailleurs, elle sera porteuse de transformations institutionnelles importantes au sein de deux instituts scientifiques le GERDAT (Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale) qui deviendra le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et à l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération).

### **C. Les Programmes Mobilisateurs**

Cette loi va s'appuyer sur 6 programmes mobilisateurs :

- PM1 - Production et utilisation rationnelle de l'énergie et diversification énergétique
- PM2 - Essor des biotechnologies
- PM3 - Maîtrise et développement de la filière électronique
- PM4 - Recherche scientifique et innovation technologique au service du développement du tiers monde .
- PM5 - Recherche sur l'emploi et l'amélioration des conditions de travail
- PM6 - Promotion du français langue scientifique et diffusion de la culture scientifique et technique

A travers le PM4 "Recherche scientifique et innovation technologique au service du développement du tiers monde" et le PM6 "Promotion du français langue scientifique et diffusion de la culture scientifique", ces deux instituts, qui sont chargés de relations internationales en matière de coopération pour le développement, vont dynamiser de façon remarquable leur politique d'IST et leurs services de documentation. Ceux-ci feront l'objet d'une présentation approfondie dans le cadre de l'analyse des systèmes d'information automatisés (cf. chapitre V).

### **D. Qu'est-ce que le PM4 ? \***

Le PM4 sera le point de départ d'actions concrètes et dynamiques en matière d'information scientifique et technique en faveur du Tiers-Monde.

Au confluent de deux politiques auxquelles le Gouvernement a décidé de donner un caractère prioritaire et une orientation nouvelle à la politique de recherche et de développement technologique ainsi qu'à la politique de coopération.

---

\*Source : France. ministère de la Recherche et de la technologie ; Service de la Coopération et du développement.- Programme Mobilisateur Recherche scientifique et innovation technologique au service du développement du tier monde.- s.l. s.n., (1982).- 85 p. multigr.

Le PM4 "c'est d'abord un cadre de définition de la nouvelle politique de recherche et d'innovation technologique en coopération.

La finalité majeure de cette nouvelle politique sera de contribuer à l'instauration de ce nouvel ordre économique, social et culturel répondant aux aspirations de progrès et de développement des pays du Tiers-Monde et au nécessaire dialogue des civilisations.

Le programme mobilisateur devra aussi permettre d'ouvrir davantage la recherche française vers des champs d'investigation d'un très grand intérêt scientifique et faciliter la confrontation des chercheurs français avec les milieux scientifiques du Tiers-Monde. Enfin, il permettra d'établir les bases d'un nouvel intérêt économique mutuel pouvant à terme se traduire par une accentuation des échanges et donc ouvrir de nouveaux débouchés pour l'économie nationale.

Pour répondre à ces fins, la nouvelle politique française de recherche et d'innovation technologique en coopération devra s'appuyer sur plusieurs principes essentiels qui ont inspiré l'esprit de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France...

Le programme mobilisateur apparaît enfin comme un cadre de programmation qui identifie et traduit en termes scientifiques et technologiques un certain nombre de "champs" sectoriels reliés aux problèmes les plus aigus ou les plus urgents auxquels se trouvent confrontés les pays en développement.

Chacun de ces champs sectoriels vise donc d'abord au dépassement des disciplines et se propose de servir au progrès de la science et de la technologie en les mettant au service du développement du Tiers-Monde....

Chaque champ se subdivisera en programmes opérationnels qui pourront être mis en correspondance avec des projets conçus par les services de la coopération et du développement, notamment dans le cadres des Plans sectoriels de développement .

Dix champs ont ainsi été identifiés. Certains visent davantage l'amélioration des connaissances et sous-tendent des objectifs de développement ; d'autres sont plus directement reliés aux problèmes économiques et sociaux ; les derniers enfin, définis de façon transversale, s'intéressent plus aux moyens, telles l'information scientifique et la formation des hommes :

- .Stratégie du développement
- .Connaissance et mise en valeur des milieux physiques des régions chaudes
- .Connaissance et mise en valeur des milieux marins tropicaux
- .Alimentation et développement agricole
- .Santé et développement
- .Développement et aménagement des villes du Tiers Monde
- .Energie
- .Technologies et développement industriel
- .Information scientifique et technique et communication
- .Ressources humaines

Le champ 9 du PM4 concerne donc l'IST et les pays du Tiers-Monde. La direction de la commission chargée de la mise en oeuvre de celui-ci a été confiée à Marc Lévy. Celle-ci a joué un rôle fondamentale auprès d'organismes tels qu'IBISCUS, le CIRAD et l'ORSTOM, en terme de rapprochement et de cohérence pour définir une politique en matière de banques de données sur le développement.

Le Programme Mobilisateur N°6 "Promotion du français, langue scientifique et diffusion de la culture scientifique et technique", quant à lui, sera piloté par la MIDIST."

Pour conclure, il semble que nous puissions constater qu'il existe une corrélation étroite entre une politique dynamique de la recherche et le développement d'une politique de valorisation de l'IST. Les années 1980-1985 illustrent cette affirmation à travers l'action de la MIDIST.

### **3. ROLE ET IMPACT DE LA MISSION INTERMINISTERIELLE DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (MIDIST)- Septembre 1979-Juillet 1985**

La mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST) a été créée par le conseil des ministres (décret 19 septembre 1979). Elle succède dans les faits au Bureau national de l'information scientifique et technique (BNIST). Le caractère interministériel de la MIDIST lui permet de se positionner hors des structures hiérarchiques de l'administration et de s'entourer de partenaires venant de tous les horizons de la société civile.

Les compétences de cet organisme s'étendent à l'information scientifique et technique au sens large, c'est-à-dire qu'il prend en compte l'information produite par les sciences sociales, l'économie et le droit.

#### **A Missions et structures de la MIDIST**

##### **1. Des missions spécifiques**

La MIDIST se voit charger :

- d'étudier et de proposer au gouvernement les orientations de la politique nationale dans le domaine de l'information scientifique et technique.
- d'animer l'action des ministères et organismes intéressés et d'assurer la cohérence de celle-ci
- de promouvoir toute action d'intérêt commun de nature à renforcer les moyens d'information scientifique et technique
- de veiller à la compatibilité technologique des banques de données et des réseaux et de définir les normes minimales auxquelles ceux-ci doivent satisfaire

##### **2. Ses principaux partenaires**

Le rôle interministériel de la mission va la conduire à développer des relations avec les services gouvernementaux qui ont une action dans le domaine de l'information, en particulier les ministères et organismes suivants :

- le ministère de la Recherche et de l'industrie
- le ministère de l'Education nationale : la DBMIST
- le ministère de la Culture et de la communication
- la Direction générale des télécommunications (DGT)
- la Direction des industries électroniques et de l'informatique (DIELI)
- l'Agence de l'informatique (ADI)
- Association française de normalisation (AFNOR)
- l'Institut national de la propriété industrielle (INPI)

##### **3. Le budget de la MIDIST**

Celui-ci va progresser jusqu'en 1983. Puis, à partir de la mise en application de la politique de vigueur, il diminue en francs constants :

1981 = 50 MF  
 1982 = 70 MF  
 1983 = 82 MF  
 1984 = 82 MF

#### 4. Son organisation

La MIDIST est assistée de deux comités : le comité de coordination et le comité des publications, tous deux présidé par le président de la MIDIST. En outre, ces deux comités constituent le comité national du Programme Mobilisateur N°6.

#### **5 commissions sont rattachées au comité de coordination :**

- la commission des systèmes d'information
- la commission de la culture scientifique et technique
- la commission du français, langue des sciences
- la commission de la dimension internationale de l'IST
- la commission "savoir produire"

Les présidents de ces cinq commissions auquel s'adjoint un représentant du comité des publications forment le bureau des présidents (cf. organigramme).

#### B. Evolution de la MIDIST

On peut identifier trois étapes

##### **Première étape : 1979-1981 - Responsable Jacques Michel**

Soutien significatif au développement du serveur QUESTEL et incitation à la constitution de banque de données

##### **Deuxième étape : 1981-1982 - Responsable de la Mission Bernard Cassen et Président de la Mission Jean Pierre Kahane**

Inflexion des missions de la MIDIST suite aux assises nationales de la recherche et au colloque national "Recherche et technologie" de janvier 1982. La MIDIST va participer à la préparation de la loi de programmation de la recherche (juillet 1982) et se révélera l'outil le mieux adapté pour mettre en pratique les orientations de la loi et piloter le Programme Mobilisateur N°6 "Promotion du français langue scientifique et diffusion de la culture scientifique".

##### **Troisième étape : 1982-1985**

Elargissement de son domaine d'intervention à l'entreprise considérée non seulement comme une cible et une consommatrice privilégiée mais aussi comme une productrice d'IST. Après l'organisation du colloque "Savoir produire" (24-26 février 1983), elle crée une commission "savoir produire" chargée de promouvoir des actions dans ce sens.

#### C. Des actions multiformes

L'objectif poursuivi par la MIDIST sera de doter la France d'un outil moderne de diffusion de l'information qui permette de maîtriser les flux nationaux d'information, à la fois pour permettre aux français d'avoir accès à l'IST produite sur le sol national et de donner à la France une place compétitive sur le marché international de l'information.

Pour se faire, elle va orienter ses efforts dans les directions suivantes :

- la modernisation : c'est à dire l'utilisation des nouvelles technologies de la communication (NTC) pour rendre opérationnel et performant ce qui existe dans les domaines de la gestion de l'information scientifique et technique, dans sa diffusion et son stockage.
- La normalisation à tous les niveaux pour ce qui est des banques de données, de l'édition scientifique et des produits industriels (brevets et normes)
- la formation des utilisateurs (étudiants, professionnels, industriels, chercheurs)
- la diffusion des publications scientifiques françaises à travers le monde

#### **D. La MIDIST et les banques de données**

En 1979, 90 % des interrogations en ligne étaient réalisées sur des serveurs étrangers. Il s'agissait donc de rattraper 20 ans de retard dans ce domaine.

La MIDIST va définir trois plans sectoriels :

- le plan chimie
- le plan santé
- le plan toxicologie

qui s'appliquent à des secteurs de pointe de la recherche.

Par ailleurs, elle a soutenu la création et le développement de banques de données (BdD), avec la collaboration financière soit de la DIELI, de la DBMIST ou de la DGT (voir tableau synoptique).

Au terme d'un plan de cinq ans, on peut dire que le soutien des pouvoirs publics à l'industrie française de banques de données a été déterminant. Il s'est élevé approximativement à 50 MF par an depuis 1979, soit 350 MF, budget DIELI et MIDIST confondus et 500 MF si l'on y ajoute les financements de la DBMIST.

En 1985, la France produisait 250 banques de données, ce qui représentait 50 % de la production européenne et 10 % de la production mondiale.

#### **La coopération extérieure :**

Sur le plan extérieur la MIDIST a suscité et soutenu la coopération sous différentes formes :

- coopération bilatérale CNRS-BRGM + American Geological Institute
- coopération pour l'entrée de la littérature française dans des bases déjà existantes: CAS (Chemical Abstracts Service) pour la chimie , MEDLARS pour la médecine
- participation à des opérations internationales, appel d'offres "banques de données" lancé par la Communauté européennes (80 propositions).

Évalué à 50 MF en 1979, le marché de l'information en ligne atteignait 300 MF en 1985.

LA MIDIST ET LES BANQUES DE DONNEES

SECTEUR	NON DE LA BANQUE	DESCRIPTIF OU OBSERVATION	PRODUCTEUR ET SERVEUR	DATE	SUBVENTIION DE LA MIDIST
CHIMIE	PLURIDATA GAPHYOR	Propriété physico-chimiques des composés chimiques Propriétés physiques des atomes, des molécules, des gaz et des plasmas, chargement des fichiers "Chemical Abstracts" sur QUESTEL, associé au Système DARC	Avec la collaboration du CNIC : Centre national de l'Information chimique	- -	- -
SANTE	RAMIS  DELOS  BRIGHT	Réseau pour l'amélioration en santé publique Banque Nationale sur les médicaments Banque de données terminologies Banque/Textes de législation hospitalière générale Statuts des personnels hospitaliers	Exploitation sur le SUNIST  Réalisé avec les centres régionaux hospitaliers d'informations sur serveur GCAM  -	1983  1985 1985  -	Créer par la MIDIST  - -  -
SCIENCES	PASCAL FRANCIS ECODOC DODGE ERGODATA SPHINX	Sciences exactes Sciences humaines Economie générale Organisation gestion Caractéristiques morphologiques et anthropométriques des populations Economie	CNRS : Serveur QUESTEL CNRS : " CNRS : " CNRS : " INSEE : Serveur GCAM	1972 1972 - - - 1970	50 MF - - - 20 MF 20 MF
COOPERATION-DEVELOPPEMENT	URBAMET GRET CIRAD	Aménagement urbain : France et pays en développement Technologies appropriées Agronomie tropicale	Serveur QUESTEL. GRET CIRAD	1977 1984 1984-1985	- - -
INDUSTRIE-ENTREPRISE	NORIANE TRANSINOVE  NORMATEM SYDONI AXESS EKOL	Réglementation française et normes étrangères Technologies négociables Banque de données sur les produits industriels Banque de terminologie Aide à l'entreprise privée Pôle d'information sur les entreprises Entreprise	AFNOR - INPI - Caisse des Dépôts et Consignations DAFSA-KOMPASS	- - - - - -	- - - - 10 MF 20 MF
LANGUE FRANCAISE	LINGUIS	Qui fait quoi dans le domaine linguistique en France, en Europe, dans le monde	CIREEL (centre d'information et de recherches pour l'enseignement et l'emploi des langues)	-	PM6

### E. La MIDIST et le serveur QUESTEL

QUESTEL a été créé en 1978 et inauguré en 1979. Le 23 juillet 1980, un protocole d'accord est signé avec TELESYSTEMES, filiale de France Cables Radio, elle-même rattachée à la DGT (aujourd'hui France Télécom).

Le serveur QUESTEL devient donc une division de TELESYSTEMES. En 1982, il gère 24 banques de données publiques et différentes banques de données privées.

A partir du 7 janvier 1983, les relations entre l'Etat et TELESYSTEMES sont régies par une nouvelle convention qui concède à TELESYSTEMES, et pour une période de 10 ans, les résultats de la convention 1980-1982. En contre partie, de cette concession, TELESYSTEMES s'engageait à maintenir et développer le centre serveur et les bases scientifiques et techniques chargées depuis 1979.

1er Janvier 1984 ; QUESTEL s'ouvre à des partenaires extérieurs et bénéficie d'une autonomie de financement dans le cadre d'un plan de 4 ans. QUESTEL doit équilibrer ses comptes en 1987.

QUESTEL a reçu une somme globale de 180 MF, dont :

- 5 % pour soutenir le déficit d'exploitation
  - 33 % pour le développement de produits nouveaux
  - 17 % pour le système DARC d'interrogation en chimie (mis au point par Jacques-Emile Dubois)
- Ceci représente à peu près la moitié du soutien financier global de la DIELI et de la MIDIST à l'industrie française des banques de données

En 1984 le chiffre d'affaire de QUESTEL était de :

- 3500 abonnés
- 55000 heures de connexion

QUESTEL est aujourd'hui le premier centre-serveur européen et tient une place de bon niveau au plan international

### F. Une activité bouillonnante

Ce bref aperçu des diverses actions développées entre 1979 et 1985 témoigne de l'activité bouillonnante de cette mission. Elle s'est déployée dans des axes complémentaires obéissant aux logiques suivantes :

**-une logique technologique** en favorisant le développement de logiciels et la constitution de systèmes d'information automatisés et en soutenant des programmes de stockage tels le programme TRANSDOC expérimenté par l'Institut d'information scientifique et technique (INIST)

**-une logique économique** et industrielle en redonnant une certaine vigueur au secteur professionnel de l'édition scientifique et en impulsant dans les entreprises la valorisation de l'information économique (normes et brevets)

**-une logique culturelle** en promouvant le français comme langue scientifique et souhaitant mettre l'information scientifique et technique au service de tous.

Pour la diffusion de la culture scientifique, elle a aidé à la création de Centres régionaux de culture scientifique, technique et industrielle (CRCSTI)

Cependant, la MIDIST n'a pu avoir qu'un rôle incitatif, ayant eu des difficultés à faire appliquer ses recommandations par les ministères et les organismes publics, puisqu'elle n'avait pas de pouvoir décisionnel. En juillet 1985, elle a été dissoute.

Si l'on peut regretter l'absence d'une entité interministérielle qui devrait permettre de coordonner les différentes actions nationales de l'IST, il faut toutefois souligner que la Délégation à l'Information scientifique et technique (DIST) du MRT, créée en 1988, continue dans ses grandes lignes la politique mise en oeuvre par la MIDIST.

---

Source : POMART, Paul Dominique.- L'Etat et le marché de l'information.- Documentaliste. Vol. 23, N°4-5, juillet-octobre 1988)

Infotecture , n°109, 19/09/1985

CASSEN, Bernard.- Rapport sur l'activité de la MIDIST (Mission interministérielle de l'information scientifique et technique) en 1982-1983.- Paris : MIDIST, 1983.- 52 P. multigr.

France. Ministère de l'Industrie et de la Recherche. Mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST).- Rapport d'activité 1983-1984 présenté au Comité de Coordination le 11 décembre 1984.- Paris,; MIDIST, 1984.- 154 P. multigr.

MISSION INTERMINISTERIELLE DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

( MIDIST )

Programme mobilisateur n° 6  
"Promotion du français langue scientifique  
et technique et diffusion de la culture  
scientifique et technique"

Secrétaire exécutif : Bernard Cassen

Secrétaire exécutif adjoint : Guy de Saint Maur

Chargée de mission : Janine Ferry

Président  
Jean-Pierre Kahane  
Chef de la Mission  
Bernard Cassen

Adjoint chargé des affaires  
administratives et financières

Guy Martinière

Secrétariat des Comités de la MIDIST  
Comité de coordination : Janine Ferry  
Comité des publications : Jean-Pierre Morizur

Chargés de mission auprès  
du chef de la mission :

Relations publiques  
Martine Herlem

Relations internationales  
Marie-France Morin  
Françoise Cozannet

Information pour l'industrie  
Roland Rebois

Formation  
Claudine Rozensztroch

Gestion des contrats  
Christiane Vergona

Département "Information  
spécialisée"

Chef du département  
Jean-François Degrémont

Chargés de mission  
Yves Reyre  
Jacques Rosselin  
Philippe Climent  
Martine Lebaron

Département "Diffusion et animation  
culturelles"

Chef du département  
Paul Brouzeng

Chargés de mission  
Yves Laborey  
Jean Puyo  
Francis Rumpf  
Edouard Schoene  
Aude Bloch-Michel

Département "Edition"

Chef du département  
Maurice Ronai

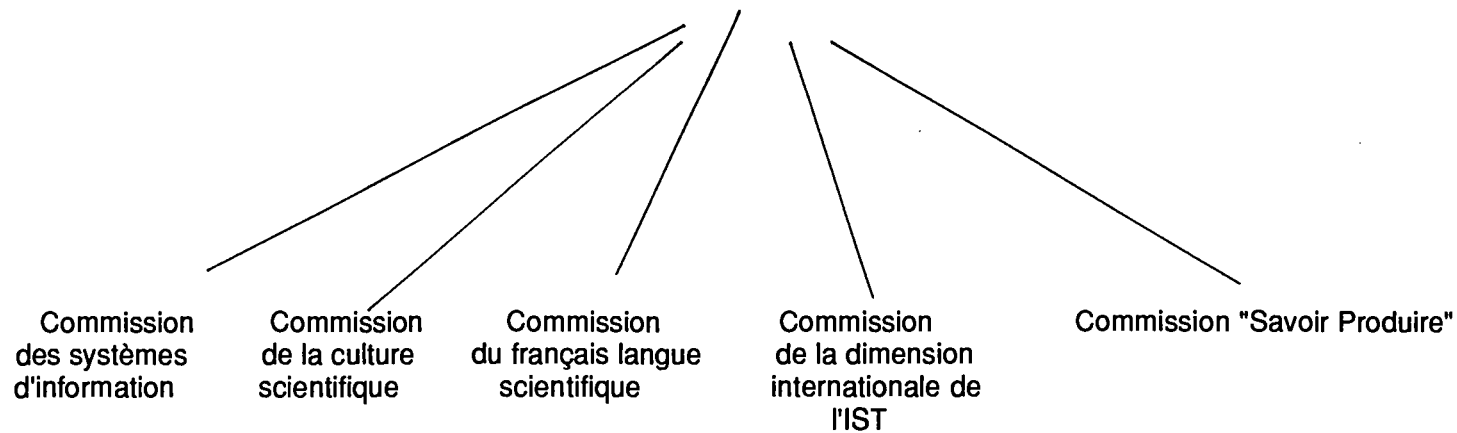
Chargés de mission  
Jean Chapelot  
Ginette Gablot  
Michel Gourevitch  
Brigitte Vogler

Personnel administratif : Fawzi Ben Salha  
Yasmine Boukrédia  
Joseline Capron  
Yvonne Casanova  
Catherine Guéry  
Rosa Gutierrez  
Micheline Lacour  
Marie-Paule Lebot  
Claire Marcadet  
Annie Péraldi

**ORGANIGRAMME  
DU COMITE NATIONAL DE LA MIDIST**

COMITE DES PUBLICATIONS

COMITE DE COORDINATION



(Hervé Bongrain) (Robert Escarpit) (Philippe Rossillon) (Jean-luc Motchane)(Serge Pouzard)

#### 4. EVOLUTION DES STRUCTURES CHARGÉES DE L'AUTOMATISATION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

##### A. Organisation de la Documentation à l'Université

Les bibliothèques universitaires sont de création récente, même si quelques unes d'entre elles sont pour une part héritières d'universités de l'Ancien régime.

La première politique d'ensemble a été définie entre 1878 et 1886 par deux ministres Agénor Bardoux et Jules Ferry qui fixeront des principes novateurs : l'unité de la bibliothèque dans l'université, la dotation de celles-ci en ressources régulières, la création d'un personnel spécialisé, l'organisation des bibliothèques en réseau.

Si la documentation détenue par les universités a reçu dès la "Libération", sa structure administrative, l'information et la documentation produites par celles-ci n'ont été que tardivement animées par une structure administrative centrale.

C'est en 1945, qu'est créée pour la première fois une Direction des bibliothèques. Celle-ci est chargée de l'étude des dossiers de construction et d'équipement, de la répartition des crédits et des emplois, de la formation et de la gestion des personnels et de la coordination technique.

Au fil des ans, le rôle attribué aux bibliothèques universitaires a évolué. A la gestion par la conservation, le prêt et la communication, se sont ajoutées de nouvelles missions. Nous en citerons quelques unes : la coopération entre bibliothèques dont l'objectif est de permettre à chacune d'entre elles de disposer d'un capital documentaire national voire international ; le développement du prêt inter-bibliothèques ; la création des centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) qui doivent permettre une couverture nationale partagée de la documentation scientifique mondiale ; une ouverture aux techniques nouvelles de la communication scientifique (banques de données) et à l'informatisation des fonctions bibliothéconomiques ; la création de catalogues collectifs.

Les bibliothèques universitaires sont confrontées à un certain nombre de problèmes caractérisés qui se sont accumulés au cours des ans. L'accroissement constant du nombre d'étudiants qui était en 1984 de 931 943 et par voie de conséquence la sur-occupation des locaux ; un manque criant de personnel, ce secteur a été durement touché par des suppressions d'emploi : 188 postes de 1985 à 1987 soit un peu plus de 5 % de l'effectif global, ramenant le taux d'encadrement à 3,5 pour mille alors qu'il était de 4 pour mille en 1970.

Voici quelques chiffres qui présentent la situation dans quelques bibliothèques universitaires françaises, en 1987\*

	<b>Collections volumes:millions</b>	<b>Périodiques titres en cours</b>	<b>Personnel postes</b>	<b>Budget millions</b>
Sorbonne	3,3	5432	127	1,9
Ste Geneviève	3,1	3793	93	1,0
Strasbourg	1,4	6199	145	3,1
Lyon	0,7	3660	129	4,1
Toulouse	0,5	4100	120	2,7

Leurs besoins, en terme organisationnel, s'expriment autour de plusieurs axes :

- l'exhaustivité des collections, c'est le rôle que jouent les CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique) créés en 1980. Ce sont des organismes documentaires ou des associations documentaires pilotés par un établissement choisi pour sa spécialisation dans une discipline donnée. Dans cette discipline, ils ont la mission de fournir pour l'enseignement et la recherche la documentation la plus large possible, quelque soient la forme et le support.
- le catalogage partagé pour aboutir à une rationalisation du travail au sein de réseaux identifiés
- la constitution de catalogues collectifs pour les ouvrages et pour les périodiques, en vue de faciliter la localisation des documents.

### **B. Evolution des structures chargées de mettre en oeuvre une politique d'IST**

C'est en 1973 , qu'est créé le Bureau de l'automatisation des bibliothèques (BAB), donc la même année que le BNIST. Celui-ci sera remplacé par le Centre d'études techniques de l'informatisation des bibliothèques (CETIB) en 1975, puis par la Division de la coopération et de l'automatisation (DICA) en 1976. L'Agence universitaire de documentation et d'information scientifique et technique (AUDIST) est créée par Arrêté du 2 octobre 1978 du Ministre des universités. L'AUDIST est un Centre technique de coopération interdisciplinaire entre les bibliothèques sous la tutelle du ministre des universités. Sa direction est confiée à Jacques Emile Dubois.

### **Missions et rôle de l'AUDIST**

Cinq missions lui sont attribuées :

- mettre en oeuvre la politique du ministère de l'Université (M.U.) en matière d'IST
- représenter le ministère auprès de ses homologues dans les autres ministères et auprès de la MIDIST, en vue d'assurer la planification des actions du M.U. avec la politique nationale de l'IST

\*Source : Résultats de l'enquête statistique auprès des bibliothèques universitaires ESGBU, 1986

-mettre en place un système intégré de documentation et d'information scientifique et technique (DIST/MU) qui organise :

- le traitement de la documentation primaire : acquisition, stockage et conservation, localisation et distribution

- la constitution de la documentation secondaire : catalogues et bulletins bibliographiques, banques de données bibliographiques, en collaboration avec des partenaires tels que la BN et le CNRS

-inventorier les besoins et les moyens en évaluant et contrôlant de façon continue les prestations de service

-assurer la création et le suivi d'une politique de promotion des produits de l'IST. Sur le plan national, elle est chargée de développer une politique de formation des utilisateurs.

Cette action du ministère des Universités s'intègre dans le système documentaire dont le cadre et les moyens sont élaborés par la MIDIST.

L'AUDIST a essayé de définir les grandes fonctions et la répartition des rôles entre les différents partenaires : bibliothèques universitaires, Bibliothèque nationale, CNRS. Mais son statut ambigu de Centre technique de coopération interdisciplinaire dépendant directement du ministre, mais rattaché financièrement à la Bibliothèque nationale, lui a oté la possibilité de mettre en oeuvre des réalisations tant institutionnelles qu'en matière de banques de données et d'informatisation.

En janvier 1981, création de la Direction de l'information scientifique et technique (DIST) au sein du ministère des Universités. Denis Varloot en sera le directeur. L'informatisation des bibliothèques universitaires redevient le cheval de bataille de la DIST. Le projet s'appuie sur l'adoption de SIBIL (Système Intégré pour les Bibliothèques Universitaires de Lausanne) capable de gérer en temps réel et à distance des fichiers complexes de très gros volume. Ce système offre un service intégré incluant notamment l'acquisition des ouvrages, le catalogage, la consultation en ligne du catalogue et le prêt. La DIST envisage également d'adopter le logiciel MEDICIS, fonctionnant à l'Institut universitaire de Florence et qui, à cette époque, paraissait offrir des possibilités intéressantes de coopération entre bibliothèques.

Tout projet d'automatisation sous entend une politique de formation du personnel, c'est pourquoi la DIST se penchera avec intensité sur ce problème.

La DIST a disposé de pouvoirs plus vastes que l'AUDIST, elle a proposé des mesures concrètes : enquêtes sur les besoins, relance de l'équipement en matériel et des formations, reprise pragmatique des dossiers d'informatisation.

### C. Rôle et impact de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST)

La Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST) a été créée en mars 1982 par Alain Savary, Ministre de l'Education nationale.

La DBMIST est née de la fusion de la DIST et du Service des bibliothèques. On lui confie également des compétences dans le domaine des musées (Palais de la Découverte, Musée de l'homme, Muséum national d'histoire naturelle, Conservatoire national des arts et métiers), auxquels s'ajoutent 179 musées d'histoire naturelle en province.

**La DBMIST a défini un plan d'action avec quatre objectifs principaux en faveur de l'IST :**

- mieux gérer, afin de la rendre plus attractif et plus efficace, l'instrument existant (essentiellement les BU, mais aussi les musées), ce qui passe par leur informatisation
- offrir à la demande de création de banques de données les moyens de s'épanouir en proposant une machine et une assistance, et de manière plus générale, aider au développement du génie logiciel dans le domaine documentaire
- améliorer la communication dans le monde universitaire par l'implantation, puis l'interconnexion de systèmes télématiques d'information
- permettre une meilleure circulation de l'information publiée, grâce à l'édition électronique.

Deux objectifs doivent être poursuivis :

- fournir aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs les informations qui leur sont indispensables
- faire bénéficier la communauté nationale de l'information créée ou détenue au sein de l'université, favoriser la communication entre les chercheurs et le public.

Pour réaliser ces objectifs la DBMIST va, en collaboration avec le ministère de la Recherche, mettre en place plusieurs outils dont les banques de données suivantes :

-TELEBANK	Répertoire de banques de données, accessible sur minitel
-TELELAB	Banque de données sur les laboratoires de recherche, accessible sur minitel
-TELETHESES	Fichier national des thèses, accessible sur minitel
-CAPOU	Catalogue des publications d'origine universitaire

En 1984, la création du serveur SUNIST implanté à l'Isle d'Abeau est à compter à son actif.

La politique de la DBMIST en faveur de la modernisation des bibliothèques universitaires ainsi que son action fédératrice en matière d'organisation et de structuration d'un réseau documentaire seront présentées dans le **chapitre IV**.

**Direction des Bibliothèques, des Musées  
et de l'Information scientifique et technique**  
Henri PERETTI  
Secrétariat : Claudine LE MOAL

Irène MEERT  
Chargée de Mission  
auprès du Directeur

Conseiller spécial auprès du Directeur  
Denis PALLIER : Inspecteur général des bibliothèques  
Coordination des actions des divisions.  
Budget de la direction.  
Suivi de la mise en place des nouvelles organisations.  
Contractualisation, contrats de plan, relations avec les régions  
Secrétariat : Sylvie DATIN

**Sous-Direction de la Documentation : Services et Réseaux**  
Bernard BLANC  
Chargée de mission : Françoise LEMELLE  
Secrétariat : Véronique GEOFFROY

**Division de la Communication, des Publications, de la Formation et des Musées**  
Serge CHAMBAUD  
Secrétariat : Françoise VUILLAUME

**Division administrative**  
Claude EDELBOUÏTE  
Secrétariat : Marie-Suzanne CHAMOIX

**DSR/1**  
Bureau de la politique  
documentaire.

**DSR/2**  
Monique MERIGEAL  
Bureau de la modernisation  
des bibliothèques  
universitaires.

**DSR/3**  
Christine MAIUZIER  
Bureau de la gestion, de  
l'évaluation et du suivi des  
contrats.

**CFM/4**  
Alain GIFFARD  
Bureau de l'édition et des  
systèmes d'information.

**CFM/5**  
Françoise MALET  
Bureau de la formation.

**CFM/6**  
Catherine BONNEFOY  
Bureau des musées  
et de la culture scientifique  
et technique

**ADM/7**  
Jeanne TAIEB  
Bureau des personnels et  
des études statutaires.

**ADM/8**  
Liliane BAUDIN  
Bureau du budget et des  
affaires générales.

**ADM/9**  
Hélène DOCO  
Bureau de l'information  
des relations extérieures.

Elaboration des politiques  
documentaires nationales :  
CADIST, développement  
des collections (PDC,  
CONSPECTUS, élimina-  
tions) contrats 1er cycle et  
recherche.  
Réseaux documentaires (tu-  
telle du CCN, RAMEAU)  
PEB (Prêt entre bibliothè-  
ques)  
Normalisation  
(ISO, AFNOR)  
Organisation statutaire des  
services de documentation  
des universités.

Schéma directeur informati-  
que.  
Etudes techniques et économi-  
ques de logiciels.  
Relations avec les construc-  
teurs de logiciels.  
Mise en place et suivi des appli-  
cations.  
Conduite des projets OCLC et  
Pancatalogue.  
Ateliers Informatique pour  
tous (suivi et fonctionnement)  
Assistance technique aux utili-  
sateurs.  
Tutelle du SUNIST.

Répartition des moyens en  
crédits et en emplois.  
Equiperment en matériel des  
bibliothèques.  
Suivi des contrats de moder-  
nisation.  
Constructions et aménage-  
ment de locaux.  
Analyses et enquêtes statis-  
tiques.  
Tableaux de bord.

Production et utilisation des  
bases et banques de données.  
Développement de la recher-  
che en sciences de l'informa-  
tion.  
Communication entre ensei-  
gnants-chercheurs.  
Développement des nouvelles  
technologies de l'information  
(Vidéotex, vidéodisque, DON,  
cartes à mémoire, édition élec-  
tronique).  
Valorisation des publications  
universitaires et des thèses.  
Relations avec les éditeurs.  
Tutelle de la Joie par les  
Livres.

Tutelle et réforme de l'ENSB  
et des CRF.  
Suivi des formations supérieu-  
res et lien avec la recherche en  
sciences de l'information.  
Participation au développe-  
ment des formations à l'IST  
dans les établissements d'ensei-  
gnement supérieur, UR-  
FIST.  
Formation continue, stages.  
Déconcentration des forma-  
tions, outils pédagogiques.  
Coopération.  
Liens avec le ministère de la  
Culture.

Ouverture des établissements  
(universités, écoles, grands éta-  
blissements...) sur le monde  
extérieur.  
Vulgarisation scientifique et  
technique.  
Animation des musées scienti-  
fiques et techniques.  
Liens avec les municipalités  
et les régions.  
Programmes de formation des  
personnels des musées.  
Tutelle de l'OCIM.

En liaison avec le Ministère de  
la Culture :  
- Affectation des personnels  
sur emplois.  
- Gestion des personnels titu-  
laires et contractuels des bi-  
bliothèques et des musées.  
Analyse des métiers  
Etude des conditions de  
travail  
Bilan social  
Etudes statutaires et régle-  
mentaires  
Gestion déconcentrée des per-  
sonnels. CTPI, CAP.

Coordination de la préparation  
du budget au sein de la direc-  
tion.  
Exécution du budget, mar-  
chés, subventions.  
Crédits indemnitaires et de  
déplacements.  
Tableau de bord comptable et  
financier.  
Suivi des personnels adminis-  
tratifs, contractuels et ITA  
occupant en IST.  
Logistique et conditions de  
travail de la direction : mis-  
sions, locaux, mobilier, bu-  
reautique et audiovisuel.  
Appui logistique au CTHS.  
Section des examens et  
concours : Réglementation,  
organisation des concours,  
information et orientation sur  
les programmes des biblio-  
thèques.

- Relations extérieures :  
- Diffusion de l'information  
- les actions de la DBMIST  
- réalisation de document  
d'outils d'information (li-  
vres, dossiers, mess-  
rie...)  
- actions de promotion et  
sensibilisation (séminaires,  
expositions)  
- relations avec la presse  
- Actions de promotion  
à l'étranger : journées d'infor-  
mation, congrès, échanges  
bibliothécaires, accueil de  
visiteurs étrangers...  
- Information interne à la  
direction  
- Centre de documentation  
- Bibliothèque du person-  
- Tutelle du BBF.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DATE	SIGLE	ORGANISMES CHARGES D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
1973-1975	BAB	BUREAU DE L'AUTOMATISATION DES BIBLIOTHEQUES
1975	CETIB	CENTRE D'ETUDES TECHNIQUE DE L'INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES Responsable : Bernard MARX
1976-1978	DICA	DIVISION DE LA COOPERATION ET DE L'AUTOMATISATION
14.10.1978	AUDIST	AGENCE UNIVERSITAIRE DE DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE L'AUDIST est un centre technique de coopération interdisciplinaire entre les bibliothèques dépendant du Ministère des Universités (MU). Il est un des interlocuteurs de la MIDIST Responsable : Jacques-Emile DUBOIS
Jan-81	DIST	DIRECTION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE Elle dispose de pouvoirs plus larges que l'AUDIST Objectifs : .enquêter sur les besoins .relancer le développement des équipements en matériel .développer des actions de formation Responsables : Denis VARLOOT et Serge CHAMBAUD
03/82-05/90	DBMIST	DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, MUSEES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE Objectifs : .relance de l'informatisation des bibliothèques universitaires .création de banques de données .actions de formation .création de catalogues collectifs Responsable : Denis VARLOOT
	DPDU	DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DU DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE Les missions de la Direction des bibliothèques .coordination documentaire .modernisation des bibliothèques .formation Responsable : Daniel RENOULT

## II. LES UNITES DOCUMENTAIRES EN FRANCE

### 1. QUELQUES DEFINITIONS

D'après la terminologie, donnée par l'UNESCO, est considérée comme bibliothèque toute collection organisée de livres et de périodiques ou de tout autre document graphique ou audiovisuel, ainsi que les services du personnel chargé de faciliter l'utilisation de ces documents par les usagers à des fins de recherche, d'éducation ou de récréation. Les bibliothèques sont classées comme suit :

- bibliothèque nationale
- bibliothèque d'enseignement supérieur
- bibliothèques publiques ou populaires.
- bibliothèques spécialisées
- bibliothèques scolaires

#### A. Typologie des bibliothèques en France \*

Il existe en France des bibliothèques et organismes documentaires dont les statuts et la réalité sont d'une extrême disparité. On peut considérer deux sous ensembles :

##### **a) les bibliothèques d'étude et de recherche**

Celles-ci sont orientées majoritairement vers la recherche et la mise à disposition d'informations spécialisées (BU, bibliothèques des grands établissements d'enseignement et de recherche, bibliothèques spécialisées des entreprises, des établissements publics et des administrations).

Il faut y ajouter la Bibliothèque nationale qui tout en jouant un rôle d'étude et de recherche, possède des missions spécifiques.

##### **b) les services de lecture publique**

Ceux-ci sont orientés majoritairement vers le prêt de documents aux objectifs ludiques et non professionnels (BM, BCP, bibliothèques d'entreprises, d'associations, d'hospitaux..)

---

#### **Source :**

\*"Etat de l'art et impact des nouvelles technologies de l'information appliquées aux bibliothèques et à leurs différentes fonctions. La France."- Infomédiatique 1987. Annales de l'ENSB.- P. 11-39. (Ce texte est extrait d'un rapport dirigé par l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques (ENSB), et la Fédération française de coopération des bibliothèques (FFCB) en exécution d'un contrat d'étude avec la CEE (LIB 2/10).

## 1. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

La BN assure toutes les fonctions incluses dans la définition de l'UNESCO :

- établissement de la bibliographie nationale
- acquisition et mise à jour d'une collection représentative de la production étrangère
- organisation d'un centre national d'information bibliographique
- établissement de catalogues collectifs
- publication de la bibliographie nationale rétrospective.

La Bibliothèque nationale est responsable de l'acquisition et de la conservation de toutes les publications éditées dans le pays. Elle fonctionne comme bibliothèque de dépôt, soit en vertu d'une loi, soit en vertu d'accords particuliers. En outre, elle joue un rôle d'étude et de recherche. Le statut de la BN est défini par un décret du 22 mars 1983. C'est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière qui est placée actuellement sous la tutelle du ministère de la Culture.

## 2. LES BIBLIOTHEQUES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### **2.1 Les bibliothèques universitaires**

Elles n'ont bénéficié de moyens leur permettant de développer leurs collections et leurs activités qu'après 1945 avec la création de la Direction des bibliothèques de France. Mais c'est surtout à partir de 1960 que sont intervenus les faits et les mesures les plus décisifs :

- accroissement de l'effectif d'étudiants qui a triplé entre 1960 et 1970
- rénovation et extension du parc immobilier
- réforme de l'organisation technique
- fixation d'un régime administratif conforme à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968, par le décret du 23.12.70. Celui-ci les définit comme des "services ayant une mission d'orientation, d'étude et de recherche et d'enseignements bibliographiques".

Il existe à ce jour 61 bibliothèques universitaires qui se répartissent en :

- 20 bibliothèques inter-universitaires (11 en province et 9 en région parisienne)
- 41 bibliothèques d'université (26 en province, 2 dans les départements d'Outre Mer et 13 dans la région parisienne)

Ces 61 bibliothèques comprennent 170 sections qui sont les unités fonctionnelles des BU. Les neuf BIU (bibliothèque inter-universitaire) de Paris ont le caractère de bibliothèques spécialisées, et un organe d'assistance a été créé : la Réunion des BU de Paris.

Les ressources courantes de fonctionnement des BU sont constituées par la subvention attribuée par la DBMIST, les droits de bibliothèque payés par les étudiants et la subvention attribuée par le Centre National des Lettres.

L'organisation technique des BU, à l'exception des sections médicales, a été définie par les instructions du 10 juin 1962 : celles-ci visaient à faciliter l'utilisation des BU en mettant le plus possible d'ouvrages et de périodiques en libre accès dans des secteurs spécialisés, avec adoption de la CDU (Classification décimale universelle).

## **2.2 Les bibliothèques d'unité d'enseignement et de recherche (UER)**

A partir de 1970, se sont multipliées les bibliothèques spécialisées par discipline au sein des UER et des laboratoires, au point que la situation actuelle se caractérise par la coexistence de deux systèmes documentaires dans les universités.

## **2.3 Les bibliothèques des grands établissements**

Elles sont au nombre de 6 :

- bibliothèque de l'Institut de France
- bibliothèque de l'Académie Nationale de Médecine
- bibliothèque Mazarine
- bibliothèque Byzantine
- bibliothèque du Museum d'histoire naturelle
- bibliothèque du Musée de l'homme

## **3. LES BIBLIOTHEQUES SPECIALISEES**

On considère comme bibliothèque spécialisée, une bibliothèque dont la plus grande partie des collections concernent une discipline ou un domaine particulier.

Le monde des bibliothèques spécialisées est un monde divers où les richesses des collections n'ont d'égal que leur éparpillement. Il regroupe les bibliothèques de toutes disciplines et de tout statut dépendant :

- d'une administration
- d'un établissement public ou privé
- d'une entreprise

Aucun lien institutionnel n'existe entre les bibliothèques non plus qu'aucun rattachement à une direction centralisée. Seuls les recensements comme ORIADOC, ou leur appartenance au CCN permettent de connaître leur existence au niveau national. Le recensement CCN fait apparaître 1000 bibliothèques spécialisées de tout type (1987).

## **4. LES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES**

Les bibliothèques scolaires se répartissent entre CDI (Centre de documentation et d'information) pour l'enseignement secondaire et BCD (Bibliothèque centre de documentation) pour l'enseignement primaire. Elles doivent avant tout être au service des élèves et des professeurs même si elles sont, par ailleurs, ouvertes au public. Les collections séparées dans les classes d'une même école sont considérées comme constituant une seule bibliothèque. Les bibliothèques scolaires sont placées sous la tutelle du ministère de l'Education nationale.

## **5. LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES**

Les bibliothèques publiques françaises se partagent entre bibliothèques relevant de collectivités territoriales et bibliothèques de lecture publique appartenant à d'autres organismes.

Les tendances dominantes actuelles de ces bibliothèques sont la décentralisation, le développement et la modernisation, l'essor de la coopération, l'ouverture aux activités internationales.

Une bibliothèque de lecture publique sert gratuitement ou contre une cotisation de principe une collectivité, et notamment une collectivité locale ou régionale s'adressant soit à l'ensemble du public, soit à certaines catégories d'usagers.

### **5.1 Les bibliothèques municipales (BM)**

La bibliothèque municipale (BM) s'inscrit dans le cadre de la commune qui est la plus petite entité politique en France. La mission des BM est de desservir en livres et autres documents la population de leur commune et souvent des communes voisines. Les accords entre communes sont fréquents.

### **5.2 Les bibliothèques centrales de prêt (BCP) des départements**

La France est constituée de 100 départements. La création des bibliothèques centrales de prêt des départements a été décidée par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Celle-ci établissait qu'une bibliothèque de ce type devait exister dans chaque département avec le statut de service extérieur de l'Etat.

La mission des bibliothèques centrales de prêt (BCP) est de desservir la population des zones rurales ou des villes de moins de 10 000 habitants (parfois moins de 15 000) ne disposant pas d'une bibliothèque municipale.

Le principal moyen d'action des BCP est le bibliobus. Au moyen de tels véhicules, les BCP effectuent soit des tournées de prêt direct, au cours desquelles les bibliobus stationnent successivement dans des localités afin de fournir au public un accès direct à un choix de 3 à 5000 documents soit des dépôts périodiques de livres et autres documents auprès de 35 000 dépositaires.

Les BM et les BCP sont placées sous la tutelle de la DLL (Direction du livre et de la lecture publique) du ministère de la Culture et de la communication.

### **5.3 La bibliothèque publique d'information (BPI)**

Créée par décret du 27 janvier 1976, ouverte au public depuis le 2 février 1977, elle est située dans le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (Paris) auquel elle est liée par convention.

La BPI est un établissement public national à caractère administratif. La BPI est placée sous la tutelle de la DLL (Direction du livre et de la lecture publique) du ministère de la Culture et de la communication.

Elle accueille en moyenne 14 000 visiteurs par jour et met à leur disposition :

- 400 000 volumes
- 2 200 abonnements de périodiques
- 200 000 images fixes, etc....
- 4 000 cartes géographiques et plans

***Elle offre de nombreux services :***

- l'accès à un certain nombre de banques de données
- la présentation des nouvelles parutions
- la recherche iconographique à la banque d'images.....
- un service de réponses par téléphone

## **6. UNE BIBLIOTHEQUE EN PROJET : LA BIBLIOTHEQUE DE FRANCE (BdF)**

Le 14 juillet 1988, le Président de la république annonçait le projet de construction d'une "très grande bibliothèque d'un type entièrement nouveau, concernant tous les champs de la connaissance, à la disposition de tous, utilisant toutes les techniques de transmission des données, de conservation, de diffusion du savoir, de consultation à distance...."

Après plusieurs mois de polémiques autour des missions qui seraient désormais attribuées à la Bibliothèque nationale et celles qui concerneraient la Bibliothèque de France, l'articulation entre les deux bibliothèques semblent se préciser. Les missions essentielles de la BN seront maintenues : mission d'exhaustivité de la production nationale et de conservation, mais la nouveauté, c'est qu'elle s'inscrit dans un réseau formé de bibliothèques universitaires et de grandes bibliothèques municipales....

Elle revêt désormais le statut juridique d'établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre de la Culture chargé des Grands travaux (décret n°88-777 du 23 octobre 1989 - JO du 24 octobre 1989).

La liste des membres nommés au conseil d'administration de l'établissement publié à la BdF, que préside Dominique Jamet, a été publié au JO du 25 novembre 1989.

### **B. Rôle des bibliothèques**

une bibliothèque se préoccupe de la conservation, de la gestion des ouvrages et des périodiques donc des documents primaires. La bibliothèque a des fonctions multiples :

- gestion de catalogues bibliographiques
- gestion de périodiques
- accueil
- prêt

Elle gère également des documents largement diffusés : livres, périodiques, cassettes, disques dans un cadre encyclopédique ou dans un domaine. Une bibliothèque gère davantage le contenant de l'information que le contenu.

En ce qui concerne les ouvrages, elle se préoccupe de sa description physique, carte d'identité de l'ouvrage :

- ses auteurs
- ses titres
- l'année d'édition et le renouvellement de l'édition
- sa place dans la collection

Dans sa préoccupation de respect des normes catalographiques internationales, la bibliothèque est par principe confrontée à la problématique des formats d'échange bibliographique, et dans sa préoccupation de rationaliser le travail, la bibliothèque cherche à collaborer à des actions de catalogage partagé.

### C. Définition et rôle d'un Centre de Documentation

Un centre de documentation gère en particulier le contenu du document, il a des préoccupations de recherche documentaire. Il recherche des informations quelque soit le support.

Le centre de documentation peut gérer également les opérations classiques de bibliothéconomie:

- gestion d'un catalogue bibliographique (ouvrages)
- gestion de périodiques
- accueil du public
- prêt

Il propose également des services divers, tels que l'interrogation de banques de données.

Le centre de documentation est moins préoccupé par l'observation "académique" des normes catalographiques que la bibliothèque, sa préoccupation principale est la recherche rapide de l'information. Sa fonction principale est d'extraire l'information de documents existants pour créer un nouvel ensemble d'informations détachées de leur support d'origine : c'est "l'information secondaire".

### D. les bases et banques de données

Une ambiguïté est née sur l'un des termes les plus répandus tant chez les informaticiens de gestion que chez les professionnels de la diffusion automatisée, celui de base de données.

Les informaticiens avaient coutume de parler de base de données dans le cadre d'un certain nombre d'outils logiciels d'organisation et de représentation de données regroupées sous l'appellation de système de gestion de base de données SGBD. Les principales ambiguïtés tiennent au fait que les banques de données bibliographiques reposent sur des logiciels utilisant un tout autre concept que les SGBD. Il s'agit en effet essentiellement de ce qu'on appelle en français des logiciels documentaires et que les anglo-saxons dénomment plus précisément "Information Retrieval System" (IRS).

**Voici quelques définitions officiellement admises (\*) :**

**DONNEE** : représentation d'une information sous une forme conventionnelle destinée à faciliter son traitement

**INFORMATION** : information, élément de connaissance susceptible d'être représenté à l'aide de convention, pour être traité, conservé ou communiqué

---

(\*) Source : JO, N°14, 17.01.1982

**BASE DE DONNEES** : ensemble de données organisées en vue de son utilisation par des programmes correspondant à des applications distinctes et de manière à faciliter l'évolution indépendante des données et des programmes. (Data Base).

**BANQUE DE DONNEES** : ensemble de données relatif à un domaine défini des connaissances et organisé pour être offert aux consultations d'utilisateurs (Data Bank)

**Pour Serge Chambaud** : on appellerait banque de données, conformément à la norme, tout système d'information donnant accès à un stock de connaissances qu'elles soient d'ordre bibliographique, factuelle ou textuelle.

Base : s'appliquerait au niveau informatique pour caractériser l'organisation et la structuration interne des données.

**E. Un autre type de structure : les bureaux d'étude et les sociétés de service en documentation**

Depuis quelques années fleurit un nouveau type de structure qui s'apparente, de près ou de loin, à des PME. "Broker" en banques de données, c'est à dire spécialistes en interrogation de banques de données, ou diversifiant leur offre de services, elles ont pour objectif d'apporter leur appui et leur compétence aux entreprises et aux organismes dans la recherche efficace d'une recherche documentaire pointue, en conseil pour la mise en oeuvre de système d'information ou en terme de veille technologique.

Ces bureaux d'étude ou sociétés de services en documentation ont un souci de rentabilité et d'efficacité. Si elles s'entourent de personnel compétent, elles ont tendance à organiser le travail sur un mode tayloriste.

Leur succès tient au fait qu'elles apportent une réponse aux besoins documentaires en panachant l'ensemble des sources disponibles en fonction des problèmes à traiter.

On peut citer quelques exemples : le bureau d'étude van Dijk, Topiques dirigé par Maurice Ronai, ancien chef du Département des banques de données de la MIDIST.

***En quelques mots***

Les centres de documentation et les bibliothèques assurent les fonctions :

- d'entrées
- de conservation
- de sortie : exploitation des documents

les banques de données ont pour objectif l'accumulation de l'information pour leur diffusion: Ce sont d'énormes gisements d'information.

## 2. LES ACTIVITES DOCUMENTAIRES

### A. La chaîne documentaire

La chaîne documentaire c'est l'ensemble des opérations techniques qui vont permettre de gérer le fonds documentaire et de traiter les documents.

#### 1. Le fonds documentaire

Il se compose en général de documents support "papier" :

- livres
- périodiques
- dossiers de coupure de presse
- cartes

**Le fonds peut être composé de support "multimédia"**

documents audiovisuels ou audio :

- film
- vidéo-cassettes
- cassettes audio
- disques

**autres supports : microfiches - CD-ROM, vidéo-disques, etc...**

#### 2. La chaîne documentaire concernant la gestion des ouvrages

##### 2.1. Acquisitions des ouvrages :

Celles-ci se font par :

- .achat
- .don
- .échange

##### 2.2. Travail intellectuel :

- .l'établissement de la notice suit les normes très précises (France : normes AFNOR, USA : AACR2)
- .l'indexation (analyse : mots clés, vedettes-matière)

L'ensemble des notices constitue le catalogue de la bibliothèque

***Dans certains établissements :***

On procède à la vente ou à l'échange de bande informatique, sur requête, à d'autres établissements

### 2.3. Travail matériel

#### a) Système manuel

- .réalisation du livre d'inventaire
- .frappe des fiches
- .intercalation dans les fichiers (ordre alphabétique)

#### b) en système informatique :

- .saisie des notices en machine

#### c) Traitement physique du document :

- .reliure
- .estampillage
- .étiquette

## 3. La chaîne documentaire concernant la gestion des périodiques

### 3.1. Acquisitions des périodiques

Celle-ci sont effectuées de 3 manières :

- abonnement payant
- échange
- don

### 3.2. Opérations de gestion :

- réabonnement annuel
- réclamation

### 3.3. Etablissement de la fiche d'identité du périodique :

Celle-ci comprend les informations suivantes :

- titre clé du périodique
- éditeur
- pays éditeur
- état de la collection
- périodicité

### **3.4. Le bulletinage**

- indication sur le cardex ou le forindex de l'arrivée des périodiques avec indication : date et numéro du périodique à sa réception
- si le périodique n'est pas arrivé, faire une réclamation
- les titres de périodiques peuvent être indexés : sujet, géographie

Actuellement cette fonction peut être assurée de façon informatique.

## **4. L'organisation des dossiers de coupures de presse**

Les dossiers de coupures de presse sont en général constitués à partir de la presse d'information : quotidiens, hebdomadaires, mensuels :

- réception des journaux
- sélection des articles
- découpage et collage sur support
- classement dans les dossiers

***Un système de classement a été préalablement établi Pour chacun des supports.***

### **B. La diffusion de l'information**

Elle peut se faire de plusieurs manières :

#### **1. L'accueil du public :**

##### ***conditions d'accès :***

- accès libre (tout public)
- accès réservé (public ciblé)

##### ***l'accès peut être***

- payant
- gratuit

avec des heures d'ouvertures précises

##### ***Mode d'accès :***

- consultation sur place uniquement
- consultation sur place et prêt possible

## 2. Le prêt

*Il peut se faire :*

- sur place à la bibliothèque
- par correspondance et échanges entre bibliothèques : "prêt inter-bibliothèques"

*Les opérations concernant le prêt :*

- demande du document par le lecteur (conditions de prêt, carte de lecteur)
- réservation possible
- retour à la date prévue, sinon réclamation

## 3. Les produits documentaires

Les publications réalisées par l'unité documentaire sont des "documents secondaires"

l'unité documentaire peut :

- établir des bibliographies
- publier un document d'information sur un thème, un pays :
  - soit pour répondre à une demande particulière
  - soit pour illustrer et commenter un évènement d'actualité
  - soit à l'occasion d'une manifestation scientifique : colloque, séminaire, etc...
- produire des DSI (diffusion sélective de l'information) à partir de banques de données.

## 4. Les banques de données

- interrogation d'une banque interne, constituée par l'unité documentaire
- interrogation de banques extérieures : françaises ou étrangères
- consultation de CD-ROM

### III. LES UNITES DOCUMENTAIRES ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Aujourd'hui les bibliothèques et centres de documentation ne peuvent se passer des nouvelles technologies de la communication pour gérer leurs activités.

#### 1. POURQUOI INFORMATISER ?

- pour automatiser les opérations répétitives de la chaîne documentaire,
- pour rationaliser les fonctions de gestion documentaire
- pour créer une banque de données bibliographiques qui rassemble les notices bibliographiques ou pour créer un catalogue de bibliothèque automatisé
- pour améliorer l'organisation du travail : une alternative : le travail en réseau et le catalogage partagé
- pour améliorer la qualité de la recherche documentaire :
  - clés d'accès multiples
  - recherches multicritères
  - recherche sur texte
- pour démultiplier les possibilités d'accès à l'information grâce à des processus diversifiés :
  - .accès on line
  - .OPAC (on line public access catalogue)
  - .accès serveur
  - .vidéotex/minitel
- pour proposer une meilleure diffusion de l'information
- pour favoriser les échanges d'informations

## 2. INFORMATISER : COMMENT ?

### LES CONDITIONS D'UNE BONNE INFORMATISATION

Pour informatiser en local une unité documentaire, il faut d'abord procéder à l'étude de faisabilité :

#### **a) Faire l'analyse de l'existant :**

Il faut connaître l'environnement, c'est à dire identifier les lieux où des expériences d'automatisation fonctionnent dans le champ de ses propres activités, en tenant compte à la fois de la spécialisation de l'unité documentaire, et de la taille de celle-ci en terme de volume d'information à traiter.

#### **b) Etablir une étude d'organisation "cercle de qualité"**

Partir de sa propre réalité : analyser l'organisation du travail, définir les activités présentes, et envisager les objectifs que l'on veut poursuivre ou modifier.  
Va-t-on s'insérer dans un réseau ? Lequel ? Va-t-on participer à l'élaboration d'un catalogue collectif national ou régional ?

#### **c) Définir le projet du point de vue technique, du point de vue intellectuel et conceptuel**

Avoir toujours à l'esprit les objectifs poursuivis :

***Repérage de toutes les activités à informatiser :***

**Informatisation des fonctions** → bulletinage des périodiques  
→ catalogue des ouvrages  
→ listes d'autorité : collectivités, auteurs  
→ prêt  
→ les éditions

***Choisir ou élaborer les outils documentaires :***

- thésaurus
- listes d'autorité
- manuel d'indexation et mode d'écriture
- manuel de saisie
- règle d'indexation

ceux-ci sont la base de la qualité conceptuelle du système et de sa fiabilité.

**Identifier ses partenaires :**

A quel réseau va-t-on appartenir ou avec quels réseaux peut-on collaborer ? ceci sera déterminant pour la mise en forme du projet.

**d) Etablir un cahier des charges**

Cette étude prendra en compte deux types de problèmes :

**les problèmes liés au choix du logiciel :**

- .identification des logiciels disponibles et des fonctions qu'ils remplissent
- .portabilité matériel
- .l'évolution possible
- .les fonctions prises en compte

**les problèmes liés au choix du matériel :**

- .compatibilité avec le matériel des membres du réseau partenaire éventuel
- .évolution possible
- .maintenance de qualité
- .adaptation à la norme d'échange informatique ISO 27-09

Ces choix pourront s'opérer en fonction :

- du volume d'informations à traiter
- du budget disponible
- de l'assistance technique envisagée : informaticien sur place, ou recours à une société de services.

### 3. REUSSIR SON INFORMATISATION : METHODOLOGIE

**Planifier** : il y a deux possibilités :

• **informatiser par étape**

• **informatiser toutes les opérations documentaires simultanément**

de toute façon prévoir un planning de toutes les opérations de mise en place du système, étudier avec précision l'élaboration de chacune des opérations liées au processus d'informatisation

#### **a) Définir le projet par rapport à l'environnement "Réseau"**

***L'unité documentaire est-elle un organisme fédérateur ou non ? S'inscrit-elle dans un réseau?***

- réseau national
- réseau international/Nations Unies ou anglo-saxon
- réseau européen

#### **b) Normaliser**

En fonction de l'environnement "réseau" : on adoptera de préférence un format de la famille des "MARC" ou du "CCF". Le choix du format et des règles d'écriture sont capitales pour faciliter les échanges et la coopération.

#### **c) Réaliser une maquette**

Faire l'expérimentation du système pendant un "temps" déterminé avant la phase opérationnelle. Ceci permet de faire les expériences nécessaires et de réajuster, de corriger les erreurs de conception ou les oublis

#### **d) Prévoir l'information et la formation du personnel :**

l'introduction des nouvelles technologies provoque un bouleversement dans l'organisation du travail. Il faut donc prendre en compte les problèmes d'adaptation et prévoir une phase d'information et une planification de la formation du personnel.

La mise en oeuvre d'un système d'information automatisé est une opération complexe compte tenu des difficultés à surmonter du point de vue de la maîtrise du logiciel, du matériel informatique et du système d'exploitation. L'informatique documentaire c'est une technologie de pointe pour laquelle il est nécessaire d'acquérir des compétences particulières.

**e) Considérer le facteur "temps"**

En aval, la préparation du processus d'informatisation est une opération longue et minutieuse. En amont, il faut prendre en compte également le facteur "temps" car les activités documentaires : rédaction du bordereau, saisie de la notice, vérifications diverses, sont longues et contraignantes.

**f) Prévoir l'assistance technique d'un informaticien et la maintenance du système :**

L'assistance technique, en particulier dans la période de mise en oeuvre du système, paraît fondamentale. S'entourer de spécialistes compétents sera un gage de réussite pour le bon fonctionnement futur.

Cette assistance peut être assurée par un informaticien dédié à l'application informatique ou par une société de services, mais on ne peut faire l'économie de cet appui technique.

Les contrats de maintenance matériel et logiciel sont également nécessaires, en tout cas fortement conseillés.

***EN CONCLUSION***

Les nouvelles technologies appliquées au traitement de l'information ouvrent, certes des possibilités considérables, mais rendent les opérations documentaires de plus en plus complexes. Ces bouleversements sont parfois difficiles à maîtriser mais, quelques règles, malgré tout, permettent d'informatiser en douceur.

La logique informatique étant rigoureuse. Il est nécessaire qu'une même rigueur préside à l'organisation de la mise en oeuvre du système.

#### 4. LA NORMALISATION ET LA PROBLEMATIQUE DES FORMATS \*

Il existe deux types de format : les formats bibliographiques et les formats d'échange informatique

##### **a) Qu'est-ce qu'un format bibliographique ?**

Le mot format est une traduction libre du mot anglais "FORMAT" qui signifie : structure, organisation, présentation, mise en page.

Le format de communication, format d'échange international, permet le transfert des données entre différents pays.

Il ne peut y avoir de bonne normalisation, durable et souple sans format. En effet, pour traiter les données en ordinateur, il faut un format qui prenne en compte la totalité de la compatibilité des éléments bibliographiques de la notice.

Ce sont les américains qui visant la production hebdomadaire de bandes d'échanges ont défini le format MARC (Machine Readable Cataloguing) : machine capable de lire des informations ou informations lisibles en machine

Une notice bibliographique enregistrée en format se compose de trois parties :

- la structure
- le contenu
- la codification

La structure et la codification constituent à proprement parler le Format.

Le contenu est formé des données bibliographiques telles qu'elles sont définies par les règles de catalogages (AACR2 / AFNOR ou ISO)

##### **b) Les Formats MARC**

###### **b.1. Historique du format MARC américain**

L'informatisation des bibliothèques américaines remonte aux années 1960, la Bibliothèque du Congrès avec le soutien du "Council on Library Ressource" développa le projet MARC à partir de 1964 .

*quelques dates :*

**1966** : édition des règles de MARC1 (Machine Readable Cataloguing)

**1968** : MARC2 : fait apparaitre la notion très importante d'échanges de données par support magnétique

L'originalité de MARC2 a été d'apporter une codification très grande correspondant à la richesse de l'analyse. Cette analyse décrit les éléments bibliographiques nécessaires :

- au tri
- à la sélection
- à l'indexation
- à l'impression
- à la recherche
- à la correction

ceux-ci présentent une double caractéristique : ils ont une nature et une parution.

La nature d'une donnée est par exemple le nom d'une personne, une collectivité, un titre..

La parution se définit par rapport à la notice bibliographique : un nom de personne peut avoir plusieurs fonctions par rapport à une oeuvre : auteur principal, traducteur, éditeur, etc....

En 1968, la Bibliothèque du Congrès améliore et complète le format MARC, d'où la naissance de LC MARC. Ensuite on assiste à une floraison de Formats dans le monde

En 1969, la British National Bibliography produit un format de communication encore plus développé, le BNB MARC qui est entièrement compatible avec LC MARC

### **b.2. MONOCLE**

En 1967-1969, en France, la bibliothèque universitaire de Grenoble (section sciences), sous la direction de Marc Chauveinc et la BN ont produit un format MONOCLE.

La BN s'est penchée sur la production de catalogues complets avec les problèmes de classement qu'ils posent. MONOCLE était une proposition de nouveau format, mais aussi une réflexion détaillée sur les problèmes de catalogage et d'automatisation

Parallèlement à MONOCLE, les américains déposaient auprès de l'Institut américain de normalisation, puis auprès de l'organisation internationale de normalisation (ISO) un projet de norme des éléments bibliographiques lisibles en machine. Il s'agissait de définir une structure pour le transfert des données bibliographiques sur un support informatique entre les systèmes.

### **b.3. UNIMARC**

Il restait maintenant à normaliser la codification des données, afin que la norme ISO soit remplacée et que l'échange international des données puisse s'effectuer complètement. Il s'agissait d'attribuer à toutes les données bibliographiques (auteur, titre, collection, sujet) des codes qui soient identiques dans tous les pays afin qu'un seul programme de traduction informatique permette de recevoir des données de tous les pays, quelque soit le format d'origine et de les inclure dans son système.

UNIMARC a été réalisé en collaboration avec l'IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothécaires). La première édition en 1977 ne concernait que les livres et les périodiques. La 2<sup>e</sup> édition parue en 1980 comprenait les codes pour les cartes et les non-livres, l'édition de 1987 présente certaines mises à jour.

UNIMARC suit la norme ISO 27-09 et permet l'échange entre toutes les bibliothèques nationales.

### **b.4 INTERMARC**

Créé en 1972 par le Bureau pour l'automatisation des bibliothèques (BAB) sous la direction de Michel Boisset et des bibliothécaires belges afin de finir un format francophone. Ces travaux utiliseront MONOCLE mais aussi LC MARC et BNB MARC.

En 1975 INTERMARC a été utilisé par la BN pour établir la bibliographie de la France et il a été abandonné en 1987.

### **b.5. Présentation des différents MARC :**

- INTERMARC (le plus complet - très lourd, catalogage à niveau)
- UNIMARC
- US MARC (Etats Unis)
- CANMARC (Canada)
- UK MARC (Royaume Uni)
- MAB (Allemagne)

LC MARC utilisé par la Bibliothèque du Congrès évolue avec le comité de pilotage créé pour travailler sur les MARC

OCLC MARC= LC MARC ; LC MARC est inclus dans US MARC

Tous les MARC ont des formats de bande ISO 27-09

Il faut constater le formidable impact du format MARC sur l'automatisation des bibliothèques: la réussite de l'informatisation aux Etats Unis est due en grande partie à MARC.

Les BN utilisent UNIMARC pour leurs échanges depuis 1986.

### **c) Les formats internationaux**

#### **c.1.L'ISDS (Système international des publications en série)**

Il a défini un format de type LC MARC un peu simplifié pour l'enregistrement des publications en série.

Ce format plusieurs fois modifié a fait l'objet d'une dernière version publiée en 1986.

#### **c.2 Le REFERENCE MANUAL**

Le REFERENCE MANUAL a été élaboré par l'UNISIST (Programme intergouvernemental de coopération dans le domaine de l'information scientifique) qui est un programme de l'UNESCO, créé en 1967, avec pour objectif l'organisation d'un réseau mondial d'information scientifique et technique.

C'est un service de l'UNESCO, l'UNIBID qui a publié en 1981 la dernière version du REFERENCE MANUAL. Celui-ci propose un format de communication pour tous les documents.

Le REFERENCE MANUAL a été adopté par un grand nombre de services d'information en particulier en Amérique Latine.

#### **c.3 Le CCF (Common Communication Format)**

En avril 1978, le Programme général d'information (PGI) de l'UNESCO parrainait un symposium international sur les formats d'échange bibliographique, celui-ci s'est tenu à Taormina (Sicile). Il a été organisé par le Centre international pour les descriptions bibliographiques (UNIBID) en coopération avec le bureau des résumés analytiques du conseil international des unions scientifiques (ICSU-AB), la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) et l'organisation internationale de normalisation (ISO).

En s'inspirant des formats standard d'échange existant, le groupe de travail issu de ce symposium a proposé un format qui prenne en compte tous les éléments utiles aux organismes qui traitent l'information y compris les bibliothèques et les services d'analyse et d'indexation. Ces éléments de données communs forment le noyau du CCF.

La première édition du CCF a été publiée en 1984.

Le format BABINAT proposé en 1989 par les organismes français de coopération (CIRAD, IBISCUS, ORSTOM) est un dérivé du CCF.

Il faut citer également IDIN, format proposé par l'OCDE.

#### **d) Format d'échange Informatique**

##### **d.1. La norme ISO 27-09**

En novembre 1969, sous la pression des Etats Unis était créé au sein de l'ISO, un groupe de travail (N°4-ISO/TC-46/WG4) dont l'objectif était de définir une structure pour le transport des données bibliographiques sur un support informatique entre des systèmes.

C'est en 1973 que fut publié la norme ISO 27-09.

Il s'agit d'un format de communication c'est à dire du mode de représentation des données sur une bande magnétique pour que ces données puissent être lues et reconnues par un autre ordinateur.

Cette norme ISO 27-09 est le fondement de tout format de transmission de données bibliographiques. Tous les formats MARC ont des formats de bande ISO 27-09. Cette norme a été révisée plusieurs fois. Une mise à jour a été effectuée en 1986.

##### **d.2. Les couches OSI**

Le logiciel doit prendre en compte l'intégration des couches OSI (Open System Interconnection) : modèle international pour les communications entre systèmes informatisés.

OSI : série de sept niveaux de normes indépendantes définissant entre autre des langages d'accès entre réseaux de télécommunications et réseaux d'ordinateurs.

---

#### **Source :**

\* CHAUVEINC, Marc.- MARC, Henriette, MONOCLE et les autres : une petite histoire des formats .- in : Les bibliothèques : tradition et mutation : mélanges offerts à Jean Pierre Clavel à l'occasion de son 65è anniversaire : Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, 1987.- P. 325-354.

## OPEN SYSTEM INTERCONNECTION (OSI)

### L'OSI : pour communiquer entre systèmes informatisés

L'OSI, ou *Open System Interconnection*, est un modèle international pour les communications entre systèmes informatisés.

C'est, fonctionnellement, une sorte d'interprète qui établit une communication entre deux systèmes, traduit les requêtes du système interrogeant pour les rendre compréhensibles et exécutables par le système interrogé, et les réponses du système interrogé pour les rendre compréhensibles et utilisables par le système interrogeant, ceci quels que soient les machines et les logiciels utilisés.

L'OSI est divisé en sept couches, correspondant aux étapes de la communication, de la connexion physique à l'interactivité d'une application, chacune des couches donnant lieu à une normalisation internationale dans le cadre de l'ISO (*International Organization for Standardization*).

Dans les bibliothèques, les possibilités offertes par l'OSI sont très importantes. En effet, jusqu'ici, les logiciels de gestion des bibliothèques ont été développés dans l'optique de l'intégration des fonctions, mais dans des systèmes fermés, non communicants. Désormais, on peut envisager des systèmes ouverts, travaillant aussi bien sur les réseaux ou systèmes des éditeurs et libraires, qu'avec d'autres bibliothèques ou réseaux d'information bibliographiques, à partir d'un même terminal, en utilisant le

Modèles de référence OSI				
	Système A		Système B	
	Ap- pli- ca- tion	7 Application	Assure toutes les fonctions pour échanger l'information sémantiquement significative des programmes d'application.	7 Application
6 Présentation		Structure les données en choisissant la syntaxe appropriée pour la représentation et la conversion des données (ISO 8823 presque terminée).	6 Présentation	
5 Session		Assure les fonctionnalités pour établir et gérer le dialogue entre les machines qui communiquent (IS 8327 définit le protocole de session de base).	5 Session	
Utili- sateur	4 Transport	Assure un transfert des données fiable et économique contrôlé de bout en bout (ISO 8073 définit le protocole).	4 Transport	
Trans- mis- sion	3 Réseau	Assure les fonctions d'acheminement et d'échange de l'information (CCITT X 25).	3 Réseau	In- ter- con- nexion
	2 Liaison de données	Assure la transmission sans erreur entre le terminal et le réseau (protocole de liaison de données de haut niveau).	2 Liaison de données	
	1 Physique	Assure la transmission d'information digitalisée à travers un média physique (norme RS5232C).	1 Physique	
Lien physique				

(Tableau extrait d'une communication de Neil McLean, au congrès de l'Ifla, à Sydney, dans le cadre de la section « Technologie de l'information »).

même langage de commande, et dans une communication non hiérarchisée, de pair à pair.

L'application du modèle OSI pourrait aussi remettre en question la prédominance des systèmes développés sur une seule grosse machine, au profit de systèmes intégrés distribués, utilisant pour la gestion d'une bibliothèque des logiciels

et des machines différents selon les fonctions traitées, mais totalement communicants, sans redondance.

A terme, et si le processus de normalisation est correctement mené et appliqué, l'utilisation du modèle OSI devrait rendre plus souples et plus évolutifs l'installation et le développement des logiciels de gestion des bibliothèques, mais aussi

ouvrir largement le champ des services offerts par la bibliothèque à ses usagers.

Francine MASSON

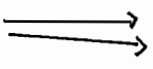
NDLR Sur l'OSI, on peut également se reporter au compte rendu du pré-séminaire Ifla « Open systems interconnection : the communications technology of the 1990's », Londres 12-14 août 1987, par Catherine Lupovici (document DBMIST).

## 5. CHOIX D'UN SYSTÈME DOCUMENTAIRE INFORMATIQUE EN LOCAL

*deux possibilités :*

*•Automatisation des fonctions de gestion d'une bibliothèque, c'est à dire :*

automatisation de l'ensemble des opérations effectuées dans une bibliothèque

-acquisition :  ouvrages  
périodiques  
(bulletinage)

-catalogue des ouvrages  
-prêt  
-édition

*•Création d'une banque de données bibliographiques*

*Quelques conseils de base :*

-choisir un produit standard : installation "clé en main"  
-prendre un système dédié et autonome  
-se faire assister d'un informaticien

lorsque que l'on décide d'informatiser les fonctions documentaires, il existe deux types de possibilité :

-informatiser toutes les fonctions de la bibliothèque  
-ou créer une banque de données bibliographiques

### A. Types de logiciels

*Deux types de logiciels sont disponibles sur le marché :*

1. les systèmes de gestion intégrée de bibliothèque
2. les logiciels documentaires

#### 1. Les systèmes de gestion intégrée de bibliothèque

La définition du système de gestion intégrée de bibliothèque est d'assurer des fonctions d'entrées, de conservation et de sortie des documents, c'est-à-dire de gérer simultanément plusieurs fichiers.

Les systèmes de gestion intégrée de bibliothèque utilisent, généralement, des logiciels de type SGBD (Système de Gestion de bases de données) en anglais "Data Base Management System", parce que ceux-ci permettent la création, la modification, le traitement de données enregistrées, en respectant trois principes :

-l'indépendance des données par rapport aux logiciels d'application  
-l'intégrité de données et la sécurité d'accès  
-la confidentialité des informations

Les SGBD permettent la recherche d'information mais selon une procédure rigide. Par contre, les données ne sont saisies qu'une seule fois. Elles sont enregistrées selon une structure très précise : étiquette ou clé, nature : alphanumérique ou numérique. Les SGBD sont, pour la plupart d'entre eux, fournis avec un langage de programmation. Par ailleurs les données sont généralement stockées en format fixe ce qui occasionne beaucoup de perte d'espace disque. Si l'on gagne en flexibilité du produit, la contrepartie c'est d'apprendre et de mettre en oeuvre ce langage.

Il y a quelques années les logiciels de gestion ont été développés dans l'optique d'une intégration de fonctions, mais dans des systèmes fermés. Désormais on peut envisager des systèmes ouverts travaillant sur des réseaux avec d'autres bibliothèques.

Voici quelques caractéristiques demandées à ces logiciels de gestion intégrée de bibliothèque :

- option Acquisition
- option catalogage (ouvrages)
- option recherche documentaire
- option bulletinage/périodique
- option prêt
- option édition
- option vidéotex
- transfert en format MARC et ISBD

toutes les fonctions peuvent être mises en oeuvre, simultanément ou par étape.

Il existe plusieurs logiciels de gestion intégrée, de qualité presque similaire, disponibles sur le marché :

- DOBIS LIBIS
- GEAC
- CLSI/LIBS 100
- MINISIS
- BASIS
- LIBRA
- OPSYS

## **2. Les logiciels de recherche documentaire : "Information Retrieval System" (IRS)**

### **2.1 Qu'est-ce-qu'un logiciel documentaire ?**

Ce qu'on appelle couramment logiciel de recherche documentaire comprend en réalité plusieurs modules :

- la structuration de la base
- la saisie des notices
- la mise à jour des données
- la recherche documentaire (recherche des notices correspondant à certains critères définis)
- l'édition des résultats :
- visualisation à l'écran
- impression

**Il permet de gérer des bases de données très diverses :**

- une liste bibliographique d'articles de périodiques ou d'ouvrages
- un répertoire d'organismes ou de personnes ressources
- une liste d'utilisateurs avec adresse et numéro de téléphone

## 2.2. Les types de logiciels documentaires

Ils ont été conçus à l'origine pour mémoriser et rechercher des références bibliographiques.

Le document peut être structuré en champs, paragraphes et phrases de longueurs variables, (format variable) on peut attribuer un nom à ces champs.

La matière de leur contenu peut être définie de façon plus ou moins contraignante, il peut s'agir :

- de texte libre
- de descripteurs contrôlés (Thésaurus)
- de valeur numérique

Ces logiciels reposent sur la notion de fichiers inverses.

La recherche peut être faite par les opérations booléennes :

OU  
ET  
SAUF

La fonction de mise à jour "on line" n'est pas aisée, les mises à jour sont effectuées par lots et nécessitent souvent de recréer ou de réorganiser les fichiers inverses. Cette opération se nomme indexation.

Les logiciels documentaires, très souples quant aux possibilités de recherche, nécessitent de la part de l'utilisateur une bonne connaissance de l'outil et du contenu de la banque de données. Ce sont des outils de recherche flexibles qui offrent une grande souplesse de définition des structures. Ils ne sont pas faits pour traiter les données factuelles ou numériques.

Un logiciel documentaire qui illustre bien cette définition c'est TEXTO commercialisé par CHEMDATA (Lyon).

### ***Les qualités appréciables de TEXTO :***

- Il est portable sur plusieurs types de matériel, du micro au matériel lourd, l'évolution d'une application réalisée avec TEXTO est toujours possible.
- son format variable facilite la mise en place de l'application puisqu'il n'y a pas de paramétrage préalable.

### ***Ses contraintes :***

- son manque de convivialité
- sa souplesse et sa richesse en font également sa complexité en terme d'utilisation quotidienne
- par ailleurs, une application sous TEXTO exige de savoir programmer en LOGOTEL

**Il existe deux autres types de logiciels documentaires :**

### ***Les logiciels à menu***

Ils sont basés sur une structure de recherche arborescente, ils permettent l'accès à une information textuelle structurée, unités documentaires ou pages. Chaque menu présente à

l'utilisateur différentes options. Le choix de l'un provoque l'affichage du menu suivant plus spécialisé et plus précis.

Ce processus permet de déterminer de façon de plus en plus précise la question que se pose l'utilisateur. Ces logiciels disposent dans la plupart des cas de facilités permettant le retour en arrière dans l'arborescence ou des retours directs au sommaire.

### ***Les logiciels "texte intégral"***

Ces logiciels permettent la recherche sur tous les mots du texte. Les logiciels orientés "Thésaurus" (première version de Mistral) gèrent les réalisations entre les termes hiérarchiques, d'équivalences ou de synonymie sur lesquelles reposent les Thésauri multilingues.

Les logiciels d'analyse syntaxique et statistique, permettent de faire la recherche documentaire en langage naturel.

## **B. Choix du logiciel : caractéristiques "logiciel"**

***Le choix du logiciel se fera donc en fonction de la question préalable :***

va-t-on informatiser toutes les fonctions de gestion de la bibliothèque ?

va-t-on créer une banque de données bibliographiques ?

***Il faut prévoir l'informatisation concernant :***

**les ouvrages :**

- acquisition
- catalogue
- notice ISBD (description bibliographique internationale normalisée)
- recherche sur plusieurs points d'accès
- prêt

**les périodiques**

- abonnement/réabonnement
- bulletinage
- gestion des collections
- indexation du titre

***Qualités requises pour la recherche documentaire :***

définition des clés d'accès pour la recherche documentaire :

- recherche sur une chaîne de caractères
- recherche booléenne
- recherche multicritère
- recherche hypertexte
- recherche sur tous les mots du résumé

**Gestion des autorités :**

- liste d'auteurs personnes morales
- liste d'auteurs personnes physiques
- gestion du Thésaurus

**Catalogue**

- gestion du format MARC
- gestion de la notice ISBD

**Fonctionnalités du système**

- Saisie
- contrôle de saisie
- contrôle des autorités
- mise à jour "on line"
- une seule saisie, avec ajout automatique au cours des opérations
- menus pour guider l'utilisateur

**Le choix doit tenir compte de plusieurs contraintes :**

- le volume des informations à prendre en compte : le volume de départ et l'accroissement annuel : il faut évaluer le volume des notices
- le budget disponible : budget consacré aux investissements de départ et budget de fonctionnement
- l'appui ou non d'un informaticien
- l'environnement du projet : le Réseau

**Les échanges de données/Les formats**

Dans cette perspective d'échanges de données et de communication, il est obligatoire de prendre en compte les contraintes des "formats" d'échange. C'est fondamental

**Qualité du logiciel :**

Choisir :

- logiciel convivial :
- interactif/conversationnel
- menus : pour la saisie
- fonctionnement en temps réel
- menus pour l'interrogation : OPAC (On Line Public Acces Catalogue)

**Les éditions**

- possibilité d'éditer en format ISBD, en format MARC
- plusieurs formats d'édition possibles

**Possibilité d'optimisation :**

- logiciel évolutif
- portabilité matériel, sur quel matériel le logiciel est-il portable ?, une évolution sera-t-elle possible ?
  - micro-ordinateur
  - mini-ordinateur
  - grosse machine/Main frame

**Club des utilisateurs :**

l'existence d'un club "utilisateurs" permet une entraide entre les utilisateurs

**Accès à l'information peut se faire :**

- on line
- menus OPAC
- vidéotex
- sur serveur

**C. Configuration du système informatique**

Le choix dépendra de plusieurs critères :

- le volume d'information à traiter
- du budget disponible
- des besoins de communication/réseau
- choix d'un produit livré clé en main
- Prévoir les problèmes de compatibilité matériel/logiciel entre les membres du réseau

**1. Configuration en local - système autonome :**

La configuration comprendra :

- une unité centrale
- mémoire centrale : RAM (Read Access Memory)
- système d'exploitation (MS DOS, UNIX)
- mémoires périphériques (disques et bandes magnétiques)
- fonctionnement monoposte, multipostes, multi-utilisateurs

**a) L'unité centrale**

Il faut considérer : les performances, le nombre de processeurs. La rapidité d'exécution d'un programme sera influencée par les performances du micro-processeur et par l'organisation de l'unité centrale autour de ce circuit.

**b) la mémoire centrale :**

La capacité de mémoire centrale est évaluée en nombre de caractères : un caractère étant une suite de 8 bits d'où le nom d'octet

### c) Les mémoires périphériques :

- le disque dur

Les capacités/mémoire se calculent par rapport au volume des données à mémoriser. Ce volume dépend du volume des notices bibliographiques, des fichiers inverses, du thésaurus, des autres fichiers annexes, et de la place occupée par les différents logiciels : prendre un disque dur supérieur à 30 MO.

- les imprimantes
- le streamer pour les sauvegardes sur bande magnétique
- les claviers
- les écrans
- les interfaces de communications (carte Kortex)
- l'onduleur : c'est un dispositif de sécurité électrique, gage de garantie du système

#### *En résumé : il faut évaluer les besoins :*

- nombre de postes de travail
- volume de la mémoire centrale et du disque dur en fonction du volume des informations à traiter et des opérations à effectuer.

### 2. caractéristiques matériel

On trouve des micros de type IBM-AT qui peuvent gérer dix mille ouvrages, quelques centaines de périodiques, plusieurs centaines de correspondants : lecteurs, fournisseurs, éditeurs

Actuellement les performances des micros sont remarquables.

La configuration multipostes-multi-utilisateurs a souvent une influence non négligeable sur les coûts du matériel et logiciel. Des problèmes informatiques relativement différents se posent avec ce type de matériel :

- problème de partage et de protection des ressources
- gestion de plusieurs types d'écrans

### 3. Coût de l'informatisation :

- les investissements initiaux :

- acquisition matériel
- logiciel
- les périphériques
- la formation à l'utilisation du système
- installation et mise en fonctionnement avec l'appui d'un informaticien

- les Coûts de fonctionnement

Il faut prévoir :

- le suivi par une entreprise de services informatiques
- la maintenance (20 % prix d'achat) : la maintenance représente environ 12 % des coûts plus 8 % de frais divers (papier, ruban, télécommunication, fourniture)

## IV. LES SYSTEMES D'INFORMATION AUTOMATISES DANS LES INSTITUTS SCIENTIFIQUES ET LES BIBLIOTHEQUES D'ETUDE ET DE RECHERCHE

### 1. LE CONTEXTE

L'automatisation des services de documentation dans les instituts scientifiques et l'automatisation des grandes bibliothèques s'est faite de manière lente et progressive, avec un retard certain par rapport au processus engagé par leurs homologues américains. C'est dans les années 1970 que se mettent en place quelques expériences.

Plusieurs instituts seront des pionniers en la matière, on peut citer le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) qui crée la base GEODE en 1968, l'Institut national de statistiques et études économiques (INSEE) qui dès 1970, met en place un système de documentation automatique. En 1972, le Centre national de recherche scientifique (CNRS) à travers le Centre de documentation de sciences humaines (CDSH) met en oeuvre la banque de données FRANCIS. Le Centre d'études de géographie tropicale (CEGET) décide, la même année, "d'automatiser progressivement les activités de sa division documentation".

Il faut rappeler qu'à cette époque les logiciels étaient développés par les grandes entreprises telles qu'IBM. Le traitement de l'information s'effectuait en différé (batch). La mise en oeuvre de l'automatisation documentaire sera donc dépendante de l'évolution et de l'histoire des logiciels.

#### A. Brève histoire des logiciels

Dans les années 1970, il n'y a pas de logiciels français. Les Instituts achètent des logiciels étrangers tels que SPLEEN (Suédois) qui va être acheté par le CNRS, ou ils développent des logiciels "maison" comme à la BN.

*On peut distinguer plusieurs périodes :*

**1970-1980** : dans ces années là il n'y a pas d'existence de logiciel hors des constructeurs des ordinateurs

**1973** : diffusion de MISTRAL, premier logiciel français.

**1978** : arrêt de la production de MISTRAL. Celui-ci fonctionne encore sur QUESTEL

**1980** un tournant : TEXTO devient la seule alternative, c'est un logiciel développé dans le cadre de l'université par Henri Vignes et qui sera ensuite commercialisé par CHEMDATA (Lyon).

**1980-1986** : les systèmes commerciaux prennent le pas sur les systèmes "maison"

**1982-1984** : la politique nationale "acheter français" va modifier les orientations du marché, suite à la promulgation de la loi de juillet 1982 : "Recherche et développement technologique de la France" et en fonction de la mise en oeuvre du PM3 Maîtrise du développement de la filière électronique".

**Après 1984** : évolution de la politique française : ouverture au marché étranger. Des systèmes étrangers vont être acquis par les bibliothèques d'étude et de recherche :

**1987-1988** : il semble que GEAC soit le choix des grands Instituts et des grandes bibliothèques

***Quelques logiciels de gestion intégrée de bibliothèque et leur implantation :***

**BASIS** possède deux modules de gestion associés : TECHLIB, STACUS. Il gère les périodiques

**DOBIS-LIBIS** (Dortmund and Leuven library system) d'origine allemande, portable sur IBM. Il ne contrôle pas le Thésaurus, quoiqu'aujourd'hui un utilisateur hollandais ait développé un module pour cette fonction.

Il est implanté dans 6 BM et 6 bibliothèques spécialisées : à l'INSEE, à la bibliothèque du CDST, à la bibliothèque de l'institut des Sciences Politiques de Paris... il a été choisi pour le PANCATALOGUE.

**GEAC** (Library information system): d'origine canadienne, il a été développé en France par GEAC-SEMA pour la Bibliothèque nationale. Il est également implanté à la Médiathèque de la Villette, à la BPI, à l'INIST

**LIBRA** (Logiciel intégré pour les bibliothèques en réseau informatisé) a été développé par le ministère de la Culture et de la communication à partir de 1982. Il a été racheté par SINORG, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations. LIBRA est implanté dans les bibliothèques municipales

**LIBS100/CLSI** : le plus répandu au monde. 3 implantations en BM

**MEDICIS** : développé par un français Michel Boisset à l'Institut européen de Florence, il sera implanté à la bibliothèque universitaire d'Orsay (1982) et à la Médiathèque de la Villette.

**MINISIS** a été développé par le CRDI (Centre de recherches pour le développement international) d'Ottawa au Canada, en vue de répondre aux besoins des centres de documentation, des pays en développement. Il est plutôt meilleur pour la recherche documentaire que du point de vue bibliothéconomique. Pour des opérations de gestion, deux modules ont été développés, dont CHEKIN qui permet la gestion des périodiques. Il est portable sur Hewlett Packard 3000

MINISIS est implanté dans des bibliothèques spécialisées : à l'IMA (institut du Monde Arabe), au CIE (Centre international de l'enfance).à Paris, et à l'EIB (Ecole internationale de Bordeaux)  
MISTRAL :

Celui-ci va fonctionner dans les instituts suivants :

- CNDO/CNEXO 1973
- CEGET.(MISTRAL 3) 1975
- Université de Grenoble (MISTRAL 4) 1975
- CRESM/IREMAM à Aix en Provence (MISTRAL 3) 1975
- QUESTEL (MISTRAL 4) 1978
- DOCUMENTATION FRANCAISE 1978

**SIBIL** (Système intégré pour les bibliothèques universitaires de Lausanne) développé par la bibliothèque universitaire centrale de Lausanne, a été introduit en France dans les BU par la DBMIST

**TOBIAS** installé en France pour la première fois en 1982. Il est portable sur la gamme d'ordinateurs - Datapoint-Matra-Informatique. Il est implanté dans 18 BM.

***un logiciel documentaire TEXTO :***

Le développement de **TEXTO** par un chercheur du CNRS, Henri Vigne, a facilité sa diffusion dans les milieux universitaires :

**TEXTO** fonctionne dans les instituts suivants :

- CICG (Centre inter-universitaire de calcul de Grenoble)
- CRESM/IREMAN à Aix en Provence
- CIRCE/ORSAY : Paris Sud Informatique
- CNUCS (Centre national universitaire de calcul Sud) de Montpellier
- INRA (Institut national de recherche agronomique) à Versailles
- ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération) à Paris
- CIRAD (Centre de Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) à Montpellier

***TEXTO est utilisé également pour la gestion des outils suivants :***

- le CCN = Catalogue collectif national des publications en série
- le Serveur SUNIST
- IBISCUS : système d'information sur les pays en développement

**B. La micro-informatique documentaire**

Les logiciels documentaires fonctionnant sur micro-ordinateur sont apparus au début des années 1980. Ils vont modifier considérablement le paysage de l'informatique documentaire en France.

Devant la prolifération des produits, l'ADBS a institué dès 1982 un groupe : MICRODOC, dont l'objectif est d'échanger les informations, de participer à des démonstrations ou d'organiser des journées d'études. La journée MICRODOC/ADBS se tient chaque année depuis 1982.

Plusieurs études sur les logiciels documentaires ont été réalisées : par la DBMIST (1983 , 1987, 1988) le bureau Marcel Van Dijck (1983 et 1985), l'ADBS, etc...

Différents produits sont implantés sur de nombreux sites, on peut citer :

- JLB DOC
- SUPERDOC
- TEXTO/MICRO
- CDS/ISIS diffuser gratuitement aux organismes du mouvement associatif ou d'intérêt public, par l'UNESCO.

Il faut noter l'échec de Microquestel et la percée fulgurante d'Alexandrie sur Macintosh. On assiste aujourd'hui à une diversification des produits dont la performance est remarquable.

## LES SYSTEMES D'INFORMATION AUTOMATISES DANS LES INSTITUTS SCIENTIFIQUES ET UNIVERSITAIRES

ANNEE	SIGLE	OBJECTIFS	LOGICIEL	MATERIEL	TUTELLE
1961 1975 1982-1983	BN	Bulletin bibliographique de la France "livres"		IRIS 45 CII-Honeywell Bull l'Isle d'Abeau	ministère de la Culture
		Gestion de catalogue pour la bibliographie de la France	GEAC	GEAC 9000 Sema DPS7/507 Bull	
1970	INSEE	Banque de données SPHINX	STAIRS	IBM	
		Gestion de la bibliothèque SCRIB 1982	DOBIS-LIBIS	IBM Serveur GCAM	
1972	CEGET	Banques de données bibliographiques	TEXTPACT (1972) MISTRAL 3 (1975) TEXTO (1986)	IBM IRIS 80 DIGITAL	CNRS Participation au réseau IBISCUS
1973	a) CDST -PASCAL b) CDST/Bibliothèque	Banques de données Gestion de bibliothèque	SPLEEN DOBIS-LIBIS	Serveur QUESTEL IBM	CNRS
1972	CDSH-FRANCIS	Banque de données	SPLEEN-VIRA	-	-
1973	CNDO/CNEXO=IFREMER Centre National pour l'exploitation des océans		MISTRAL TEXTO	CII-HB	-
1974	RESAGRI	Banque de données bibliographiques			ministère de l'Agriculture plus Réseau
1976	Université de Grenoble	Banque de données	MISTRAL 4		ministère de l'Education nationale
1976	CICG (centre interuniversitaire de calcul de Grenoble)	Serveur universitaire	TEXTO 1980		
1976	BPI	Gestion de bibliothèque	GEAC		Direction de la Lecture Publique
1977-1978	CRESM/IREMAM. Aix	Banque de données bibliographiques Gestion de bibliothèque	MISTRAL 3 (1978) TEXTO (1981)	IRIS70-CII Honeywell Bull MINI6 - CII Honeywell Bull	CNRS
1977	URBAMET	Banque de données bibliographiques			Réseau
1978	LOGOS	Banque de données	MISTRAL	Serveur QUESTEL	Documentation Française
1978	CNUCS (centre national universitaire de calcul sud) de Montpellier)	Catalogue collectif des ouvrages Banque de données bibliographiques Serveur universitaire	SIBIL (1981/1982) TEXTO		ministère de l'Education nationale
1978	CIRCE (centre inter-régional de calcul électrique) d'Orsay	Serveur Universitaire	DOBIS-LIBIS TEXTO	IBM	CNRS
1978	INSERM-IMA	BIR (Banque d'information sur la recherche)	DB2	IBM	ministère de la Recherche et ministère de la Santé
1978	QUESTEL/Télé systèmes à Valbonne	Serveur	MISTRAL 4 QUESTEL + (1985)	CII-Honeywell Bull DPS8/Bull	MIDIST
1980	Maison de Lorient à Lyon	Recherche documentaire	TEXTO		
1981	IBISCUS	Banque de données	TEXTO	MINI6 -CII-Honeywell Bull	Réseau
1981 2è étape 1987	CIE	Banque de données	BRS MINISIS (1987)	Serveur G.CAM Hewlett Packard 3000	Fondation privée

Tableau n°4

LES SYSTEMES D'INFORMATION AUTOMATISES DANS LES INSTITUTS SCIENTIFIQUES ET UNIVERSITAIRES

ANNEE	SIGLE	OBJECTIFS	LOGICIEL	MATERIEL	TUTELLE
1981/82/83	Bibliothèque universitaire de Montpellier	Gestion de la bibliothèque Acquisition catalogue	SIBIL	Sur serveur CNUCS IBM 3090/200	DBMIST
1982-1983	Bibliothèque universitaire d'Orsay		MEDICIS (abandon 1984)		DBMIST
1983	INRA	Bibliothèque	TEXTO	DPS8/Bull	ministère de l'Agriculture
1984	SUNIST Isle d'Abeau	Serveur universitaire	TEXTO	DPS8- Bull IBM (1987)	DBMIST
1984-1985	CIRAD	Banque de données	TEXTO	DATA GENERAL	ministère de la Recherche et de la technologie
1985	BU - Grenoble BU-Bordeaux BU-Besançon BU-Aix en Provence (1989)	Catalogue de bibliothèque	SIBIL		DBMIST
1985	CEDID-ORSTOM	Banque de données	TEXTO	IBM/AT IBM/XT 1990- SUN 3/150	Ministère de la Coopération et du développement et ministère de la Recherche
1980/1986	IMA (institut du Monde arabe)	Gestion de bibliothèques	MINISIS	MINI 6 -CII-Honeywell Bull	Fondation privée
1986	ORSTOM	Banque de données HORIZON	TEXTO	MICROMEGA-Thomson SUN 3/260 (1989)	Ministère de la Coopération Ministère de la Recherche et de la technologie
1982/1986	Médiathèque de la Villette	Gestion de bibliothèque	GEAC (1986) MEDICIS		
1988	Bibliothèque de Sciences Po	Gestion de bibliothèque	DOBIS-LIBIS	IBM	Fondation des Sciences Politiques

## **2. LA MODERNISATION DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES**

### **A. Un peu d'histoire**

C'est en 1952, qu'est créé, par la "Direction des bibliothèques et de la lecture publique", le catalogue collectif des ouvrages étrangers (CCOE) qui a pour objectif de localiser les livres étrangers existant en France. Parallèlement, la même année, est conçu l'inventaire permanent des périodiques étrangers en cours (IPPEC). Celui-ci sera informatisé en 1965. Ces deux outils ont joué un rôle non négligeable dans le circuit des prêts français.

L'automatisation des bibliothèques commence dans les années 1970. On développe des logiciels "maison" à Grenoble, à Aix en Provence, à Bordeaux. Dans ces années là, on s'était orienté également vers un projet ambitieux de catalogage partagé le CAPAR, envisagé du point de vue du contrôle bibliographique universel.

Trois régions seront des pionnières en matière d'informatisation : la région Rhône-Alpes, la région Provence-Côte d'Azur, et la Bretagne. L'apparition des bases de données accessibles en mode conversationnel a constitué un événement important pour la documentation. Le logiciel AGAPE, permettant le traitement en différé de données, implanté au Centre interuniversitaire de calcul Nice-Toulon (CICNT) sur un Iris 50, puis à l'Isle d'Abeau sur un Iris 55 et à Rennes sur l'Iris 80 du Centre interuniversitaire de calcul de Bretagne, a été développé en vue de réaliser un catalogue collectif des périodiques. Le système AGAPE mis en place par la bibliothèque de l'université de Nice, a permis, dans les années 1979, d'aboutir à la réalisation d'un premier outil informatisé permettant la localisation de périodiques détenus par 17 groupes régionaux répartis sur le territoire français.

### **B. La DBMIST et l'automatisation des bibliothèques**

Etant donné le retard accumulé au cours de la décennie 1970-1980, l'action de la DBMIST, en faveur de la modernisation des BU, va s'exercer dans les directions suivantes :

#### **1. La diffusion de logiciels de gestion intégrée de bibliothèque**

Poursuivant la politique définie par la DIST (1981-1982), la DBMIST propose aux bibliothèques de s'équiper en adoptant des logiciels de gestion de bibliothèque existants : SIBIL et MEDICIS.

En ce qui concerne SIBIL, il fonctionne sur du matériel IBM. Il sera expérimenté par la BIU de Montpellier dès 1982, et définitivement adopté en 1983 pour exercer les opérations d'acquisition, de catalogage et de prêt.

Il sera implanté sur quatre autres sites pour les opérations de catalogage uniquement :

- Grenoble (Bibliothèque de Sciences) en septembre 1985
- BIU de Bordeaux en septembre 1985
- Besançon
- à la BIU de Toulouse en Avril 1988

Ces bibliothèques sont organisées en association RESIF (Réseau SIBIL France), celle-ci fonctionne sur le modèle du réseau suisse REBUS. Elles pratiquent le catalogage partagé. Le réseau est connecté sur le Centre national universitaire sud de calcul (CNUSC) de Montpellier.

En décembre 1986, le catalogue SIBIL contenait 40 000 notices auxquelles il faut ajouter les 680 000 notices récupérées à partir du fichier de la BCU de Lausanne.

En ce qui concerne MEDICIS, développé par le français Michel Boisset, à l'Institut européen de Florence, il utilise le système de gestion Témis et fonctionne sur des mini-ordinateurs de la Gamme Mira (constructeur français SEMS). MEDICIS a été implanté à la bibliothèque universitaire d'Orsay en 1982 et abandonné en 1984. Son industrialisation par TITN n'a pas été menée à terme.

### **La décentralisation**

Par ailleurs, il faut noter que les bibliothèques universitaires régionales sont souvent entraînées, pour leur projet d'informatisation par les bibliothèques municipales. En effet, l'administration régionale et les collectivités locales ont souvent une politique dynamique en faveur de l'informatisation des bibliothèques. Il est donc parfois plus rationnel, pour les bibliothèques universitaires, d'adopter le système utilisé par la BM locale.

## **2. Le projet "MOBI" (micro-ordinateur pour les bibliothèques)**

Compte tenu des contraintes financières exigées par l'implantation d'un logiciel de gestion intégrée de bibliothèque en terme de coûts et de contraintes techniques, la DBMIST a proposé aux bibliothèques d'informatiser l'une des fonctions bibliothéconomiques à l'aide de micro-ordinateur.

Le projet MOBI, déjà proposé par la DIST, c'est l'utilisation de la micro-informatique pour introduire en douceur les nouvelles technologies dans les bibliothèques, sans modifier brutalement les méthodes de travail.

### **Les modules MOBI**

#### **a) MOBICAT : Module de catalogage**

Il s'agit d'un logiciel d'aide à la saisie du catalogue respectant les normes ISBD. Il permet l'édition de fiches et de listes. Il n'y a pas de fonction de recherche documentaire. Ce module a été écrit par M. Jobert de l'Université de Clermont-Ferrand

#### **b) MOBIPRET et MOBIBOP : modules pour le prêt**

Ce module permet la gestion des prêts informatisés. Les données entrées dans le système concernent le lecteur. Les documents sont représentés par un code à barre et le numéro d'inventaire du document. Le système permet l'édition de lettres de rappel, de statistiques, la réservation des ouvrages.

(En 1987, 97 sites ont été équipés avec MOBIBOP).

***En résumé***

L'informatisation de la gestion locale des bibliothèques universitaires a subi les soubresauts d'une politique hésitante. La faiblesse des moyens qui ont pu être investis est à l'origine de l'échec de MEDICIS.

En 1986, la DBMIST change d'orientation, elle adopte une démarche pragmatique, elle n'impose pas, elle conseille, estimant que toutes les bibliothèques ne peuvent pas s'informatiser de la même façon.

Elle ne teste pas les logiciels : elle organise des présentations de logiciels, estimant que plusieurs d'entre eux offrent des performances comparables d'un point de vue qualité/prix.

Elle estime que l'initiative doit être laissée aux établissements. L'informatisation des BU va donc se faire dans la pluralité des systèmes, en imposant une seule contrainte ; ceux-ci doivent répondre à un certain nombre de caractéristiques permettant de communiquer.

**C. La DBMIST et les catalogues collectifs**

Dans les années 1982, on adopte une politique qui met l'accent sur la notion d'accès aux publications en mettant en oeuvre des catalogues collectifs.

**1. Le catalogue des publications en série (CCN)**

Le catalogue des publications en série (CCN), mis en oeuvre par la DBMIST en 1983, a été annoncé en décembre 1981 par une circulaire commune du ministère de la Culture et du ministère de l'Education nationale. C'est une banque de données bibliographiques donnant la localisation des titres de périodiques français et étrangers détenues dans la plupart des bibliothèques et centres de documentation français.

Il est l'héritier des anciens catalogues collectifs de périodiques informatisés : l'IPPEC (Catalogue national pour les périodiques étrangers) et des catalogues régionaux : AGAPE (Application de la gestion automatisée aux périodiques), le CPI (catalogue des périodiques informatisés) catalogue mis en place par la bibliothèque universitaire de Grenoble, Lyon, Clermont Ferrand et des bibliothèques universitaires de Strasbourg, Montpellier et Bordeaux et d'un groupe thématique en électronique de l'ADBS.

Tous ces fichiers ont été convertis en format CCN pour assurer une entière compatibilité entre eux. Le fichier de base est fondé sur les notices publiées par le CIEPS (Centre international d'enregistrement des publications en série) dont le format international ISDS a été respecté. Le système ISDS (International Serials Data System) a pour fonction de répertoire et d'identifier de façon univoque chaque publication en série en lui attribuant un numéro ISBN (International Standard Serials Number) lié à un titre-clé.

**L'organisation du CCN**

Le CCN comporte une structure à trois niveaux : un centre national, trente deux centres régionaux, les bibliothèques participantes.

Le Centre national, issu du service de l'IPPEC, assume en étroite liaison avec la DBMIST, la responsabilité technique du système ; il est garant de la qualité et de la cohérence du fichier bibliographique.

Le Centre national anime et coordonne les centres régionaux. Les centres régionaux assurent la collecte et la saisie des informations. En liaison avec le Centre national, ils conseillent et assistent les bibliothèques participant au nouveau catalogue.

Au niveau local, bibliothèques et centres de documentation communiquent par bordereau, au centre régional dont ils dépendent, les titres nouveaux à signaler ainsi que l'état de leurs collections.

Le CCN, c'est donc avant tout un outil de localisation de la documentation primaire. En effet, la participation au CCN implique l'accès aux documents primaires signalés selon une procédure qui doit être définie avec le centre régional par convention.

En 1989, le CCN répertorie 700 000 collections de périodiques, soit 425000 titres correspondants à 180 000 périodiques localisés dans 2 600 bibliothèques et centres de documentation français.

A ce catalogue est associé un répertoire des bibliothèques participantes réalisé en respectant les normes d'ORIADOC. Celui-ci compte 2 600 établissements documentaires avec toutes les informations pratiques : adresse, horaires, services... et des produits diversifiés sur papier microfiches ou sorties informatiques.

Le CCN est accessible en conversationnel à travers le réseau TRANSPAC sur le SUNIST, sur minitel. Le CCN est disponible sur support CD ROM : Myriade.

## **2. Le PANCATALOGUE : système de localisation des ouvrages**

Le PANCATALOGUE est un projet qui a été conçu, en 1986, par la DBMIST pour réaliser un catalogue collectif national afin de recenser et de localiser les ouvrages conservés par les bibliothèques universitaires. Il doit être constitué des données bibliographiques localisées dans différentes bibliothèques participant à son élaboration. Les informations proviennent également de dérivations ou de catalogues originaux effectués par les bibliothèques, dans certains réseaux sources, tels que celui de l'OCLC (On Line Computer Library Center) américain, de SIBIL, de LIBRA, du système de la Bibliothèque nationale : BN-OPALE. Les données ainsi rassemblées sont transmises au SUNIST, sur bandes magnétiques, pour leur intégration dans le PANCATALOGUE.

Un catalogue collectif, c'est à dire un réservoir bibliographique au niveau national, est indispensable pour deux raisons :

- l'accès des lecteurs au document où qu'il se trouve
- la réduction du coût du catalogage.

la production de catalogues sur des réseaux coopératifs peut permettre d'économiser 70 % de catalogage.

Si l'on tient compte du stock de 18 millions de volumes possédés par les bibliothèques d'université et 250 000 acquisitions annuelles, le PANCATALOGUE s'appuyant sur une collaboration avec l'OCLC semble, pour les promoteurs du projet, la stratégie adaptée.

### Qu'est ce que l'OCLC ?

L'OCLC (On Line Computer Library Service) est une organisation à but non lucratif créée en 1966 par des bibliothèques américaines. Cette sorte de coopérative offre à ses adhérents un service de catalogage partagé utilisant la plus grande base accessible en ligne. Ce réservoir bibliographique géant compte aujourd'hui plus de 170 millions de notices et un fichier multilingue et multimédia.

Les fonctionnalités du système permettent, à partir d'un terminal ou d'un poste de travail sur micro-ordinateur connecté à la base de données centrale par un réseau de communication, d'effectuer :

- la recherche d'une notice pour un ouvrage à partir de clés de recherche
- la création de notices originales qui seront disponibles immédiatement pour les autres membres du réseau

Il existe plusieurs réseaux de ce type aux Etats Unis et au Canada :

- WLN (Washington Librayry Network)
- RLIN (Research Library Information Network)
- UTLAS (University of Toronto Library Automat System)

### *Aujourd'hui, une question se pose pourquoi travailler avec l'OCLC ?*

En signant des accords avec l'OCLC, c'est à dire en optant d'aller puiser dans un réservoir bibliographique étranger, la DBMIST a provoqué, il est vrai, une révolution documentaire. Cette décision s'inscrit dans une logique bibliothéconomique et gestionnaire marquant une rationalisation, compte tenu des retards accumulés. En effet, la récupération de notices faites à l'étranger est, dans la situation présente, la solution la moins onéreuse et la plus rapide, lorsque l'on sait que la création d'une notice est évaluée à 500 F environ. La DBMIST justifie son choix par des arguments économiques.

Les données ainsi constituées sont chargées en format OCLC MARC (proche d'US MARC) et selon les normes AACR2.

En 1988, une dizaine de bibliothèques travaillaient en collaboration avec l'OCLC.

Le PANCATALOGUE doit comprendre donc les fonctionnalités suivantes :

- chargement et téléchargement de la base bibliographique en format MARC
- indexation de la base delon les spécificités du logiciel DOBIS-LIBIS
- consultation professionnelle et grand public, notamment sur minitel en mode vidéotex
- production de microfiches

Il est prévu que le PANCATALOGUE soit opérationnel en 1989.

**D. Le SUNIST (Serveur universitaire national pour l'information scientifique et technique)**

Le développement des banques de données universitaires, les projets nationaux d'informatisation des bibliothèques et du réseau unifié d'accès aux documents a rendu nécessaire la création d'un centre serveur. Créé en 1984, à l'initiative de la DBMIST, le SUNIST est donc sous sa tutelle.

Le SUNIST héberge en particulier le CCN ainsi que la messagerie du prêt entre bibliothèques (PEB), le PANCATALOGUE. et RAMEAU. Petit à petit, le SUNIST est devenu le serveur d'un nombre important de producteurs de banques de données d'origine publique : TELETHESES, TELELAB, RESAGRI, etc.. et de banques de données produites par des réseaux coopératifs tels que PRISME (Promotion et rationalisation de l'information sociale, médico-psychologique et éducative), IBISCUS (Système d'Information sur les pays en développement)...

Aux producteurs, le SUNIST propose conseils et assistance pour réaliser leurs banques de données et utiliser avec profit ses services.

Le SUNIST est équipé d'un ordinateur IBM 3090 et d'un ordinateur IBM 4341. Il est établi à l'Isle d'Abeau.

### **3. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE : UN SYSTEME INFORMATIQUE POUR GERER "LA BIBLIOGRAPHIE DE LA FRANCE"**

#### **A. Rôle de la Bibliothèque nationale**

La Bibliothèque nationale est la bibliothèque de conservation du patrimoine français. La BN se compose de plusieurs services administratifs, bibliographiques, techniques, de services de valorisation et de dix départements de conservation et de communication.

Le fonds de la BN se compose de :

- livres imprimés : 12 000 000 volumes
- périodiques : 350 000 titres anciens ou en cours
- bibliothèque de l'Arsenal : plus d'un million de documents (imprimés, manuscrits, estampes...)
- cartes et plans : 650 000 documents
- estampes et photographies : 15 000 000 images
- manuscrits : 350 000 volumes
- monnaies, médailles et antiques : plus de 300 000
- musiques : 1 500 000 documents
- phonotèque et audiovisuel : 1 100 000 documents
- arts du spectacle : 3 000 000 documents (affiches, photos, manuscrits, maquettes....)

Nous nous intéresserons particulièrement au Département des Entrées françaises et des Publications officielles qui a été constitué en 1985 à la suite des études d'organisation qui ont précédé l'implantation de la base bibliographique BN-OPALE. Ce département réunit sous une même autorité hiérarchique les trois entités suivantes :

- le Dépôt légal
- la Bibliographie de la France
- les Publications officielles

Le fonds documentaire des imprimés est aujourd'hui de 12 millions d'ouvrages : avec un accroissement annuel de 70 000 titres dont 40 000 proviennent du Dépôt légal, et 30 000 sont reçus par acquisition : achat, don ou échange.

Au niveau de la qualité du catalogue, la BN fait autorité dans la matière. C'est la BN qui sert de référence dans les milieux professionnels.

#### **1. Le Centre de coordination bibliographique et technique (CCBT)**

Le Centre de coordination bibliographique et technique (CCBT) est responsable de la constitution de listes d'autorité, en particulier de celle concernant les noms de personnes et celle des collectivités auteurs, ainsi que de la liste des mots matières : RAMEAU (Répertoire d'autorité matière encyclopédique, alphabétique et unifié).

##### **1.1. Fichier d'autorité des noms de personnes**

Celui-ci est réalisé à partir d'extraction du fichier de la Bibliographie de la France. Il contient, ce jour, 120000 notices.

## 1.2. Fichier d'autorité "collectivités"

Il comprend, ce jour, 30 000 institutions et organismes répertoriés

## 1.3. RAMEAU

RAMEAU (Répertoire d'autorité matière encyclopédique, alphabétique et unifié) est élaboré à partir du Répertoire de vedettes-matières (RMV) de la bibliothèque de l'Université Laval de Québec, lui-même construit à partir des "Library of Congress Subject Headings" (LCSH), des listes de la BPI et de celle de la BN, celle-ci étant le noyau de base de RAMEAU.

Si la BN collabore avec d'autres organismes, en particulier avec la DBMIST, pour la réalisation de RAMEAU, elle assure le contrôle intellectuel du processus de mise à jour. RAMEAU comprend, ce jour, 65 000 mots-clés avec formes répétées, avec formes associées. Il est accessible en ligne sur le SUNIST.

## 2. Le Dépôt légal

C'est François 1er qui, par l'ordonnance de Montpellier, a créé le Dépôt légal le 28 décembre 1537. Il avait pour but d'enrichir la Bibliothèque royale de "toutes les oeuvres dignes d'être vues qui ont été ou qui seront faites, compilées, corrigées, amendées de notre temps pour avoir recours aux dits-livres, si de fortune, ils étaient ci-après perdus pour la mémoire des hommes".

Celui-ci est aujourd'hui régi par la loi du 21 juin 1943 modifiée et complétée par les décrets du 21 novembre 1960 et du 3 décembre 1981.

La BN reçoit tous les documents publiés en France et doit assurer le traitement bibliographique de tous les documents reçus au titre du Dépôt légal. L'accroissement annuel est de 40 000 titres de livres et 4 000 titres de périodiques. Les ouvrages et documents reçus au titre du Dépôt légal donne lieu à publication : "la Bibliographie de la France"

## B. L'informatisation de la "Bibliographie de la France"

### 1. Historique

La BN est engagée dans un processus d'informatisation depuis 1961.

**1975 :**

Un système fonctionne pour la bibliographie de la France "livres", sans prendre en compte l'organisation globale. Celui-ci est implanté à l'Isle d'Abeau, et les opérations sont réalisées en différé.

**1980 :**

Lettre du Premier Ministre demandant de faire avancer l'informatisation de la "Bibliographie de la France"

**1981 :**  
un informaticien est chargé d'élaborer un schéma directeur

**Juin 1982 :**  
publication du schéma directeur : celui-ci propose une autonomie informatique ; le système devra assurer une haute qualité bibliographique

**Juillet 1982 :**  
création du Service Informatique et Organisation (SIO)

**Octobre 1982-octobre 1983 :**  
choix du système. Le choix se porte sur GEAC, logiciel canadien qui sera développé par la société française SEMA (obligation nationale d'acheter français)

**Avril 1984 :**  
réalisation et adaptation pour les besoins particuliers de la BN en matière de catalographie.

## **2. Spécificités du système**

GEAC est un système de gestion intégrée de bibliothèque comprenant tous les modules nécessaires à la gestion d'une bibliographie.

Malgré tout, il a été profondément modifié pour les besoins de la BN en liaison avec le Smithsonian Institut de Washington et la Bibliothèque de Waterloo au Canada. L'objectif du système informatique à la BN est en premier lieu de gérer et de produire "la Bibliographie de la France" réalisée à partir des entrées françaises au titre du dépôt légal et des Publications officielles.

Tout est mis en oeuvre pour que la notice soit parfaite. Le système doit gérer aussi les listes d'autorité (noms de personnes, les collectivités auteurs et RAMEAU).

Le catalogage se fait par enrichissement progressif de la notice.

La saisie et l'interrogation se font en conversationnel et en temps réel.

Le système est souple : les informations peuvent être modifiées à tout moment.

Il permet de remplir automatiquement un certain nombre de zones fixes.

## **3. La mise en oeuvre du système**

La BN a choisi de procéder par étape. La première étape, c'est l'informatisation du catalogue.

## **4. Le format**

Au départ la notice était structurée en format INTERMARC. On pratiquait un catalogage à niveau : une fiche par volume, une fiche par chapeau, mais pas de lien entre les chapeaux et les volumes. A partir de 1987, on a abandonné le catalogage à niveau. Toute la base a été convertie en format UNIMARC Cette conversion a exigé une période de rodage de six mois, jusqu'en juin 1988.

Actuellement la BN fournit des bandes d'échange en format UNIMARC.

## BIBLIOTHEQUE NATIONALE

### EQUIPEMENTS

- Geac 9000-A

- quadriprocesseur, 16 millions d'octets de mémoire centrale,
- capacité de stockage de 8,2 milliards d'octets,
- machine de production à laquelle sont connectés les terminaux Sematronique dotés de jeux de caractères riches ainsi qu'une vingtaine de micro-ordinateurs émulsés pour le traitement en ligne des notices bibliographiques et des notices d'autorité et pour la recherche documentaire par les bibliothécaires.

- Geac 9000-B

- biprocesseur, 12 millions d'octets de mémoire centrale,
- capacité de stockage de 4 milliards d'octets,
- machine de diffusion à laquelle sont connectés deux douzaines de terminaux spécialisés ELITE et une trentaine de micro-ordinateurs pour la consultation de la base bibliographique par les lecteurs et les bibliothécaires. Cet ordinateur sert également à la production des bibliographies courantes et des produits standards comme la fourniture de notices bibliographiques en UNIMARC aux bibliothèques.

- Réseau local Ethernet qui sert à l'irrigation de tous les postes de travail (terminaux spécialisés, micro-ordinateurs, imprimantes locales) connectés aux deux systèmes informatiques Geac.

- BULL DPS-7040 E

- monoprocesseur, 16 millions d'octets de mémoire centrale,
- capacité de stockage de 6 milliards d'octets,
- 60 écrans-claviers et imprimantes locales en ligne,
- machine réservée aux applications opérationnelles en exploitation.

- BULL DPS7/507:

- monoprocesseur, 4 millions d'octets de mémoire centrale,
- capacité de stockage de 3 milliards d'octets,
- 15 écrans-claviers et imprimantes locales en ligne,
- machine réservée au développement des nouvelles applications. Elle sert de machine de back-up pour les applications prioritaires en cas de panne du système 7040 E.

- DATANET

- machine spécialisée servant de frontal aux deux ordinateurs BULL sur laquelle sont connectés tous les terminaux de développement, de consultation, ou de production.

## **5. La notice**

C'est une notice moyenne aux normes ISBD.  
L'établissement de la notice se fait par étape :

5.1. Une notice sommaire établie au moment de l'arrivée de l'ouvrage au dépôt légal

5.2. La notice est ensuite complétée :

- ajout du titre original pour les traductions
- ajout des zones de notes
- vérifications au niveau des vedettes d'autorité
- contrôle des champs éditeur, collection, sous-collection

Toutes les vérifications sont automatisées par l'intermédiaire de fichiers chaînés : validation sur les fichiers d'autorité, validation sur les collections, validation sur la collation...

5.3. L'indexation matière est réalisée par des spécialistes des domaines

5.4. La saisie est réalisée en ligne

## **6. L'organisation du travail**

La mise en place du nouveau système a obligé la BN à repenser entièrement l'organisation du travail dans les services. Des mutations technologiques de cette nature impliquent à la fois un plan de formation du personnel, une coordination plus forte au niveau de l'utilisation des normes, des procédures de catalogage et de contrôle de la cohérence de l'ensemble. Une organisation du travail de type participatif a été adoptée, c'est la méthodologie Racine.

### **C. La BN-OPALE**

La BN-OPALE, c'est une banque de données bibliographiques. Au départ, celle-ci comprenait 250000 notices correspondant aux annonces de la Bibliographie de la France "livres", 40 000 notices de monographies étrangères pour les ouvrages entrées à la BN depuis 1984, 50 000 notices de publications en série françaises provenant du fichier du Centre national des publications en série depuis 1975. L'accroissement annuel est de 70 000 notices bibliographiques ; de 5 000 titres nouveaux de périodiques et de plus de 3 000 publications officielles.

En 1988, le fichier comptait 600 000 notices, c'est à dire tous les livres français entrés depuis 1975, les publications en série françaises depuis 1975, les livres étrangers et les Publications officielles depuis 1983.

En 1989, la BN-OPALE, c'est 1,2 millions de notices : tout le catalogue des livres imprimés de la BN depuis 1970 est intégré dans la banque de données.

### **1. L'interrogation de la banque de données BN-OPALE**

L'OPAC (On Line Public Access Catalogue) permet à l'utilisateur d'être guidé dans sa recherche par une série d'écrans successifs lui proposant plusieurs choix possibles: Auteurs, titre, mots significatifs.... Il peut sélectionner sa notice et ainsi de suite. C'est un processus un peu long. L'utilisateur plus expérimenté dispose de commandes plus précises et plus rapides.

## 2. Les produits BN-OPALE

Les produits diffusés par la BN sont diversifiés. Elle propose :

- la connexion en ligne pour les bibliothèques afin de leur permettre de localiser, de récupérer et de créer des notices
- la "Bibliographie de la France" et ses suppléments
- des microfiches des fichiers d'autorité
- la fourniture sur bande magnétique de notices bibliographiques en format UNIMARC :
  - .par extraction sur clés d'accès (numérique ou clé auteur=/titre/éditeur/date)
  - .par abonnement aux notices courantes (notices du Dépôt légal et/ou de la Bibliographie de la France)
- un CD-ROM comprenant toutes les notices de la Bibliographie de la France depuis 1975 (soit 400 000 notices) en format UNIMARC. Celui-ci est diffusé par Chadwyck-Healey France

## 3. La BN et les réseaux

La BN pratique des échanges de bandes magnétiques avec les bibliothèques nationales étrangères : la Library of Congress et la British Library.

En France, elle est partie prenante du PANCATALOGUE, du CCN, de RAMEAU. Elle est la référence pour toutes les bibliothèques. Le fantastique effort d'organisation réalisée par la BN ces dernières années doit faciliter la mise en commun des ressources, bien qu'il reste encore un long chemin à parcourir.

Aujourd'hui en 1989, il est trop tôt pour dire quelle place exactement tiendra la BN au sein de la Bibliothèque de France.

#### 4. RESTRUCTURATION DE L'IST AU CNRS : CREATION DE L'INSTITUT DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (INIST)

##### A. La création de l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST)

En 1984, Laurent Fabius, alors ministre de la Recherche et de l'Industrie, annonçait le transfert du Centre de documentation scientifique et technique (CDST) du Centre national de recherche scientifique (CNRS) en Lorraine. Cette initiative avait pour but de créer un pôle intellectuel susceptible de donner une impulsion, au niveau de l'emploi, à cette région en crise.

La décision politique concernant le transfert du CDST en Lorraine va servir de détonateur et provoquer une révision de l'organisation de l'IST au CNRS. En effet, depuis 7 ou 8 ans, les activités d'IST subissent une stagnation. On constate qu'il existe une inadéquation entre l'offre et la demande. Les banques de données : PASCAL produite par le CDST et FRANCIS produite par le CDSH (Centre de documentation en sciences humaines), qui fonctionnent de manière autonome, sans passerelle, ne répondent pas -en particulier en ce qui concerne les fichiers FRANCIS - de façon satisfaisante aux besoins des chercheurs. Toutes les conditions sont donc réunies pour mener, au sein du CNRS, une réflexion qui permette de redéfinir les missions d'information scientifique et technique.

Une première étude avait proposé la création d'une Agence nationale d'information scientifique et technique (ANIST) qui aurait coordonné les activités d'IST avec celles d'autres grands organismes français. Ce projet ambitieux fut abandonné. Le CNRS décide alors de créer l'Institut d'information scientifique et technique (INIST), regroupant les activités des centres de documentation scientifique et technique (CDST et CDSH). Cette décision est adoptée par le Conseil d'administration du CNRS le 5 mars 1987.

##### Quelques dates repères :

###### **Avril 1984 :**

annonce par Laurent Fabius du transfert du CDST en Lorraine

###### **Janvier 1986 :**

pose de la première pierre par Monsieur Curien, ministre de la Recherche et de la technologie, à Vandoeuvre-Lès-Nancy

###### **5 mars 1987 :**

le projet de création de l'INIST est adopté par le Conseil d'administration du CNRS. Celui-ci est confié à la Direction de l'information scientifique et technique (DIST) du CNRS dirigée par Monsieur Goéry Delacote. Un conseil de projet est créé dont la présidence est confiée à Monsieur Pierre Creyssel. Madame Nathalie Dusoulier est nommée chef de projet.

###### **novembre 1987 :**

une mission de préfiguration s'installe dans des locaux proches du site où débutent les travaux de construction de l'immeuble conçu par l'architecte Jean Nouvel, auteur de l'Institut du Monde Arabe (IMA) de Paris

###### **mars 1988 :**

Création officielle de l'INIST

###### **15 novembre 1989 :**

démarrage des activités de l'INIST

## **B. La documentation au CNRS avant la réforme**

Avant la réforme, il existait deux centres de documentation spécialisés : le CDST (Centre de documentation scientifique et technique) et le CDSH (Centre de documentation en sciences humaines).

### **1. Le CDST**

Celui-ci est situé rue Boyer. C'est le centre de documentation en sciences exactes et médicales.

#### ***a) le fonds documentaire***

Le fonds ouvrage est composé de :

- 20 000 rapports scientifiques
- 79 000 thèses en sciences exactes
- 29 000 comptes rendus de congrès

Les périodiques :

Le CDST possède 27 000 collections de périodiques dont 18 000 collections vivantes. Il gère un fichier d'autorité des titres de périodiques suivant les normes ISBD.

Il reçoit chaque jour 3 000 fascicules.

La bibliothèque du CDST est informatisée depuis 1983 à l'aide du logiciel DOBIS-LIBIS qui tourne sur un IBM 4381.

#### ***b) La banque de données PASCAL***

Créée en 1973, la banque de données PASCAL est une banque de données bibliographiques en sciences exactes. Les analyses documentaires sont effectuées par les membres d'un réseau constitués par différents instituts scientifiques dont :

- . l'INRA (Institut national de la recherche agronomique)
- . le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)
- . l'INSERM (institut national de la santé et de la recherche médicale)

La banque de données PASCAL s'accroît de 450 000 références par an et stocke environ 10 millions de références. Celles-ci sont indexées à l'aide d'un vocabulaire trilingue (français, anglais, espagnol) de 12 000 termes.

. PASCAL est chargée sur les serveurs : QUESTEL, DIALOG, ESA (Agence spatiale européenne).  
Au CDST, il existe une bonne analyse de la chaîne documentaire

## 2. Le CDSH

### **a) l'organisation**

La réalité du CDSH est différente. Il n'y a pas de bibliothèque de conservation au CDSH. Les ouvrages et les périodiques sont dispersés dans plusieurs bibliothèques, on peut citer comme exemple :

- la bibliothèque de la Maison des sciences de l'homme (MSH) - 54 Bld Raspail à Paris
- la bibliothèque de sociologie de l'IRESO (Institut de recherche sur les sociétés contemporaines) - 59 rue Pouchet à Paris
- les bibliothèques d'équipes de recherche en sciences sociales du CNRS

### **b) FRANCIS**

FRANCIS (Fichier de recherches bibliographiques automatisées sur les nouveautés, la communication et l'information en sciences sociales et humaines) a été créé en 1972. Le logiciel utilisé est SPLEEN.

FRANCIS est composé de 24 banques de données, celles-ci concernent une discipline scientifique ou une aire géographique.

Voici quelques exemples :

- Ethnologie
- Sciences de l'éducation
- Philosophie
- Emploi et formation (créée en 1974)
- Informatique et sciences juridiques (créée en 1974)
- Bibliographie géographique internationale (créée en 1976)
- ECOSOC : Economie générale (créée en 1981)
- RHESUS : Sciences humaines de la santé (créée en 1978)
- DODGE : Gestion des entreprises (créée en 1980)
- Amérique Latine (1981), constituée par un réseau documentaire animé par le GDR 26 (Groupe de recherche du CNRS sur l'Amérique Latine).

Chaque banque de données est alimentée par un réseau composé de bibliothèques, de centres de documentation du domaine et de laboratoires du CNRS. Chaque banque fonctionne de manière autonome, sans coordination, sans thésaurus commun. De ce fait, il est très difficile d'obtenir une cohérence entre les différents fichiers et d'unifier les vocabulaires d'indexation. Les fichiers de FRANCIS sont constitués en fonction de la production de bulletins bibliographiques, ce qui est une erreur conceptuelle. Il n'y a pas de bonne analyse de la chaîne documentaire, il est donc nécessaire de revoir l'organisation de FRANCIS et sa conception même pour améliorer l'adéquation entre l'entrée des données et l'interrogation.

FRANCIS compte un million de références environ. Les fichiers FRANCIS sont chargés sur les serveurs QUESTEL PLUS et G.CAM.

### 3. Le bordereau "HARMONIE"

Pour unifier l'entrée des données à la fois dans PASCAL et dans FRANCIS, un groupe de travail s'est formé en 1977. Il est composé des partenaires suivants : CDSH, CDST, Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (CRESM), Centre d'études de géographie tropicale (CEGET), Laboratoire d'information et de documentation en géographie (INTERGEO).

C'est ainsi qu'est né le bordereau "HARMONIE" permettant la compatibilité des systèmes de traitement de l'information en vigueur au CNRS. Il répond aux normes définies par l'UNISIST. Celui-ci est utilisé, depuis 1978, par tous les membres des différents réseaux qui participent à l'alimentation de PASCAL et de FRANCIS.

### C. L'INIST : rôle et objectifs

#### 1. Les mission de l'INIST

Tout d'abord l'INIST répond à la mission de diffusion des connaissances du CNRS, mais sa création s'inscrit également dans le cadre d'une politique nationale à vocation européenne et internationale, dont l'objectif est de mettre en place un dispositif d'IST spécialisé dans le domaine des sciences, des techniques, de la médecine, des sciences de l'homme et de la société, à l'intention des chercheurs et des industriels.

L'INIST doit répondre de façon plus pertinente que les anciennes structures aux besoins de la communauté scientifique, aux besoins de l'industrie et à tous les secteurs de l'économie.

Sa localisation à Nancy, au carrefour de l'Europe, doit lui permettre de jouer un rôle actif dans la diffusion de l'information sur le plan national et international et en particulier vis-à-vis des pays de la Communauté Européenne.

Il va donc s'agir de créer un grand centre de documentation scientifique et technique, à échelle industrielle, qui utilise toutes les technologies modernes de traitement de l'information.

#### 2. Les structures de l'INIST

La création de l'INIST a entraîné la suppression du CDST et du CDSH.

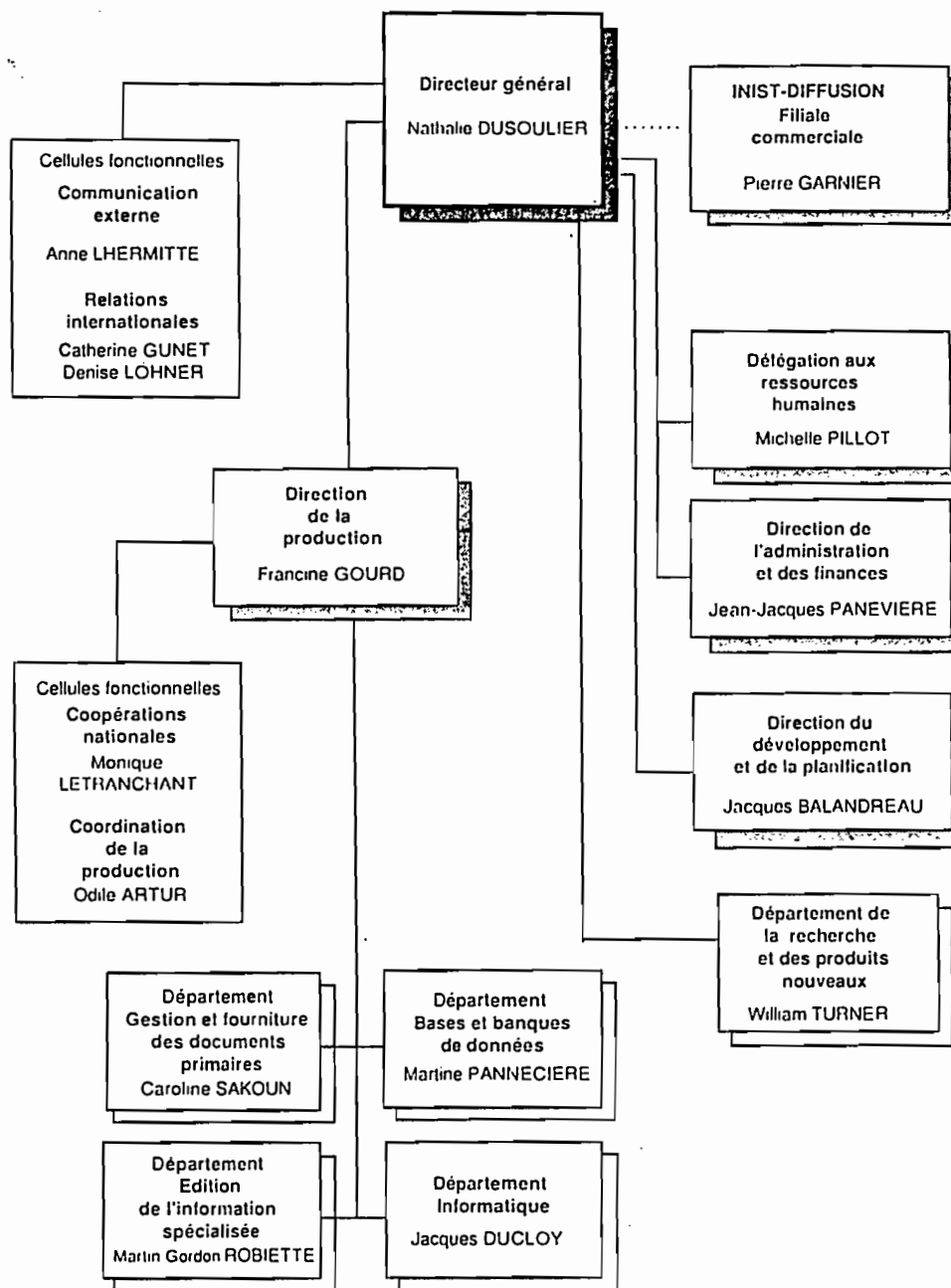
D'un point de vue structurelle l'INIST se compose de trois pôles :

- la direction de l'institut
- le pôle STM (Sciences exactes, technologiques et médicales) localisé à Nancy
- le pôle SHS (Sciences humaines et sociales) localisé à Paris, dans les locaux de la Maison des sciences de l'homme.

En ce qui concerne le STM, sur les 400 personnes qui travaillaient au CDST, 25 seulement ont accepté d'être mutées à Nancy. Il a donc fallu recruter le personnel nécessaire. L'INIST emploie, aujourd'hui, 440 personnes, dont 80 travaillent à Paris pour réaliser FRANCIS.

# INIST

## ORGANIGRAMME



Source : INIST-INFO, n° 5, juin 1989

## **D. L'organisation documentaire**

Pour organiser un centre de documentation scientifique et technique performant, de type industriel, l'INIST va s'appuyer sur les principes suivants :

- l'automatisation poussée de la chaîne documentaire*
- l'utilisation de technologies nouvelles pour le stockage et la diffusion des documents primaires*
- l'amélioration des banques de données PASCAL et FRANCIS*
- la diffusion et la commercialisation par une filiale de droit privé.*

Si la vocation de l'INIST c'est de devenir une usine de gestion et de production d'informations scientifiques pour répondre aux objectifs qui lui ont été assignés, il lui faut donc maîtriser ses moyens de production et disposer d'une infrastructure informatique à la hauteur de ses besoins. Celle-ci sera définie par un schéma directeur informatique.

### **1. L'automatisation de la bibliothèque**

Améliorer la production, c'est d'abord améliorer la gestion des documents et de la chaîne documentaire, c'est pourquoi, l'automatisation de la gestion de la bibliothèque a été considérée comme une priorité, car le bon fonctionnement de celle-ci conditionne les opérations en amont : diffusion de l'information, accès à l'information primaire et secondaire.

#### ***a) Le fonds documentaire se compose ainsi :***

de périodiques :

-27 500 titres de périodiques scientifiques, techniques et médicaux, en sciences humaines et sociales - français et étrangers

de documents

-120 000 rapports de recherche, compte-rendus de congrès et thèses

#### ***b) Choix du logiciel***

Compte tenu du volume de ce fonds, l'INIST a choisi le logiciel GEAC, (plus performant et de conception plus moderne que DOBIS-LIBIS), capable d'assurer les différentes opérations de gestion et de traitement bibliothéconomiques à la fois pour les périodiques et pour le catalogue de la bibliothèque.

#### ***c) Les fonctionnalités du système***

Les fonctionnalités de ces système intégré ont été hiérarchisées de la façon suivante :

-gérer les acquisition sur le plan budgétaire mais aussi pour assurer le contrôle de la réception des fascicules de périodiques avec les éventuelles réclamations

- gérer la circulation des documents qui doivent passer entre plusieurs mains avant d'arriver sur les rayons des magasins
- gérer le catalogue bibliographique en format UNIMARC
- gérer des formats différents pour utiliser des réservoirs bibliographiques existants et les alimenter

GEAC répondait donc à ces exigences compte tenu du niveau d'intégration des différents modules (module d'acquisition, module de circulation) et de la souplesse de paramétrage de chacun d'entre eux. La gestion automatique des périodiques permet de les répertorier dans un revue de sommaires électronique, ce qui améliore la rapidité de la commande et de la fourniture des documents originaux.

## 2. L'automatisation de la fourniture des documents primaires

Antérieurement, la chaîne de fourniture des documents primaires était réalisée en mode manuel. Seuls certains services étaient automatisés : un service de commande par minitel fonctionne depuis 1987 ainsi que les télédéchargements sur micro-ordinateurs des demandes passées par les clients sur les serveurs de bases et banques de données et la gestion de certains moyens de paiement.

L'objectif est de répondre à plus de 500 000 demandes par an, avec des pointes journalières pouvant atteindre 4 000 demandes.

L'automatisation de la chaîne de fourniture de documents primaires doit répondre à trois objectifs:

- faire face à l'accroissement de la demande tout en réduisant les délais de fourniture (48 h) et en donnant plus de fiabilité au système
- diminuer les coûts correspondant à la gestion des demandes des clients
- proposer de nouveaux services documentaires.

Cette automatisation s'appuie, en aval, sur la mise en service d'un système d'archivage électronique et sur une application informatique permettant la réception des demandes des clients sur les différents supports et leur suivi.

Fort de l'expérience TRANSDOC (programme expérimental d'archivage et de diffusion électronique de documents, lancé à l'initiative du CNRS et financé à la fois par la CEE et la MIDIST, au cours des années 1983-1987), l'INIST lance une première opération de numérisation concernant 2000 titres de périodiques (sur lesquels se concentrent 80 % des demandes), leur stockage sur disque optique numérique et la diffusion à la demande des articles commandés. Ce fonds de 2000 titres représentent 4 millions de pages.

"Un automate ressemblant à un Juke-box ira chercher le disque contenant le document recherché et pourra en commander l'impression sur imprimante laser ou l'enverra directement vers l'ordinateur ou le télécopieur du demandeur via le réseau NUMERIS. Ce système, dont l'investissement initial est de 10 millions de francs (auxquels s'ajouteront 6 millions de francs pour la numérisation des documents) sera une première mondiale.

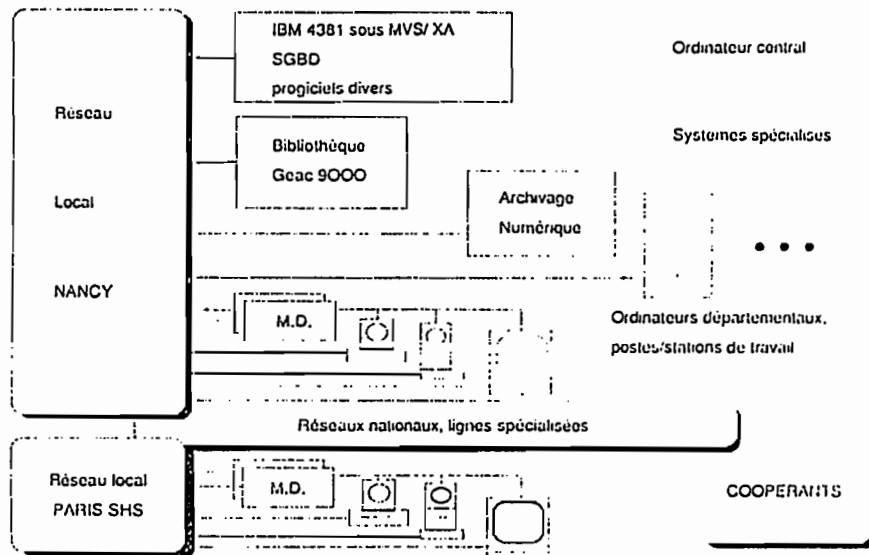
Un interface permettra de relier ce système d'archivage électronique avec la base de données des sommaires consultable en ligne, qui est alimentée par le système de gestion de bibliothèque et par des données provenant de PASCAL et FRANCIS".\*

Source :

\*KAHN, Annie.- Une usine à traiter l'information : le CNRS a regroupé à Nancy sa documentation scientifique.- Le Monde, 09/03/1990.- P. 36

# INIST

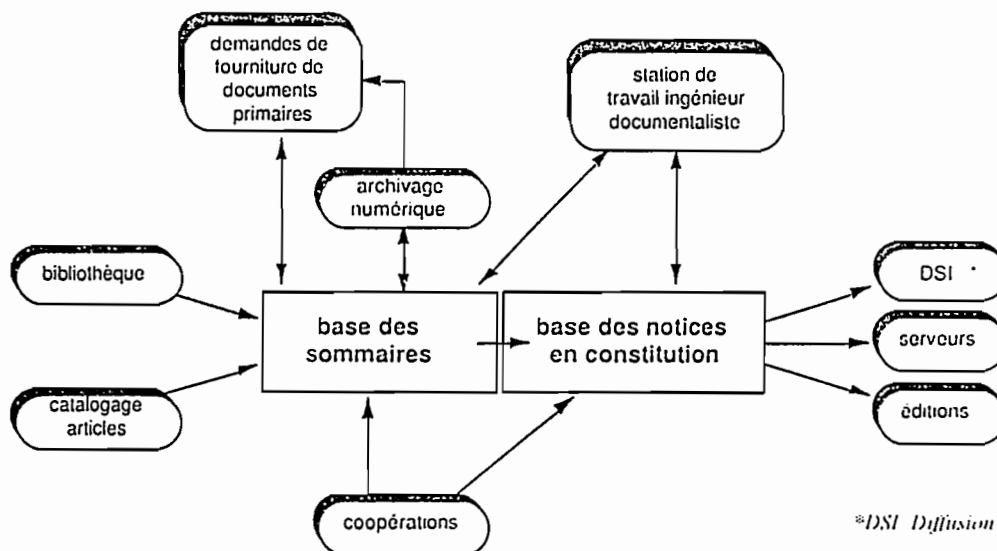
## ARCHITECTURE INFORMATIQUE



Source : INIST-INFO, n° 3, février 1989

### *Informatisation de la chaîne de fourniture de documents primaires*

L'une des orientations fixées par le schéma directeur de l'informatique de l'INIST est la réalisation d'un système d'information intégré couvrant l'ensemble des fonctionnalités de la chaîne documentaire. Cette chaîne peut être représentée par le schéma suivant :



\*DSI Diffusion spécialisée de l'information

Source : INIST-INFO, n° 5, juin 1989

### 3. Les banques de données au coeur de l'INIST

Pour améliorer le fonctionnement des banques de données PASCAL et FRANCIS, il faut procéder à une nouvelle organisation afin d'aboutir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. Pour ce faire, il faut redéfinir les couvertures scientifiques et prévoir des passerelles dans des domaines au carrefour des sciences exactes et des sciences humaines, par exemple, entre les domaines suivants :

- Psychologie/psychanalyse/éthique
- RHESUS (fichier de FRANCIS) et les banques médicales et biomédicales de PASCAL
- l'économie de l'énergie et ECODOC (fichiers de FRANCIS)

Par ailleurs, il est nécessaire d'établir une même chaîne de production : même format d'entrée et même format de sortie, pouvoir gérer à la fois un format UNIMARC et un format CCF pour faciliter les collaborations.

En ce qui concerne les sciences sociales et humaines, il faut élaborer un thésaurus multilingue qui permette une unification des analyses documentaires effectuées pour les différents fichiers de FRANCIS.

Il faut trouver un logiciel documentaire qui améliore les performances des deux banques.

Aujourd'hui, FRANCIS c'est 20 banques de données multidisciplinaires, couvrant la littérature mondiale en sciences humaines, sociales et économiques représentant 1,3 millions de références bibliographiques. Celles-ci proviennent du dépouillement de plus de 9000 titres de périodiques, d'ouvrages, de rapports et de thèses. Chaque année, ce fonds s'accroît de 70 000 références nouvelles.

PASCAL couvre l'essentiel de la littérature mondiale en science, technologie et médecine. Cette banque de données comprend 8 millions de références et s'accroît chaque année de 400 000 nouvelles références environ dont 90 % sont issues de périodiques provenant du monde entier.

FRANCIS et PASCAL sont accessibles de plusieurs manières :

- sur serveur : QUESTEL et Européenne de données pour FRANCIS  
QUESTEL, ESA et DIALOG pour PASCAL
- sur minitel : FRANCIS et PASCAL
- sur CD-ROM pour PASCAL; le CD-ROM FRANCIS est en préparation.

L'INIST est le centre national qui alimente la banque SIGLE, banque de données européenne qui rassemble la littérature grise.

La cellule JAPON, créée en 1985, exploite et diffuse 4 banque de données japonaises : JOIS du JICST, PATOLIS, NEEDS-TS (du groupe NIKKEI) et HINET.

Les banques de données de l'INIST forment donc un réservoir bibliographique de niveau international. Multidisciplinarité et multilinguisme : deux maîtres-mots privilégiés pour définir les atouts de PASCAL et de FRANCIS.

### **E. INIST DIFFUSION**

L'INIST a créé une filiale commerciale de droit privé INIST DIFFUSION pour promouvoir la vente de l'ensemble de ses produits et de ses services.

Ceux ci sont, en effet, diversifiés :

- publications bibliographiques
- recherches bibliographiques
- diffusion sélective de l'information à partir des banques de données
- traduction de documents : l'INIST propose la traduction de tout texte scientifique par des traducteurs spécialistes de la discipline concernée rédigeant dans leur langue maternelle.
- fourniture de documents primaires à partir du fonds documentaire
- fourniture de photocopies d'articles de revues
- vente de CD-ROM
- accès aux banque de données

Cette structure, qui s'appuie sur les méthodes de marketing et qui peut s'organiser comme une entreprise privée, semble adaptée pour servir les intérêts économiques de l'INIST.

### **F. En guise de conclusion**

La dynamique dont fait preuve l'INIST depuis sa création commence à porter ses fruits.

Pour atteindre ses objectifs de couverture exhaustive de la littérature scientifique et en faciliter son accès, l'INIST multiplie ses coopérations nationales. Celles-ci permettent le partage des tâches d'analyse, une meilleure collecte de la littérature grise et l'échange des savoir-faire.

Aujourd'hui, nul ne saurait ignorer, dans les milieux scientifiques et techniques, l'impact et le rôle moteur joué par cet institut pour le développement et l'organisation de l'IST en France en vue de devenir un pôle d'envergure internationale.

---

Source : bulletins INIST-INFO (1988-1989)

## V. TROIS SYSTEMES D'INFORMATION SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LES ECHANGES NORD-SUD

### 1. LE CONTEXTE

Lorsqu'Alfred SAUVY, dans un article de l'Observateur daté du 14 août 1952 et intitulé "Trois mondes, une planète", utilise l'expression "Tiers-Monde" pour désigner l'ensemble des pays que les Nations Unies appellent "Pays en développement", il ne pensait sans doute pas que celle-ci allait devenir une expression historique ! Tiers-Monde, pays sous-développés, pays en développement, pays de la zone tropicale, pays du Sud, autant de mots qui veulent "rendre compte d'un phénomène qui s'impose aux sciences sociales et aux politiques comme le caractère majeur des sociétés non industrielles. Ce qui est en question c'est le dysfonctionnement du système mondial qui entraînent certains pays dans une dépendance à l'égard du marché mondial où l'échange est inégal et qui supportent, pour la plupart d'entre eux, une dépendance technologique et une dépendance alimentaire de plus en plus accusées" \*.

Le succès de ce mot "Tiers-Monde" s'inscrit dans le contexte historique particulier des années 1960. En 1960, la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) lance la première campagne mondiale contre la faim, le Père Lebrét propose une réflexion sur le "développement intégral", en 1961 est proclamé la première "Décennie des Nations Unies pour le développement". Du côté des pays du Sud, c'est l'émergence du "Mouvement des pays non alignés", des luttes de libération. La France vit à l'heure des indépendances de ses colonies africaines et de la guerre d'Algérie. Cette conjoncture est propice au débat d'idées sur les relations Nord-Sud, la décolonisation, la faim dans le monde....

Mais c'est dans les années 1970-1980, que l'on observe, en France, une explosion d'initiatives et la création de centres de documentation sur le Tiers-Monde ayant un double objectif : l'éducation au développement, notion définie par les Nations Unies de la manière suivante : "sensibilisation de l'opinion des pays industrialisés aux problèmes du Tiers-Monde", mais aussi la compilation de l'information sur ces pays. Ceux-ci sont gérés :

***soit par le mouvement associatif (ONG sur le développement) :***

- ACOEDEV (Action oeucuménique pour le développement) - 1975-1980
  - CEDIDELP (Centre de documentation international sur le développement et la libération des peuples) - 1981
  - CETRAL (Centre d'études et de recherches sur l'Amérique Latine) - 1978-1988
  - CIDESCO (Centre international pour le développement social et la santé communautaire)
  - CIDEV (Centre d'information sur le développement) 1971-1975
  - CRIDEV (Centre rennais d'information pour le développement et la libération des peuples) - 1974
  - GRET (Groupe de recherches et d'échanges technologiques) - 1976
  - INODEP (Institut oeucuménique pour le développement des peuples) - 1972-1987
  - IRFED (Institut de recherche et de formation pour un développement harmonisé) - 1958
  - RITIMO (Réseau d'information Tiers-Monde des centres de documentation locaux pour le développement)
  - SILO-Développement
- et bien d'autres encore

-----  
Source :

\*L'histoire de l'humanité. Atlas.- Paris : Hachette, 1989.- 339P.

***soit par des institutions publiques ou des organismes para-publics tels les bureaux d'études :***

- ACA (Agence de coopération et d'aménagement)
  - BCEOM (Bureau central d'études pour les équipements d'outre mer)
  - BDPA (Bureau pour le développement de la production agricole)
  - BLACT (Bureau de liaison des agents de coopération technique)
  - CFECTI (Centre de formation des coopérants culturels, techniques internationaux)
  - SCET-INTERNATIONAL (Société centrale pour l'équipement du territoire), etc...
  - SEDES (Société d'études pour le développement économique et social)
- et bien d'autres encore...

Mais ce secteur de la documentation un moment florissant a subi, au cours des ans, les assauts de la crise économique, de l'évolution politique, du débat idéologique animé par le mouvement "Libertés sans frontières". Crises internes et externes vont modifier en profondeur le paysage et aujourd'hui plusieurs de ces organismes et de ces centres de documentation ont disparu.

Déclin pour les uns, dynamisme pour les autres, le mouvement n'est pas linéaire. En effet, le développement des nouvelles technologies appliquées au traitement de l'information (1980-1985) sera saisi comme une chance, comme un moyen de rationaliser, d'exploiter un capital d'IST détenu par certaines institutions scientifiques intervenant sur le terrain des pays de la zone tropicale et possédant une masse d'informations.

C'est ainsi que nous étudierons les expériences menées par IBISCUS (système d'information sur les pays en développement), par l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) et par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), qui ont adopté l'informatique documentaire pour valoriser leur IST, en précisant comment les nouvelles technologies de la communication ont fait progressivement évoluer la problématique de "gestion de l'IST" à la notion d'échange.

## 2. IBISCUS : SYSTEME D'INFORMATION SUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

### A. L'environnement international et national

En 1971, l'UNESCO définissant l'information scientifique et technique comme "une ressource mondiale", c'est à dire une ressource collective, proposait la constitution d'un système mondial d'information scientifique. Il lançait le programme UNISIST ('Programme intergouvernemental pour la coopération dans le domaine de l'information scientifique et technique). Celui-ci était fondé sur les "principes de libre-échange des informations et des données scientifiques, la compatibilité accrue entre les systèmes et le développement des normes". L'UNISIST sera intégré, en 1974, dans le PGI (Programme Général d'Information) dont le programme 7 (système d'information et accès à la connaissance) a pour objectif d'aider les pays en développement à se doter d'infrastructures qui leur permettent de renforcer leurs capacités nationales à maîtriser leur IST...

C'est dans cet environnement qu'en 1980, le ministère de la Coopération française, avec l'appui de la MIDIST, envisage de constituer une structure spécialisée d'information scientifique concernant les pays en développement. Partant du constat qu'un important capital informatif existe en France (plus de 10 000 documents, en majorité non édités, sont publiés chaque année par plus de 5 000 spécialistes, sans compter les travaux publiés durant les décennies précédentes y compris la période coloniale), le ministère confie, à Raymond Aubrac et Laurence Porgès, l'étude préparatoire à la conception d'un schéma directeur d'une cellule d'information scientifique et technique.

Après avoir enquêté auprès de plus de 25 organismes et dressé un bilan de l'IST française sur le développement, les auteurs de l'étude proposent un certain nombre de recommandations.

"Le traitement de l'IST devra viser les objectifs suivants :

- servir les cadres responsables du ministère
- servir les chercheurs et les spécialistes travaillant en France
- servir les chercheurs et techniciens nationaux ou expatriés travaillant dans les PVD (Pays en voie de développement)
- satisfaire les utilisateurs
- préparer des transferts de fonds documentaire vers les PVD
- participer à la coopération internationale".

Il est prévu que cette cellule d'information scientifique soit créée au sein du ministère et qu'elle soit chargée à la fois d'organiser et de rassembler la littérature française sur le développement et de produire une banque de données qui rassemblerait toutes les informations scientifiques concernant le développement publiées par le ministère et les organismes spécialisés...

L'étude pose donc des jalons en terme d'organisation et de diffusion, mais aussi elle insiste sur la nécessité de développer des actions de coopération bilatérale qui permettent aux pays en développement de mettre en oeuvre leur propre système d'information.

Mais cette cellule ne verra pas le jour.

## B. Naissance d'IBISCUS

Sept organismes : le bureau central d'études pour les équipements d'Outre Mer (BCEOM), le Bureau pour le développement de la production agricole (BDPA), la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), la Société d'études pour le développement économique et social (SEDES), la SATEC-Développement, SCET-INTER et le ministère de la Coopération, qui disposent tous d'un service de documentation, ont constitué un groupe de travail. Après deux ans de réflexion et de préparation, ceux-ci proposent, en 1981, de créer un système d'information automatisé dont l'objectif principal serait "de satisfaire les besoins d'information des praticiens du développement, notamment les personnes impliquées dans l'étude ou la définition des politiques de développement sectorielles ou régionales, et celles concernées par l'étude de la mise en oeuvre des projets dans les pays en développement.

Une association privée, loi de 1901, est créée en août 1983.

L'association est déclarée sous le nom du "Réseau d'information sur les pays en développement" IBISCUS. Elle comprend deux catégories de membres :

- "les membres actifs producteurs" qui assurent l'ensemble des entrées sur la base de façon décentralisée et sont les garants de la conformité de ces entrées aux objectifs et aux normes d'IBISCUS

- "les membres actifs cotisants" qui participent au financement régulier de l'association

Tous les membres actifs participent au Conseil d'administration. Le but de ces statuts est d'assurer une collecte et une diffusion aussi large que possible de l'information et de veiller à l'équilibre des relations entre les membres du réseau.

Outre la collecte de l'information et la mise en oeuvre, dans un premier temps, d'une banque de données bibliographiques sur le développement, l'association IBISCUS se donne comme mission d'engager des actions de coopération avec les PED.

Plusieurs organismes vont devenir membres producteurs d'IBISCUS dès cette année là: l'ORSTOM, le ministère des Relations Extérieures, la Société d'études et conseil pour l'Aménagement rural, l'inventaire et la gestion des ressources (SCETAGRI), le Centre de formation des coopérants culturels, techniques internationaux (CFECTI), le Centre international pour le développement social et la santé communautaire (CIDESCO), l'Ecole nationale des ponts et chaussées.

Le ministère de la Coopération, qui a été à l'origine de la création d'IBISCUS, lui donne son appui concret en l'hébergeant dans les locaux du ministère et en lui attribuant une importante subvention qui est renouvelée chaque année.

Si les différents services du ministère sont d'importants fournisseurs d'informations, ils sont également des utilisateurs fidèles.

### Source :

France. Ministère des Relations extérieures. Coopération et développement. Direction des moyens du développement.- Base IBISCUS. - Paris : Ministère des Relations extérieures, 20/09/1982.- 15 P. multigr.

Association IBISCUS.- IBISCUS système d'information sur les pays en développement.- Paris, Ministère des Relations extérieures. Coopération et développement, 1983.- 21 P. multigr.

IBISCUS.- Rapport d'activités 1989

## **C. Mise en oeuvre du système**

### **1. Quelques dates repères**

- En juin 1982, un projet pilote Niger a été initié : 750 documents ont été saisis afin de tester la validité du système et afin de pouvoir faire les ajustements nécessaires.
- Mais, c'est en octobre 1983, que la base a réellement démarrée en rassemblant, dans un premier temps, des informations sur le Niger et la Côte d'Ivoire. Les champs d'intervention se sont, petit à petit, diversifiés.
- En 1986, le système a été rendu accessible au public (sur le serveur G.CAM, puis sur le SUNIST)

### **2. Le système informatique**

C'est le logiciel TEXTO qui a été choisi. Il est porté sur un MINI 6 de CII-Honeywell Bull du ministère de la Coopération

### **3. La notice**

IBISCUS a fonctionné de 1982 à 1989 avec un bordereau correspondant aux normes définies dans le manuel "Propositions de normalisation du chargement de bases et banques de données sur QUESTEL". Celui-ci a évolué fin 1989 pour devenir compatible avec les formats internationaux (de type AGRIS/FAO).

**Il se compose de trois parties :**

#### ***a. La zone de gestion***

-celle-ci comprend des indications permettant de gérer le document :

- .date d'entrée dans la base
- . niveau bibliographique
- .le type de document (ouvrage, thèse, rapport, périodique, etc...)
- .niveau de confidentialité qui permet de sélectionner l'information en fonction de l'utilisateur
- .temps de vie des informations (en particulier pour les documents d'actualité)
- .la localisation du document (bibliothèque ou centre de documentation membre du réseau qui possède le document)

Des informations descriptives concernant les projets et les opérations de développement : maître d'ouvrage, financeur, maître d'oeuvre, nom du projet.

### ***b. la zone de catalogage***

Celle-ci comprend toutes les informations classiques qui permettent de décrire le document : auteurs physiques, collectivités auteurs, titre original, titre traduit en français, éditeur, lieu et date d'édition.

### ***c. la zone d'information***

Dans cette zone, on trouve les mots-clés matières et géographiques, deux résumés : un résumé bref qui précise en quelques lignes le contenu du document et un résumé analytique d'une page ou plus qui permet au lecteur de disposer d'informations détaillées. Ce type de synthèse permet d'accéder à l'information primaire sans avoir obligatoirement recours à la bibliothèque qui détient le document.

## **4. L'organisation d'IBISCUS**

**a. IBISCUS est une association privée réglementée par la loi de 1901,**

L'Assemblée générale est souveraine, elle délègue ses pouvoirs à un **conseil d'administration** qui se réunit régulièrement pour analyser les problèmes rencontrés et prendre les décisions concernant la vie de l'association.

**b. Un délégué général** est chargé de la politique générale et des relations publiques.

**c. Une équipe technique** dirigée par la personne "gestionnaire de la base" met en oeuvre les décisions du conseil d'administration. Cette équipe est composée d'informaticiens et de documentalistes. Elle a en charge les travaux suivants :

- la cohérence des entrées dans la base et des multiples tâches techniques qui les accompagnent
- l'élaboration des différents outils documentaires : thésaurus thématique, lexique régional, lexique d'organismes, manuel d'indexation IBISCUS, catalogue des périodiques, etc...

ceux-ci sont toujours réalisés en collaboration avec les membres du réseau.

**d. l'alimentation de la banque de données bibliographiques est donc assurée par les différents membres producteurs** à raison de 600 documents par an. IBISCUS est particulièrement intéressé par la littérature grise : rapports, études, évaluation de projets, thèses.....

### ***Le catalogage partagé des périodiques***

Chaque année au cours d'une réunion de travail, on procède à l'attribution d'un certain nombre de titres de périodiques qui seront analysés par chacun des membres du réseau en fonction de leur intérêt ; de ce fait, plus de 400 périodiques sont régulièrement analysés dans le cadre de l'organisation d'un catalogage partagé.

#### **D. Les membres du réseau en 1989**

L'association IBISCUS est une association vivante qui regroupe les principaux organismes français de coopération en tenant compte de leur histoire, en effet, ce secteur d'activité est un secteur mouvant soumis aux aléas de l'histoire économique et politique nationale. C'est ainsi que certains membres adhérents ont cessé leurs activités (CIDESCO, CFECTI..). Par contre, d'autres instituts ont adhéré au réseau. Il faut citer, en particulier, le Centre d'études de géographie tropicale (CEGET) de Bordeaux qui, en 1986, a choisi de rapatrier et d'entrer toutes ses informations dans la banque de données d'IBISCUS.

Actuellement, on peut classer les organismes suivant cette typologie :

##### ***-Les organismes de financement :***

- ministère de la Coopération et du développement
- ministère des Affaires étrangères
- Caisse centrale de coopération économique (CCCE)

##### ***-Les instituts de recherche scientifique ou universitaires :***

- ORSTOM
- CIRAD
- CEGET
- INRA
- IREP (institut de recherche économique et de planification du développement Grenoble)

##### ***-Des sociétés d'études et d'intervention :***

- BCEOM
- BDPA
- GRET (Groupe de recherches et d'échanges technologiques)

##### ***-Des centres de documentation localisées dans les pays du Sud :***

- INADES (Institut africain de développement économique et social) d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

#### **E. IBISCUS : "une information orientée vers l'action"**

Pour répondre aux besoins documentaires spécifiques du public cible (en France et dans les pays en développement) qu'IBISCUS veut satisfaire : opérateurs du développement, décideurs, scientifiques et étudiants, ONG, la presse, les médias, les partis politiques, IBISCUS offrent des services diversifiés.

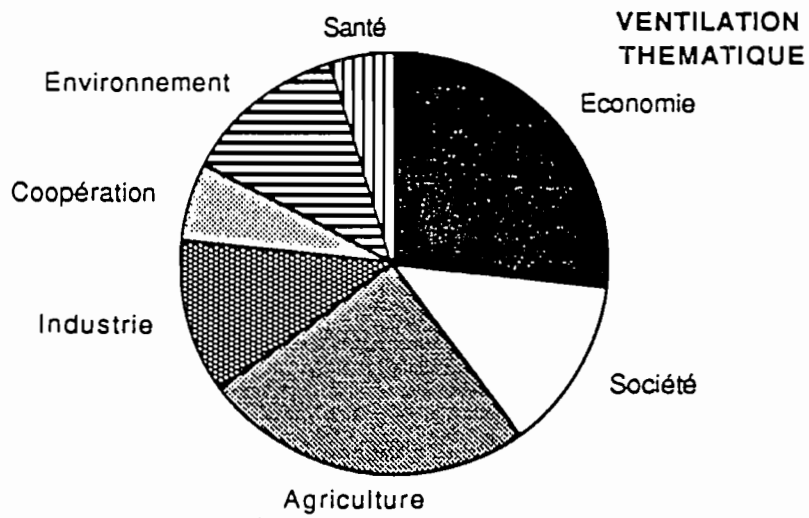
##### **1. Une banque de données bibliographiques**

Celle-ci contient, à ce jour, 50 000 références bibliographiques à dominante socio-économiques, qui ont été versées par les différents organismes du réseau, suivant leurs domaines de compétence :

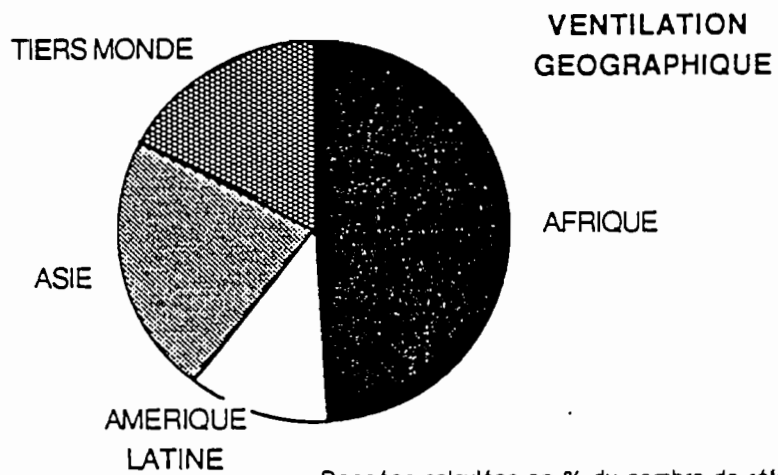
IBISCUS

BANQUE DE DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

(mars 1989)



Données calculées en % du nombre de références



Données calculées en % du nombre de références

- la coopération
- l'économie (économie du développement, macroéconomie, microéconomie)
- les finances nationales et internationales
- l'industrie
- l'agriculture, la pêche, l'élevage
- le travail
- les transports
- la géographie (environnement, énergie, géographie urbaine...)
- l'urbanisation
- la santé
- la société
- la culture
- l'éducation

Ces informations concernent en majorité les pays du champs de la coopération française : pays d'Afrique francophone (49 %), mais aussi d'Amérique latine (12 %), d'Asie-Pacifique (22 %), d'Afrique du Nord...

## **2. Un répertoire d'organismes**

Un répertoire des "acteurs français de la coopération" a été mis en oeuvre en collaboration avec la Commission Coopération-développement. Il contient 900 adresses d'ONG, d'administrations, de collectivités territoriales et d'entreprises qui interviennent "pour" ou "sur" le développement.

Chaque notice donne des informations sur :

- les effectifs
- les types d'activités
- les lieux de présence
- les indications sur les financements

ce répertoire qui permet de savoir "qui fait quoi" en matière de coopération bilatérale, fait l'objet d'une publication annuelle sur papier.

## **3. En projet : des fichiers diversifiés**

**a. un fichier des postes disponibles** pour coopérant, VSN, volontaires. Il permettrait aux employeurs de trouver des candidats au départ, mais aussi aux coopérants potentiels de trouver un emploi qui réponde à leur démarche et à leurs compétences.

**b. un fichier des projets de coopération :**

Celui-ci pourrait répertorier les projets français sur les pays en développement : les projets du FAC (Fonds d'aide et de coopération) du ministère de la Coopération et du développement, les projets de coopération décentralisée, les projets des ONG et les projets du ministère des Relations extérieures.

**c. Une banque de données numériques**

Commanditée par le ministère de la Coopération, l'étude de faisabilité concernant la création d'une banque de données numériques a été commencée en novembre 1989.

La première phase de l'étude consistait à mener une enquête auprès des utilisateurs potentiels : services du ministère de la Coopération, de la CCCE et de l'INSEE, et à réaliser une maquette.

dans une deuxième phase, les producteurs fourniront un certain nombre de fichiers qu'il faudra intégrer, lorsqu'ils auront été reformatés, dans la maquette informatique. Cette banque de données numériques rassemblerait des données produits par le ministère de la Coopération, la Caisse centrale de coopération économique et des organismes officiels fournissant des données sur les pays en développement.

**d. un fichier des gouvernements** qui permettrait de connaître la composition du gouvernement de chaque pays

**e. des fiches de synthèse sur l'économie des pays.**

**F. IBISCUS et les membres du réseau**

L'équipe d'IBISCUS apporte appui technique et formation aux membres du réseau qui la sollicitent :

- stages de formation à l'utilisation de TEXTO-LOGOTEL
- appui à la réalisation d'applications informatiques en local
- développement de programme LOGOTEL pour améliorer la fonctionnalité de systèmes mis en place, en local, chez ses partenaires
- aide à la conception et à la réalisation de produits documentaires.

**On peut citer quelques travaux :**

-Le bulletin IBISDOC : bulletin d'informations économiques mensuelles, coproduit avec la CCCE. Celui-ci est diffusé à toutes les agences de la CCCE, aux agents du ministère, aux missions de coopération, aux centres culturels et aux participants des "Réseaux documentaires sur le développement".....

-l'édition de bibliographies thématiques, par exemple "Répertoire des études et projets, en hydraulique, détenus en France" (1987) commandité par le ministère de la Coopération

-la fabrication de bibliographies par pays

Les interventions effectuées par IBISCUS font l'objet d'une facturation à prix coûtant.

IBISCUS sait répondre avec dynamisme, compétence et créativité aux demandes formulées par les différents opérateurs/

### **G. IBISCUS et les pays en développement**

IBISCUS a défini un certain nombre de fonctions d'appui aux pays en développement :

1. **Permettre d'accéder à l'information**
2. **Former le personnel**
3. **Participer au développement des infrastructures nationales**
4. **Animer des réseaux documentaires nationaux**
5. **Participer à des actions de coopération multilatérale**

Permettre aux pays du Sud d'avoir la maîtrise de leur IST est un objectif prioritaire d'IBISCUS, c'est pourquoi de nombreuses missions ont été effectuées pour renforcer les structures nationales d'information. En particulier auprès du Centre d'information technique et économique (CITE) de Madagascar, du centre international des civilisations bantou (CICIBA) de Libreville, de l'ENDA (Environnement et développement du Tiers-Monde) de Dakar, du Centre d'études et de formation pour le développement (CEFOD) de N'Djamena : ingénierie documentaire, installation du logiciel TEXTO, formation du personnel, préparation de cahiers des charges, animation ou organisation de réseau documentaire (JACARANDA à Madagascar, RIBAT en Mauritanie), autant d'interventions qui aboutissent à des relations d'échanges entre ces organismes et IBISCUS.

### **H. L'accès au système**

IBISCUS est accessible de plusieurs manières :

#### ***a. Accès professionnel***

- L'accès direct à partir d'un micro avec une carte de communication ou un modem.
- par le serveur SUNIST en ASCII ou par minitel (36 28 00 12)

Les interrogations font l'objet d'un tarif préférentiel pour les membres d'IBISCUS.

#### ***b. Accès grand public :***

.sur minitel par le 36 15 code IBISCUS :

- accès au fichier bibliographique comprenant les références des deux dernières années
- accès au répertoire d'organismes

### **I. IBISCUS : un réseau coopératif**

IBISCUS vient de gagner le pari de faire travailler ensemble plus de vingt organismes dispersés dans toute la France.

En apportant un appui technique aux "Réseaux documentaires sur le développement" animé par le département de l'Information et de la documentation (CID/DOC) du ministère de la Coopération et du développement, IBISCUS induit une action en profondeur, sans occulter les difficultés qui restent à vaincre.

"IBISCUS a permis de s'enrichir de l'apport des experts, il ne doit pas rester une affaire de spécialistes. Avec ce système d'information, nous espérons ouvrir la coopération à la société civile" (Benoît Chadenet du Cabinet du ministre Jacques Pelletier).

### 3. LA DOCUMENTATION A L'INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT (ORSTOM)

#### A. Qu'est-ce que l'ORSTOM ?

Créé le 11 octobre 1943, l'ORSTOM (Office de la recherche scientifique outre-mer) est devenu, en 1982, institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération. C'est un établissement public national à caractère scientifique et technologique (EPST) (décret n°84-430 du 4 juin 1984), placé sous la double tutelle du ministère de la Recherche et de la technologie et du ministère de la Coopération et du développement.

Cette nouvelle dénomination exprime les profondes modifications impulsées par la réforme mise en œuvre en 1982, tant sur le plan de l'organisation administrative que sur le plan de la politique scientifique axée désormais davantage sur les rapports de coopération qu'entretient l'ORSTOM avec ses partenaires étrangers.

Il faut noter, également que cette troisième réforme qui est intervenue lors du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut a été élaborée dans l'élan des nouveaux choix gouvernementaux proclamés dans la loi de programmation de la recherche du 15 juillet 1982 "Recherche scientifique et développement technologique de la France".

L'ORSTOM est implanté dans une cinquantaine de pays :

- en France : Bondy, Montpellier, Brest
- dans les DOM-TOM
- en Afrique et dans l'Océan indien
- en Amérique latine
- en Asie-Pacifique.

Le siège de l'Institut se trouve à Paris.

#### 1. Les missions de l'ORSTOM

"L'ORSTOM a pour mission de conduire des recherches contribuant au développement des pays de la zone tropicale, en particulier, par l'étude des milieux physiques, biologiques et humains de ces pays. Celles-ci sont menées en coopération, en fonction des choix scientifiques définis par ses partenaires des pays du Sud". Les missions de l'institut répondent à quatre principes : recherche, développement, coopération, formation.

#### 2. L'ORSTOM : un institut multidisciplinaire

"Il développe ses activités dans les disciplines suivantes : géologie, géophysique, hydrologie, pédologie, hydrobiologie, océanographie, sciences du monde végétal, sciences biologiques et physiques appliquées à l'homme et les sciences sociales" : économie, démographie, sociologie, anthropologie, géographie, histoire, archéologie, linguistique.

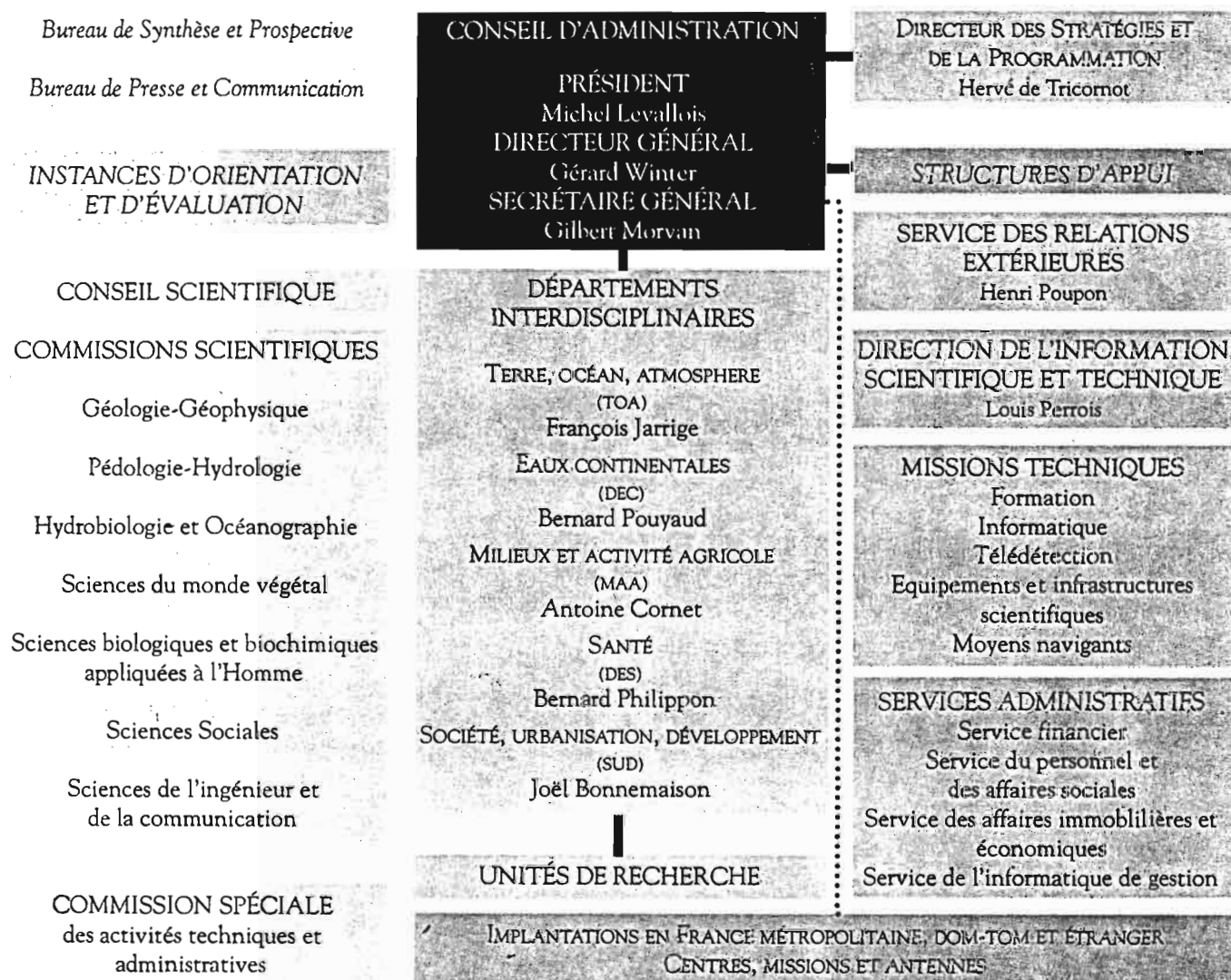
Cette multidisciplinarité fait à la fois la richesse de cet institut mais aussi sa complexité.

-----  
Source :

ORSTOM.- Rapport d'activité 1989

ORSTOM.- Plaquette de présentation

# ORGANISATION DE L'INSTITUT



## QUELQUES CHIFFRES

830	MILLIONS DE FRANCS DE BUDGET EN 1989	UNE QUARANTAINE D'IMPLANTATIONS
880	CHERCHEURS ET INGÉNIEURS	17 EN AFRIQUE ET OCÉAN INDIEN
720	TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS	10 EN AMÉRIQUE LATINE
40	PAYS PARTENAIRES	5 EN ASIE ET OCÉAN PACIFIQUE
41	UNITÉS DE RECHERCHE	10 EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM-TOM

source : Rapport d'Activité 1989



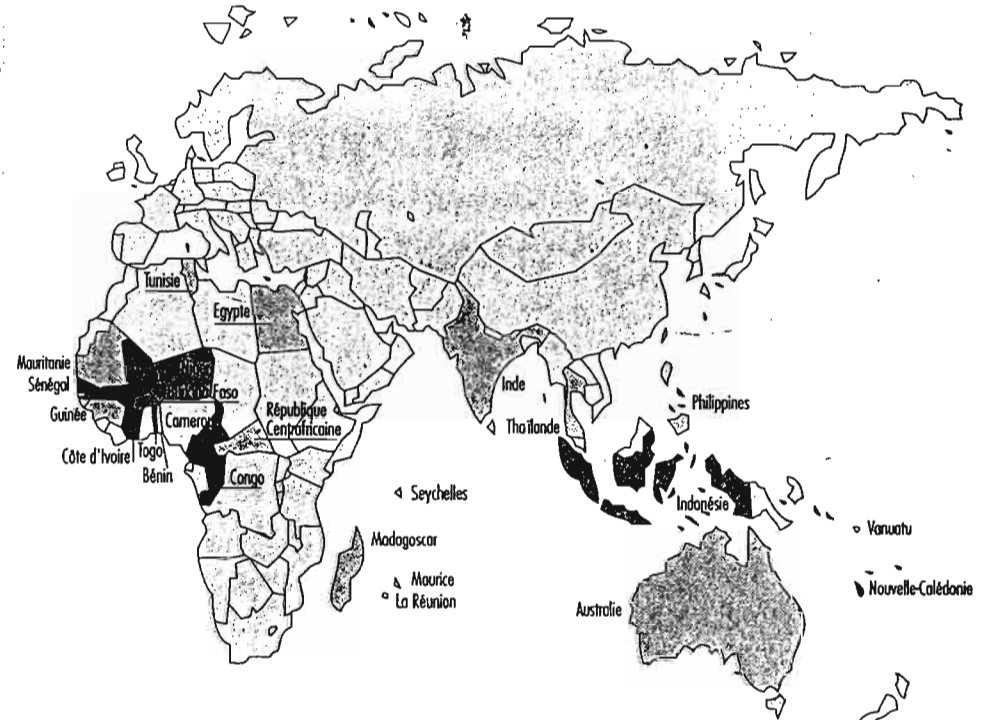
# LES IMPLANTATIONS DE L'ORSTOM

Agents de l'ORSTOM sur le terrain

- moins de 10
- Argentine
- Australie
- Bénin
- Costa Rica
- Egypte
- Guatemala
- Guinée
- La Réunion
- Inde
- Madagascar
- Maurice
- Mauritanie
- Nicaragua
- Philippines
- République Centrafricaine
- Seychelles
- Thaïlande
- Tunisie
- Vanuatu
- Vénézuela

- de 10 à 20
- Bahie
- Burkina Faso
- Equateur
- Indonésie
- Niger
- Pérou

- plus de 20
- Brazil
- Cameroun
- Congo
- Côte d'Ivoire
- Guadeloupe
- Guyane
- Mali
- Martinique
- Mexique
- Nouvelle-Calédonie
- Polynésie Française
- Sénégal
- Togo



### **3. Des structures transversales : les départements**

Les programmes de recherche sont conduits par des équipes multidisciplinaires regroupées en cinq départements :

- Terre, Océan, Atmosphère (TOA)
- Milieux et Activité Agricole (MAA)
- Département Eaux Continentales (DEC)
- Département Santé (DES)
- Société, urbanisation, Développement (SUD)

Ces cinq départements sont organisés sur la base d'axes scientifiques (grands programmes de recherche) sur lesquels s'articulent les Unités de recherche (ensemble d'équipes de chercheurs administrativement regroupés autour d'un programme scientifique).

### **4. L'ORSTOM producteur d'IST**

Les recherches fondamentales et appliquées menées au sein de l'ORSTOM font l'objet de publications scientifiques. Les éditions de l'ORSTOM publient des ouvrages, des collections, des revues dans tous les domaines scientifiques précisés ci-dessus. Un service audiovisuel produit des films, des disques et des cassettes audio..... Un service de cartographie produit cartes et atlas...

La valorisation de l'information scientifique et technique est mise en oeuvre par une structure spécialisée qui coordonne les différentes activités d'IST (édition, productions audio-visuelles, cartographie, documentation...). Ce fut la DIVA (Direction de la formation, de l'information et de la valorisation) de 1983 à 1988; la MIST (Mission de l'information scientifique et technique) en 1988, et c'est depuis 1989 la DIST (Direction de l'information scientifique et technique).

### **B. Les services documentaires de l'ORSTOM : 1985 : un tournant**

Jusqu'en 1985, la bibliothèque centrale de l'ORSTOM, en France, était située sur le site de Bondy (en région parisienne). Il s'agissait d'une bibliothèque multidisciplinaire au fonds documentaire important :

- 40 000 ouvrages
- 1 800 titres de périodiques dont 1100 collections vivantes.

La collection de références, nommée FDO (Donds Documentaire ORSTOM) était gérée par cette unité documentaire. Le FDO comptait 25 000 documents environ, rassemblant tous les travaux (ouvrages, rapports, thèses, articles de périodiques) publiés par les scientifiques de l'ORSTOM et leur collègues associés, depuis la création de l'institut.

### **1. Les orientations nouvelles**

A partir de 1985, l'ORSTOM a mené une politique de réorganisation et de décentralisation, impulsée par les Programmes Mobilisateurs n°4 : "Recherche scientifique et innovation technologique au service du développement du Tiers-Monde" et n°6 : "Promotion du français langue scientifique et diffusion de la culture scientifique et technique", de la loi "Recherche scientifique et développement technologique de la France". Il a été décidé de créer une banque de données bibliographiques : HORIZON.

Présentons brièvement le contenu de cette réorganisation documentaire. Celle-ci comprenait trois volets :

**a) Premier volet : la constitution de trois centres de documentation spécialisés et informatisés, en France métropolitaine**

**a.1. La transformation de la bibliothèque centrale de Bondy**

La transformation de la bibliothèque centrale de Bondy en un centre de documentation spécialisé dans les sciences de la terre, les sciences de l'ingénieur et en archéologie.

Ces spécialisations correspondent à celles attribuées au centre ORSTOM de Bondy.

**Le fonds documentaire comprend :**

-18 000 ouvrages, constitué d'un fonds rétrospectif en géologie, pédologie, entomologie médicale, parasitologie, biologie végétale. Les orientations actuelles sont la géologie, la pédologie, la géophysique, la télédétection, l'informatique, l'archéologie.

-1050 collections vivantes de périodiques.

**Le centre de documentation de Bondy assure deux fonctions principales :**

-une fonction locale d'accueil pour les scientifiques présents ou de passage sur le centre  
-une fonction transversale :

- .d'alimentation de la banque de données bibliographiques HORIZON
- .d'archivage et de prêt de la production ORSTOM
- .d'appui aux scientifiques ORSTOM en coopération à l'étranger.

**a.2. La création, à Paris, du CEDID (Centre de documentation et d'information scientifique pour le développement)**

Créé en octobre 1985, celui-ci est situé dans les locaux de l'administration de l'Institut, 213 rue La Fayette. A la fois, **librairie** pour la vente de toutes les publications éditées par l'Institut et **centre de documentation spécialisé en sciences économiques et sociales**, le CEDID a reçu pour mission d'être une vitrine et un lieu d'accueil pour l'ORSTOM à Paris. C'est en raison de cette mission particulière que nous décrirons, ultérieurement, les activités du CEDID.

**a.3. La création, à Montpellier d'un centre de documentation**

Spécialisé en sciences de la vie et en sciences de l'environnement. Celui-ci a été ouvert en 1987. Les domaines couverts par ce centre de documentation correspondent à la vocation du Centre ORSTOM de Montpellier : la valorisation des ressources naturelles pour le développement des productions alimentaires tropicales.

**Ces domaines se répartissent en deux grands axes :**

- les sciences de l'environnement : environnement climatique, maîtrise de l'eau, ressources du sol et processus de transformation des milieux
- les sciences de la vie (ressources végétales, ressources animales), la santé humaine en milieu tropical).

**En 1989, le fonds documentaire comprend :**

- 195 titres de périodiques courants
- 4 300 documents papier dont 3 250 documents ORSTOM
- 1 050 usuels et ouvrages scientifiques
- 7 350 documents ORSTOM microfichés.

Les fonctions principales de ce centre sont double : il est une base arrière pour les chercheurs de l'ORSTOM et un point d'accès à la mémoire scientifique de l'ORSTOM.

Il fait partie du réseau documentaire régional **AGROPOLIS**.

**b) 2ème volet : La création d'une banque de données bibliographiques multidisciplinaires HORIZON**

La création d'une banque de données bibliographiques multidisciplinaires chargée de gérer, de traiter et de diffuser toute la production scientifique de l'Institut, comme outil privilégié de valorisation au coeur du dispositif documentaire ; et de permettre les transferts avec les banques de données bibliographiques internationales.

**c) 3ème volet : Des centres de documentation dans les DOM-TOM et à l'étranger**

La remise à niveau ou la modernisation de bibliothèques ou centres de documentation attachés au centres et missions ORSTOM. On peut déjà citer : Dakar (Sénégal), Yaoundé (Cameroun), Lomé (Togo), Ouagadougou (Burkina faso), Tunis (Tunisie), Nouméa (Nouvelle Calédonie), Papeete (Polynésie française) Cayenne (Guyane française)...

Ceux-ci ont souvent un rôle non négligeable dans le dispositif documentaire national des pays d'accueil.

Ils seront engagés progressivement dans le processus global d'informatisation documentaire : utilisation du logiciel TEXTO et des outils documentaires de la base HORIZON.

**2. Les missions de la documentation**

Ce dispositif documentaire doit satisfaire aux différentes missions de l'ORSTOM :

- Recherche fondamentale
- Valorisation
- Coopération
- Formation

***Les centres de documentation spécialisés ont une triple fonction :***

1) apporter l'appui documentaire aux chercheurs de l'institut. La multidisciplinarité, le nombre des programmes de recherche en cours entraînent des besoins en documentation certainement considérables, exprimés ou non-exprimés.

2) participer à la valorisation de la production scientifique de l'ORSTOM en la mettant à la disposition de la communauté scientifique et des opérateurs de développement.

Ils sont des plates-formes pour la promotion d'HORIZON, puisque chaque lecteur peut bénéficier d'une interrogation personnalisée de cette banque de données.

3) participer à la formation des professionnels de la documentation : la formation et la coopération sont deux notions étroitement imbriquées qui peuvent s'exercer au cours de stages de formation organisés en France, dans les pays du Sud ou dans le cadre de contrat d'ingénierie documentaire.

**C. HORIZON : pour valoriser la production scientifique de l'ORSTOM**

Parallèlement à la décentralisation et dans le cadre de la réorganisation documentaire, l'ORSTOM a créé en 1986, la banque de données bibliographiques multidisciplinaires HORIZON. Celle-ci est localisée à Bondy.

**1. Les missions d'HORIZON**

***a. Gérer la collection de référence***

La mission fondamentale d'HORIZON est de rassembler et de gérer de façon efficace et performante l'exhaustivité des travaux publiés sous la responsabilité de l'institut (travaux des scientifiques de l'ORSTOM et des scientifiques associés à l'ORSTOM par des accords de coopération ou des programmes de recherche). En 1989, la collection de référence compte 27 400 documents.

***b. Gérer les catalogues des centres de documentation de l'ORSTOM***

Les acquisitions d'ouvrages et de documents effectués, depuis 1985, par les différents centres de documentation métropolitains seront gérés dans HORIZON.

***c. Participer à la valorisation de la production scientifique de l'ORSTOM***

-en publiant : HORIZON, bulletin bibliographique de l'ORSTOM, par grands domaines scientifiques (6 séries semestrielles) :

- sciences de la terre
- santé
- océanographie, hydrobiologie
- sciences économiques et sociales
- sciences du monde végétal et animal
- sciences et techniques fondamentales de l'ingénieur

-en facilitant l'accès à l'information par l'interrogation de la banque de données

-en donnant accès aux documents primaires :

- documents édités
- photocopies d'articles
- microfiches des documents non édités

***d. Faciliter les transferts d'information vers les banques de données partenaires***

HORIZON permet les transferts de données vers les banques de données françaises et étrangères : IBISCUS, CIRAD, AGRIS/FAO... et des collaborations avec URBAMET, ASFA (Aquatic Science Fisheries Abstracts).

Bien évidemment, les échanges peuvent être diversifiés, compte tenu de la compatibilité des systèmes utilisés par les partenaires éventuels.

***e. Permettre à l'ORSTOM de répondre dans les meilleures conditions possibles à des demandes de reconstitution de fonds documentaires formulées par des pays dans lesquels l'ORSTOM a mené des recherches***

***f. Participer à des demandes d'ingénierie documentaire et de formation à l'utilisation de l'informatique documentaire.***

**2. La configuration du système**

Dans une première période (1986-1989), HORIZON a utilisé un micro-ordinateur MICROMEGA 32 SX 70T de Thomson Alcatel, multi-postes, multi-utilisateurs, système d'exploitation UNIX, comprenant 2 M° de mémoire centrale et un disque dur de 70 M°. 11 terminaux y étaient connectés, dont 2 micros de type MICRAL 30 de BULL.

C'est le logiciel TEXTO qui a été choisi pour permettre les échanges de données avec IBISCUS, puisque l'ORSTOM est membre de ce réseau, et avec le CIRAD. Depuis 1989, le format de saisie est compatible AGRIS/FAO.

En 1989, la configuration du système a évolué. La base HORIZON a été dotée d'une station SUN 3/260 avec 8 M° de RAM (Read Access Memory), système d'exploitation UNIX.

Mais c'est en 1990, que l'architecture informatique de l'ensemble du dispositif sera réellement opérationnel : les centres de documentation spécialisés de Paris, de Montpellier et de Dakar seront également équipés de stations SUN (sous UNIX) et reliés entre eux grâce au réseau ETHERNET, via le RIO (Réseau Informatique ORSTOM). La banque de données HORIZON sera donc interrogeable "on line" à partir des différents points d'accès connectés au réseau.

**3. Contenu de la banque et domaines couverts**

En 1989, le traitement documentaire et informatique du "fonds rétrospectif" a été entrepris avec le soutien financier du ministère de la Coopération et du Développement. Cette opération permettra l'accès automatisé à l'ensemble de la production ORSTOM (27 000 documents environ). HORIZON contient donc les références de l'ensemble des recherches scientifiques menées en coopération par l'ORSTOM depuis sa création en 1943 et les références des acquisitions des centres de documentation depuis 1985.

**Le domaines couverts sont donc :**

- sciences de la terre
- santé
- océanographie, hydrobiologie
- sciences économiques et sociales
- sciences du monde végétal et animal
- sciences et techniques fondamentales de l'ingénieur

Un vocabulaire multidisciplinaire élaboré à partir des thésauri existants permet l'analyse de ces documents. L'analyse géographique est effectuée à l'aide du lexique régional d'IBISCUS.

#### **4. L'organisation documentaire d'HORIZON**

##### ***a. La cellule de collecte***

La tâche prioritaire d'HORIZON étant de gérer la totalité de la production scientifique de l'ORSTOM, il est nécessaire de maîtriser les flux d'information. Repérer, collecter les publications produites par les scientifiques de l'ORSTOM ou en collaboration avec des instituts partenaires, c'est donc le rôle attribué à cette cellule. Les documents lui parviennent soit de manière spontanée (dépôt effectué par l'auteur), mais le plus souvent après réclamation.

##### ***b. Les pôles scientifiques et l'alimentation de la banque de données***

HORIZON s'est constitué autour de six pôles scientifiques :

- pôle 1 : sciences de la terre
- pôle 2 : océanographie
- pôle 3 : sciences de la santé
- pôle 4 : sciences sociales
- pôle 5 : sciences du monde végétal
- pôle 6 : sciences de l'ingénieur

Ces pôles ont la responsabilité de la gestion documentaire et de l'analyse documentaire des travaux scientifiques publiés dans leur domaine respectif. C'est une organisation transversale à celle des centres de documentation. Les documentalistes attachés à ces pôles participent à l'alimentation d'HORIZON. Ils sont également intégrés dans un centre de documentation spécialisé.

##### ***c. Des groupes de travail***

Plusieurs groupes de travail élaborent les outils documentaires utiles à tous les membres du réseau ORSTOM :

- le Plan de classement du bulletin bibliographique
- le manuel d'indexation
- le vocabulaire multidisciplinaire
- le lexique géographique

##### ***d. Un atelier de micrographie***

Un service de micrographie réalise le microfichage de tous les documents ORSTOM non édités.

#### 4. HORIZON et la coopération documentaire

Depuis sa création, HORIZON est sollicité par différents instituts scientifiques pour participer à la constitution de bases de données : définition conceptuelle et appui technique.

Le 30 septembre 1982, une convention de coopération documentaire a été signée entre la délégation générale de la recherche scientifique et technique (DGRST) du Cameroun et l'ORSTOM. Celle-ci a tout d'abord donné lieu à la réalisation d'une bibliographie contenant l'exhaustivité des documents produits par l'ORSTOM sur ce pays (2600 documents) assortie de la fourniture des microfiches correspondant aux documents. Le titre de ce produit documentaire publié en 1987 : "Bibliographie des travaux de l'ORSTOM au Cameroun 1947-1984.

Une deuxième étape a concerné une demande de mise en réseau des centres de documentation rattachés au ministère de l'Enseignement supérieur, de l'informatique et de la recherche scientifique (MESIRES). L'ORSTOM est donc maître d'oeuvre d'une opération d'informatisation des centres de documentation . La réalisation du projet, qui a démarré début 1989 sur un financement FAC d'un montant de 2,66 MF, s'étalera sur deux ans renouvelable.

Par ailleurs, la restitution de fonds documentaires sur la demande d'un pays parviennent à l'ORSTOM qui y répondra positivement au fur-et-à mesure de l'informatisation du fonds rétrospectif de l'Institut.

Ainsi, on le voit, HORIZON, ouvre des perspectives multiples en matière de coopération et d'échanges d'informations.

#### D. Le CEDID (centre de documentation et d'information scientifique pour le développement)

L'originalité du CEDID repose sur les missions qui lui ont été confiées :

- participer à la gestion et à la conservation de la mémoire collective de l'ORSTOM dans le domaine des sciences sociales
- participer à la transmission du savoir
- être une vitrine et un lieu d'accueil pour l'ORSTOM à Paris.

La création du CEDID, en 1985, fut l'une des réponses de l'ORSTOM aux recommandations des PM4 et PM6, certe à une plus petite échelle, mais comme la Médiathèque de la Villette ou le Centre International de documentation en agronomie des régions chaudes (CIDARC) du Centre de Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'objet du CEDID était de mettre l'information scientifique au service de tous.

Pour remplir son rôle de formation, d'animation et de sensibilisation, le CEDID reçoit tout public qui s'intéresse à ses domaines de compétences, même si celui-ci, dans la pratique, est particulièrement composé de chercheurs et d'étudiants - Français et Etrangers - (en 1989, 4950 lecteurs). Il est à la fois un outil de valorisation et une bibliothèque d'étude et de recherche pour les scientifiques de l'ORSTOM et les lecteurs extérieurs.

Ouvert tous les après-midi, c'est un centre de consultation sur place.

### 1. Le fonds documentaire

Un des premiers objectifs de ce centre de documentation est de mettre à disposition des lecteurs tous les travaux publiés par les scientifiques en sciences sociales de l'ORSTOM, en anthropologie, sociologie, histoire, géographie, économie, démographie, archéologie, linguistique.

Dans la bibliothèque se reflète l'orientation des recherches menées sous la direction de l'Institut ou en collaboration avec des partenaires du Tiers-Monde dans le cadre d'accords de coopération. Celles-ci concernent : l'urbanisation, le monde rural, les systèmes de production et les questions alimentaires, l'évolution des sociétés urbaines et rurales dans les différents continents.

Par ailleurs, ce fonds documentaire a été constitué de telle manière que l'on puisse trouver la trame du débat sur le développement, l'histoire des rapports Nord-Sud, des relations politiques et économiques des trente dernières années.

Un financement FAC (Fonds d'aide de coopération) du ministère de la Coopération et du Développement a permis la mise en mémoire, à la fois sur la base de données du CEDID et sur IBISCUS (système d'information sur les pays en développement), de plus de 1200 références sur les femmes du Tiers Monde.

### 2. Un centre de documentation multimédia

Le lecteur peut trouver l'information sous plusieurs formes : papier, vidéo-cassette, microfiche, CD-ROM.

En ce qui concerne les documents papier :

- plus de 4000 ouvrages
- plus de 200 collections de périodiques scientifiques et d'information publiées en France, en Europe, aux Etats Unis, et par des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie-Pacifique
- des dossiers de coupures de presse classées par pays et par approche thématique

A noter : *l'accès direct aux ouvrages de la bibliothèque.*

Par ailleurs, il est possible de visionner, seul ou par petits groupes (projections collective sur rendez-vous) une cinquantaine de cassettes-vidéo, réalisées en majorité par l'ORSTOM.

On peut consulter également :

- les travaux ORSTOM dans toutes les disciplines sur microfiches
- le CD-ROM "SESAME", référentiel bibliographique francophone sur la recherche agricole et le développement rural, produit par l'ORSTOM, le CIRAD, l'INRA, la BDPA/SCETAGRI et l'ISRA (Sénégal).

### 3. Une gestion moderne de la documentation

Dès son ouverture, le CEDID a organisé ses activités documentaires en utilisant la micro-informatique, en tenant compte des besoins de compatibilité avec IBISCUS. Aujourd'hui, plus de 6500 références sont chargées sur la banque de données, sous TEXTO.

En 1990, le CEDID sera équipé d'un matériel plus puissant de type mini-ordinateur : une station SUN, multi-postes, multi-utilisateurs connectée au site central à Bondy, qui permettra l'accès en ligne de la banque de données multidisciplinaires HORIZON/ORSTOM.

#### **4. Un système documentaire spécifique**

L'organisation documentaire du CEDID s'appuie à la fois sur l'utilisation de la banque de données bibliographiques et sur l'accès direct aux ouvrages.

Un plan de classement alpha-numérique a été conçu pour permettre l'accès direct aux ouvrages de la bibliothèque. Son élaboration est le résultat d'une adaptation de la CDU (Classification décimale universelle) utilisée par les bibliothèques universitaires et du plan de classement du thésaurus UNBIS (publié par les Nations Unies) concernant le développement économique et social.

Outre l'indication alpha-numérique qui donne une indication thématique (grandes rubriques correspondant aux thèmes traités dans la bibliothèque), chaque document est localisé géographiquement par un numéro préalablement attribué à chaque pays. Les trois premières lettres du nom de l'auteur apportent une précision complémentaire.

Il s'agit, à la fois d'un système de classement simplifié par rapport à la CDU et adapté aux thématiques et disciplines scientifiques des champs d'intervention du CEDID.

#### **5. Le travail en réseau**

En 1986, la banque de données du CEDID est devenue une sous-base d'HORIZON/ORSTOM. Depuis lors, le CEDID s'inscrit dans l'organisation documentaire du réseau animé par HORIZON. Il participe, de ce fait, à l'élaboration des outils documentaires (manuel d'indexation, vocabulaire multidisciplinaire...), à l'alimentation de la banque HORIZON et à la publication du bulletin bibliographique en sciences économiques et sociales.

Parallèlement, il collabore étroitement avec le réseau "Villes en Développement", IBISCUS, le DSA (Département des systèmes agraires) du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) de Montpellier, et le GRET (Groupe de recherches et d'échanges technologiques) qui est situé à la même adresse. Et il est membre fondateur du REDIAL (Réseau européen d'information et de documentation sur l'Amérique latine).

Il entretient également des relations professionnelles et amicales avec des bibliothèques d'instituts scientifiques, des bibliothèques universitaires, des ONG, en France et dans le Tiers-Monde, afin de participer aux échanges d'information entre les pays du Nord et ceux du Sud.

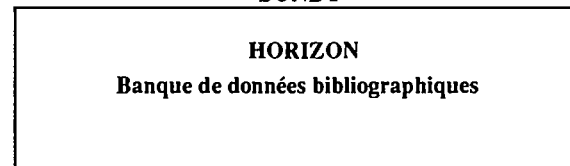
#### **E. Le réseau documentaire ORSTOM**

Le dispositif documentaire de l'ORSTOM est organisé en réseau. Celui-ci utilise des outils documentaires communs. La banque de données HORIZON est l'armature de ce réseau interne à l'Institut.

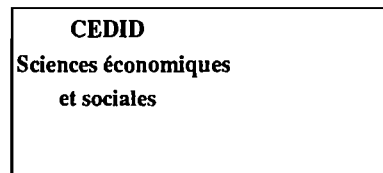
Il a pour particularité d'unir des centres de documentation dispersés à travers le monde. Sa finalité : permettre de meilleures relations documentaires Nord Sud.

DISPOSITIF DOCUMENTAIRE DE L'ORSTOM EN FRANCE

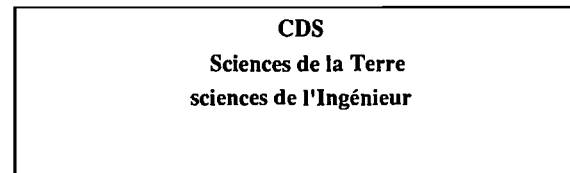
**BONDY**



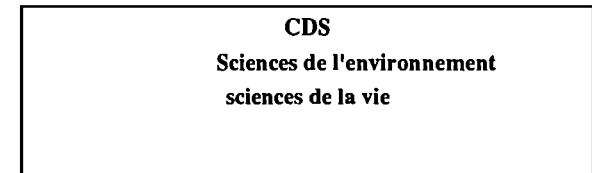
**PARIS**



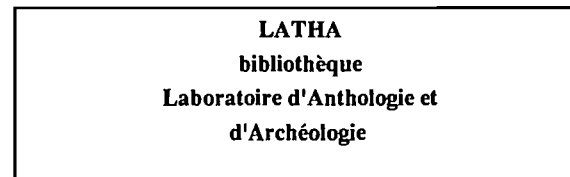
**BONDY**



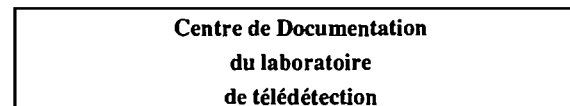
**MONTPELLIER**



**BONDY**



**BONDY**



CDS = Centre de Documentation Spécialisé

ORGANISATION DU RESEAU HORIZON

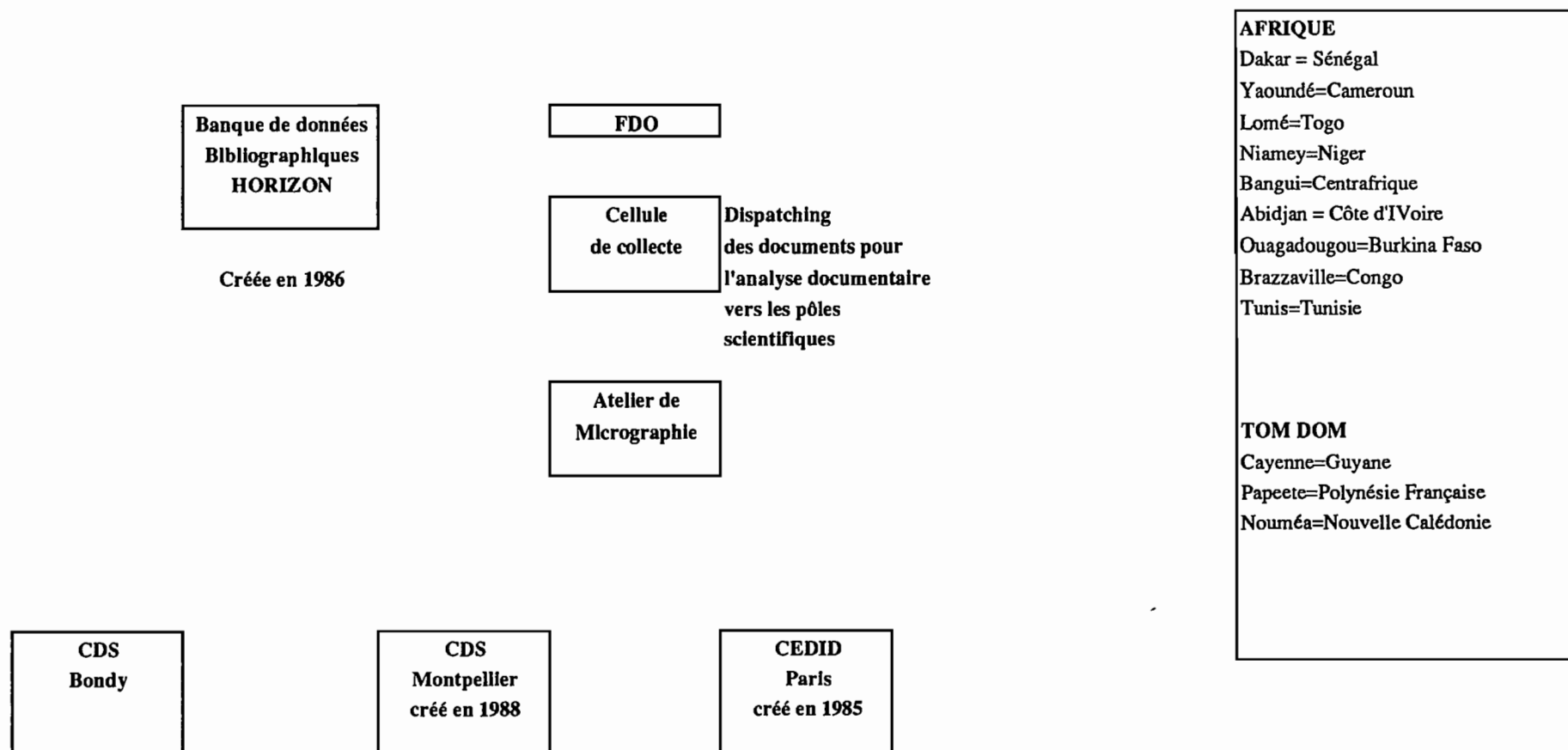
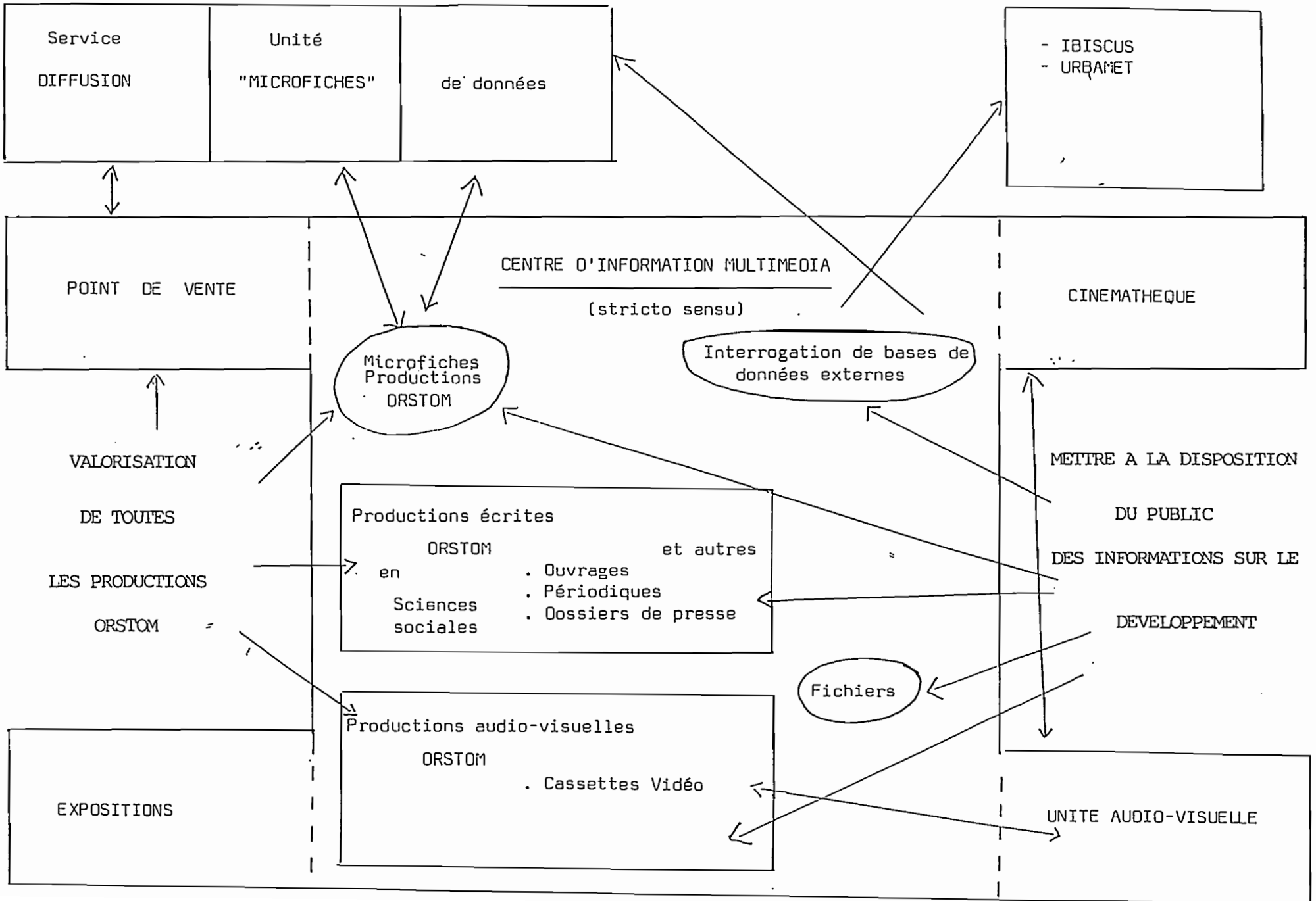


Tableau n°6

BONDY

CEDID



#### **4 - LA DOCUMENTATION EN AGRONOMIE TROPICALE AU CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT (CIRAD)**

##### **A. Le GERDAT devient CIRAD**

Les grandes lignes du projet de réorganisation de la recherche agronomique française ont été tracées par le gouvernement dans la déclaration publiée à l'issue du Conseil des ministres du 18 mai 1982.

C'est dans la dynamique impulsée par la loi "Recherche scientifique et développement technologique de la France" de juillet 1982, que sera créé le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), par décret du 5 juin 1984 (décret n°84-429). Celui-ci est placé sous la double tutelle du ministère de la Recherche et du ministère de la Coopération et du développement.

"En décidant de substituer aux entités qui constituaient le GERDAT (Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale) un établissement unitaire, les pouvoirs publics français ont manifesté leur volonté d'assurer l'avenir d'un instrument essentiel de notre politique de coopération", ainsi s'exprimait le président du CIRAD, Jacques Joly, dans le rapport d'activité 1983-1985 de cet institut.

Les huit départements qui étaient rattachés au GERDAT, groupement d'intérêt économique (GIE) depuis 1970 :

- . l'Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (IRAT)
- . l'Institut de recherches sur les fruits et agrumes (IRFA)
- . l'Institut de recherches pour les huiles et oléagineux (IRHO)
- . l'Institut de recherches du café, du cacao et autres plantes stimulantes (IRCC)
- . l'Institut de recherches sur le coton et les textiles exotiques (IRCT)
- . l'Institut de recherches sur le caoutchouc (IRCA)
- . l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT)
- . le Centre technique forestier tropical (CTFT)

sont donc devenus des départements du CIRAD.

La réforme avait également pour objectif de permettre le renforcement des liens de la recherche agronomique tropicale avec d'autres organismes, en particulier avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et avec l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM).

##### **1. Les missions du CIRAD**

Le CIRAD est aujourd'hui un organisme scientifique spécialisé en agriculture des régions tropicales et subtropicales. Il a pour mission de "contribuer au développement de ces régions par des recherches, des réalisations expérimentales, la formation, l'information scientifique et technique; d'apporter son concours aux institutions nationales de recherche agronomique, à la demande de gouvernements étrangers; de contribuer, par une analyse de la conjoncture scientifique, à l'élaboration de politiques dans les domaines de sa compétence."

source :

- . Rapport d'activité du CIRAD 1983-1985
- . Le CIRAD en 1989, rapport annuel
- . Images de la recherche, 1989

Les recherches menées par le CIRAD sont directement appliquées au développement.

Organisme de coopération internationale, il développe ses activités dans plus de cinquante pays : en France, dans les DOM-TOM et particulièrement en Afrique pour des raisons historiques, mais aussi en Amérique latine, en Extrême-Orient et dans le Pacifique Sud.

Les programmes de recherche sont toujours conduits en collaboration étroite avec les instituts partenaires. Ceux-ci sont diversifiés : partenaires des pays de la zone tropicale, instituts scientifiques français et étrangers, organismes internationaux, entreprises privées.

Par ailleurs, le CIRAD joue un rôle dynamique au sein du complexe agronomique régional **AGROPOLIS**.

## 2. Le budget du CIRAD

En 1989, le budget du CIRAD est 850 millions de francs :

la subvention de l'Etat représente 60 %, mais 40 % viennent de ressources propres. Le financement sur contrats constitue un des éléments favorisant l'équilibre budgétaire et le contact permanent entre la recherche et les entreprises.

## 3. Son organisation

L'organisation du CIRAD comprend trois ensembles :

### *a) Onze départements :*

- 8 départements travaillant sur des filières de production :

- . le département cultures vivrières : IRAT
- . le département fruits et agrumes : IRFA
- . le département oléagineux : IRHO
- . le département plantes stimulantes : IRCC
- . le département plantes textiles : IRCT
- . le département caoutchouc : IRCA
- . le département bois et forêts : CFTC

- 2 départements à vocation thématique :

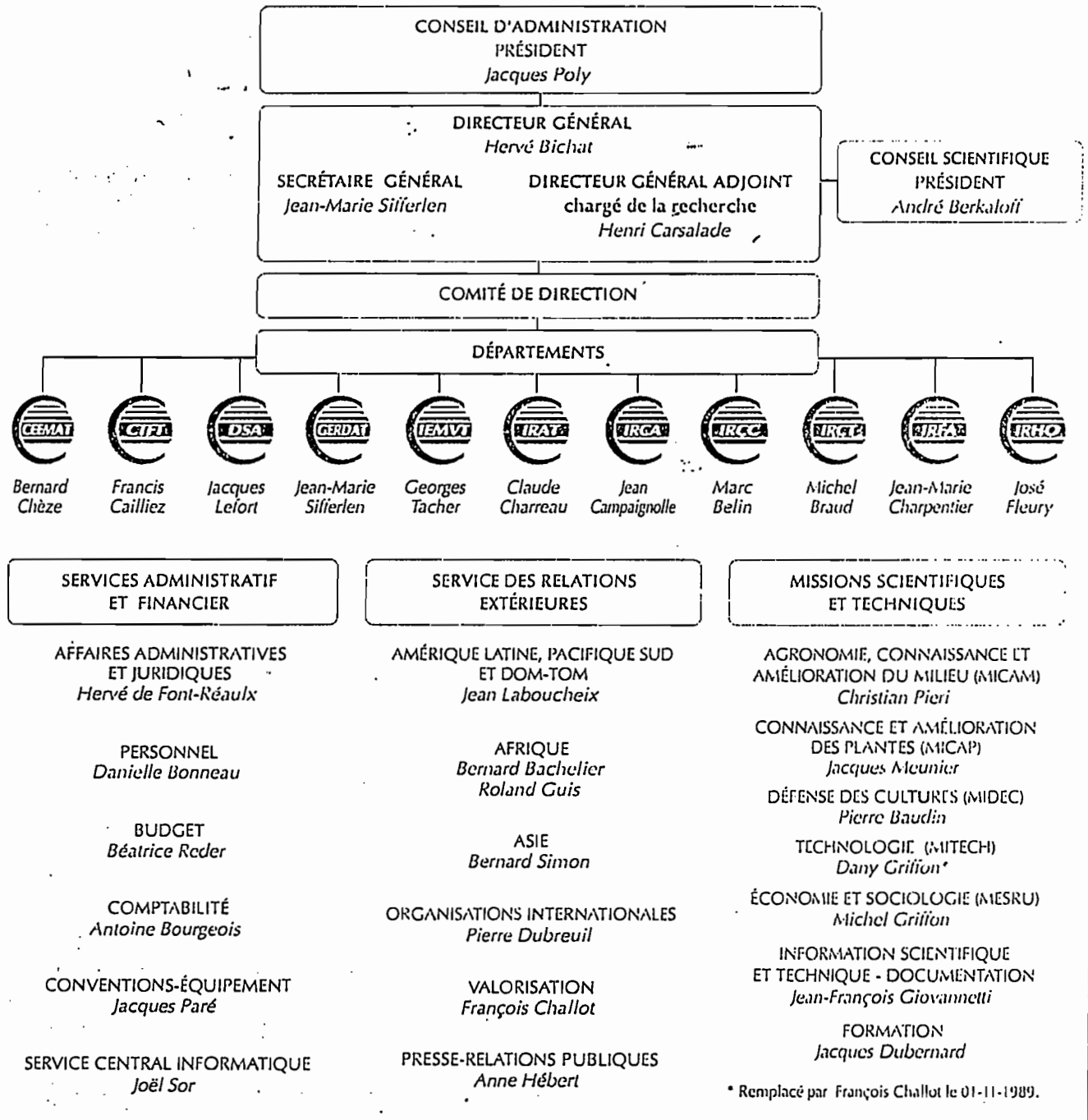
- . le DSA (Département Systèmes agraires) créé en 1984
- . le département mécanisation agricole et technologie : le CEEMAT (Centre d'études et d'expérimentation agricole et technologie alimentaire)

- 1 département conduisant des programmes interfilières et assurant des missions d'intérêt général :  
le GERDAT (Département de gestion, recherche, documentation et appui technique)

Le GERDAT comprend notamment les services de la Direction générale, les centres et agences, une unité autonome de recherche le PRIFAS (Unité de recherche et développement en acridologie et écologie opérationnelle) et des laboratoires scientifiques et techniques.

Ces onze départements, qui sont placés sous l'autorité de la direction générale, disposent d'une large autonomie.

# Organisation générale du CIRAD en 1989



Source : Rapport d'Activité 1989

**b) des centres permanents :**

à Montpellier, Maisons-Alfort et à Nogent sur Marne qui ont des fonctions d'accueil et d'appui en matière de recherche et de service

**c) des missions scientifiques par "champ disciplinaire"**

Celles-ci sont chargées de la coordination des programmes mis en oeuvre dans les domaines suivants : connaissance et amélioration de la plante, défense des cultures, technologie agricole et agro-alimentaire, économie et sociologie rurales, biologie animale

**4. Localisation du dispositif en France**

**à Paris :** on trouve la direction générale du CIRAD et celle de six départements

IRAT, IRCA, IRCC, IRFA, IRHO, IRCT dont les laboratoires ont été transférés à Montpellier. C'est le siège social de l'établissement.

**à Antony :** on trouve la direction administrative et scientifique du Centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole tropical (CEEMAT).

**à Maisons-Alfort :** on trouve la direction, les laboratoires, le centre de documentation de l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT).

**à Nogent-sur-Marne :** on trouve les quatre directions du Centre technique forestier tropical (CTFT) : la direction administrative et financière comprenant les services d'appui (documentation, publications, biométrie), la direction des recherches forestières et piscicoles, la direction des recherches sur les bois, la direction des études techniques,

**à Montpellier :** de nombreux services sont localisés sur le centre de Montpellier :

- . les unités de recherche dépendant des départements :

IRAT, IRCA, IRCC, IRCT, IRFA, IRHO, CEEMAT

- . le DSA (Département systèmes agraires)

- . les missions d'animation scientifique par champ disciplinaire

- . le PRIFAS (Unité de recherche et développement en acridologie et écologie opérationnelle)

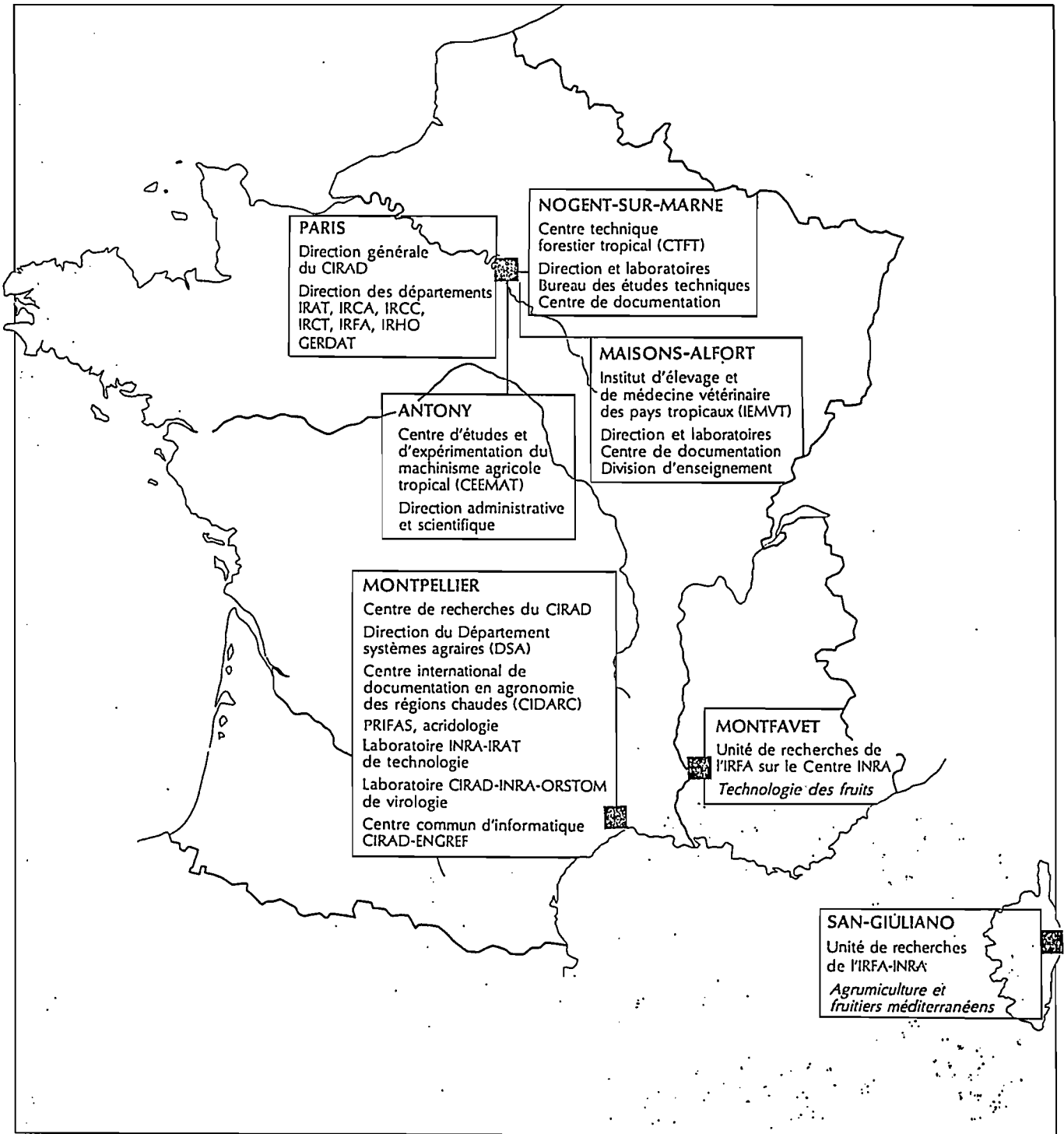
- . le service de formation

- . des laboratoires généraux et des laboratoires et services spécialisés

- . les équipements de télédétection et de calcul

- . le CIDARC (Centre international de documentation en agronomie des régions chaudes)

C I R A D



## **B. L'Information scientifique et technique au CIRAD**

L'ensemble des fonctions de capitalisation, de valorisation et de diffusion de l'information est assumé par le Service central d'information scientifique et technique (SCIST).

Celui-ci définit la politique documentaire en cohérence avec la politique éditoriale.

En effet, un service d'édition a été mis en place en 1989. Plusieurs documents sont publiés sous sa responsabilité, en particulier : le rapport d'activité annuel de l'institut, le rapport d'activité des départements, "Images de la recherche", les Notes et documents du CIRAD...

Le Centre international de documentation en agronomie des régions chaudes (CIDARC) a vocation de regrouper les principaux services de documentation et de publication du CIRAD, hormis ceux de l'EMVT et du CTFT. Ces deux départements sont malgré tout en liaison étroite avec le CIDARC grâce au réseau informatique qui relie l'ensemble des centres français.

Chaque département jouit de son autonomie pour réaliser des publications spécifiques (revue et monographies) et possède un centre de documentation qui traite la littérature produite par le département ainsi que les acquisitions courantes.

Les fonctions du SCIST ont été consignées dans une charte qui a été élaborée par des groupes de travail ayant siégés au cours des années 1985 à 1988.

## **C. Le Centre d'information et de documentation en agronomie des régions chaudes (CIDARC)**

C'est en juillet 1987, que le Centre d'information et de documentation en agronomie des régions chaudes (CIDARC) a été ouvert sur le site de Montpellier.

Il occupe 2800 m<sup>2</sup> répartis sur trois niveaux.

Pour Jean-François Giovannetti, directeur du SCIST : "la nécessité d'un dispositif performant d'accès à l'information scientifique n'est plus à démontrer pour un organisme de recherche, c'est lui qui, en dernière analyse, conditionne la pertinence et la productivité des activités."

C'est dans cet esprit qu'a été constitué, au sein du CIRAD, un système d'information qui puisse répondre à un double objectif : gérer la littérature scientifique et technique produite par toutes les cellules de l'institut et permettre l'accès à la littérature internationale publiée dans le domaine de l'agronomie tropicale. C'est le rôle que joue le CIDARC.

Le CIDARC est chargé de quatre fonctions principales :

- . la mise à jour d'une banque de données commune à tous les départements
- . la gestion d'une bibliothèque spécialisée
- . l'appui documentaire aux chercheurs
- . la valorisation des travaux et des résultats de recherche au CIRAD

Une équipe formée de 50 professionnels (documentalistes et secrétaires) s'attache à remplir ces fonctions et ce rôle.

Le CIDARC est divisé en unités :

- . une unité centrale qui supervise le service central d'information et d'édition du CIRAD et coordonne toutes les activités documentaires et de publication des différents départements
- . des unités d'information spécialisée pour chaque département de recherche

### **1. La banque de données bibliographiques en agronomie tropicale**

La banque de données a pour objectif de regrouper tous les fichiers documentaires des instituts de recherche constituant les départements du CIRAD (IRAT, IRCA, IRCC, IRHO, IRFA, CEEMAT et DSA). Elle concentre toutes les informations réparties dans les différents départements et stocke également les acquisitions de la bibliothèque..

Elle fonctionne sur un mode coopératif.

L'organisation fonctionnelle du système s'est établie en fixant les responsabilités spécifiques des départements et celles incombant à l'administration centrale de la banque de données.

#### ***a) la configuration du système***

Cette base de données a été structurée pour être compatible avec la base de données AGRIS de la FAO. Le bordereau du CIRAD est un bordereau compatible AGRIS.

Le format informatique répond à la norme internationale ISO 27-09, ce qui permet les échanges de bandes pour l'envoi d'informations vers AGRIS via l'INRA qui est, en France, le centre national correspondant d'AGRIS.

C'est le logiciel TEXTO qui a été choisi, il est porté sur du matériel DATA GENERAL.

Chaque département a été doté d'un micro-ordinateur. Cet équipement (matériel/logiciel) a été financé, en 1986, par un Fonds d'aide de coopération (FAC) du ministère de la Coopération et du développement. Ces micro-ordinateurs peuvent être reliés au réseau informatique DATA GENERAL qui héberge la banque centrale de données bibliographiques.

#### ***b) domaines couverts par la banque de données :***

- . machinisme agricole
- . cultures vivrières
- . fruits et agrumes
- . café, cacao
- . huiles et oléagineux
- . coton et textiles exotiques
- . caoutchouc
- . pêche et pisciculture
- . élevage et médecine vétérinaire
- . acridologie et écologie opérationnelle
- . systèmes agraires

### ***c) l'alimentation de la banque de données***

La banque de données est alimentée par les centres de documentation des départements qui traitent la littérature produite respectivement par chacun d'eux ainsi que leurs acquisitions courantes.

Le service central coordonne ce réseau documentaire interne et assure le contrôle bibliographique des données fournies par les départements avant leur intégration dans la base commune.

Le vocabulaire d'indexation est AGROVOC (FAO) qui a été enrichi pour les besoins d'analyse de documents scientifiques très spécialisés.

A la fin de 1989, Celle-ci compte 35 000 références.

L'objectif, c'est aussi d'introduire dans cette banque de données l'ensemble des travaux publiés, dans le passé, par les différents instituts et de réaliser une opération rétrospective pour alimenter la banque de données avec l'ensemble des fonds.

Par ailleurs, depuis janvier 1989, l'ORSTOM, le Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC), la Section industries alimentaires des régions chaudes (SIARC), l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF), le Groupement de recherches et d'échanges technologiques (GRET), l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA/Sénégal) fournissent des références bibliographiques. En échange de quoi, ces instituts peuvent interroger la banque de données et voir leurs documents signalés dans le bulletin bibliographique AGRITROP.

### ***d) l'accès à la banque de données***

La banque de données est accessible de tous les points du réseau via TRANSPAC. Les micro-ordinateurs détenus par les départements peuvent être connectés au système central. Tous les centres du CIRAD peuvent donc y avoir accès, y compris les centres de Maisons-Alfort et de Nogent sur Marne.

Celle-ci peut-être interrogée à partir de la bibliothèque du CIDARC.

L'accès est possible avec un Minitel B1 par le 36 14.

## **2. La bibliothèque centrale du CIDARC**

### ***a) une bibliothèque pour qui ?***

La bibliothèque centrale du CIDARC est destinée aux chercheurs et ingénieurs du CIDARC, mais aussi à tout public : étudiants, chercheurs, professeurs et agents du développement travaillant sur les régions chaudes. Outre sa fonction de bibliothèque d'étude et de recherche, elle joue le rôle de bibliothèque de lecture publique. Pour faciliter cette ouverture au public, elle reçoit une subvention du district de Montpellier.

### ***b) le fonds documentaire***

celui-ci comprend :

- environ 10 000 ouvrages, rapports et thèses

provenant pour une part de fonds anciens détenus antérieurement par les différents instituts devenus

les départements du CIRAD, exceptés ceux du CTFT et de l'EMVT; d'acquisitions nouvelles et de fonds spéciaux : la bibliothèque est dépositaire des publications du Club du Sahel (OCDE) et reçoit en échange les publications, de l'International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics (ICRISAT/Inde), de l'Instituto Interamericano de Cooperacion para la Agricultura (IICA/Costa Rica), du Réseau sahélien de documentation et d'information scientifiques et techniques (RESADOC), etc...

La bibliothèque du CIDARC est devenue une bibliothèque "AGLINET", réseau coopératif au sein de la FAO qui rassemble les bibliothèques nationales spécialisées en agronomie. Dans ce cadre, elle reçoit à titre de "dépot légal" les publications des Centres internationaux de recherche agronomique (CIRA).

L'accès direct aux ouvrages de la bibliothèque se fait par l'intermédiaire du plan de classement AGRIS.

- 2 000 collections de périodiques : celles-ci sont inscrites au Catalogue des publications en série (CCN)

- des dossiers de coupures de presse

Ces dossiers sont alimentés par la revue de presse réalisée par le service de presse du CIRAD et par des articles de revues d'intérêt général.

### ***Une médiathèque :***

En 1989, un soutien financier du district de Montpellier a permis d'enrichir le fonds documentaire : une vidéothèque et une photothèque sont en cours de constitution.

La bibliothèque prend donc des orientations de médiathèque.

### **3. La diffusion de l'information**

Plusieurs services d'appui à la recherche ont été organisés :

#### ***a) un service "Questions-Réponses" SQR***

Ce service permet l'accès télématique aux grandes banques de données bibliographiques nationales et internationales. Il utilise toutes les sources disponibles, et bien entendu la banque de données du CIRAD, le CD-ROM SESAME, les services de documentation des départements, les conseils des spécialistes du CIRAD, etc...

Destiné à l'origine aux chercheurs du CIRAD, il a été proposé à l'ensemble des utilisateurs du CIDARC qui participent au financement des interrogations des banques de données. Une convention avec le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA/Pays Bas) permet de fournir ce service gratuitement aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

#### ***b) un service "Diffusion sélective de l'information" DSI***

Le CIDARC assure, un service de diffusion d'informations sélectionnées sur profil, aux chercheurs du CIRAD et en particulier à ceux qui sont expatriés.

En 1989, 300 chercheurs ont bénéficié de ce service.

### **c) le Service des Acquisitions**

Celui-ci remplit un double rôle :

. Il est chargé d'effectuer toutes les acquisitions de la bibliothèque du CIDARC, des services du département GERDAT, des directions, des missions... Pour ce faire, il utilise toutes les possibilités régionales : librairies, bibliothèques et centres de documentation du complexe AGROPOLIS, et les ressources nationales telles que l'INIST ou le prêt inter-bibliothèque.

. C'est lui qui est chargé de répondre aux demandes extérieures de fournitures de documents, en particulier les photocopies d'articles disponibles au CIDARC.

### **4. Le CIDARC et la coopération documentaire**

C'est en 1984, que pour la première fois, les services documentaires du CIRAD étaient interpellés; pour effectuer une opération de coopération documentaire. Le Réseau sahélien d'information et de documentation scientifiques et techniques (RESADOC) souhaitait recevoir les publications du CIRAD traitant des pays du Sahel. Grâce à un financement du FAC, en 1986, 3500 documents concernant les 11 pays du Sahel furent transmis à RESADOC sous forme de microfiches. Une opération de même type lancée par la MIDIST, a permis de renouveler l'expérience, cette fois-ci avec le Vietnam. Mais, à l'époque, ces fonds documentaires n'avaient pas fait l'objet d'un traitement informatique.

L'expérience acquise en matière d'automatisation documentaire, au cours de ces dernières années, par les services du CIDARC, leur permettent de coopérer activement avec les pays du Sud. C'est ainsi, qu'en 1988, le CIDARC a participé, avec le Centre d'information et de documentation scientifique et technique (CIDST) du ministère de la Recherche scientifique et technique pour le développement (MRSTD) de Madagascar, à la mise en place d'un réseau documentaire de la recherche malgache. Fourniture de matériel informatique et formation de professionnels à l'informatique documentaire ont accompagné ce projet, dont le CIDARC était maître d'oeuvre. Celui-ci a été financé par un FAC. Dans ce cadre, 1000 références bibliographiques ont été téléchargées sur la base de données du CIDST.

D'autres opérations d'ingénierie sont en cours : elles entraînent donc à la fois des interventions en matière de mise en oeuvre de système automatique de gestion de l'information et en matière de formation.

Par ailleurs, le CIDARC a organisé avec l'INRA, à la demande de la FAO, le séminaire AGRIS-CARIS, du 13 au 17 mars 1989, à Montpellier.

Ingénierie documentaire, formation, restitution de fonds, trois mots-clés qui caractérisent la politique de coopération documentaire du CIDARC.

---

source :

.GIOVANNETTI, Jean-François.- L'information scientifique et technique au CIRAD : un instrument de travail, un outil de coopération.- CIDARC: Montpellier, août 1990.- 16 p. multigr.

.BODART, Marie-Gabrielle.- A tour in CIDARC.- document de travail.

.Rapport d'activité du CIDARC 1989

# Comment utiliser la bibliothèque ?

du CIDARC

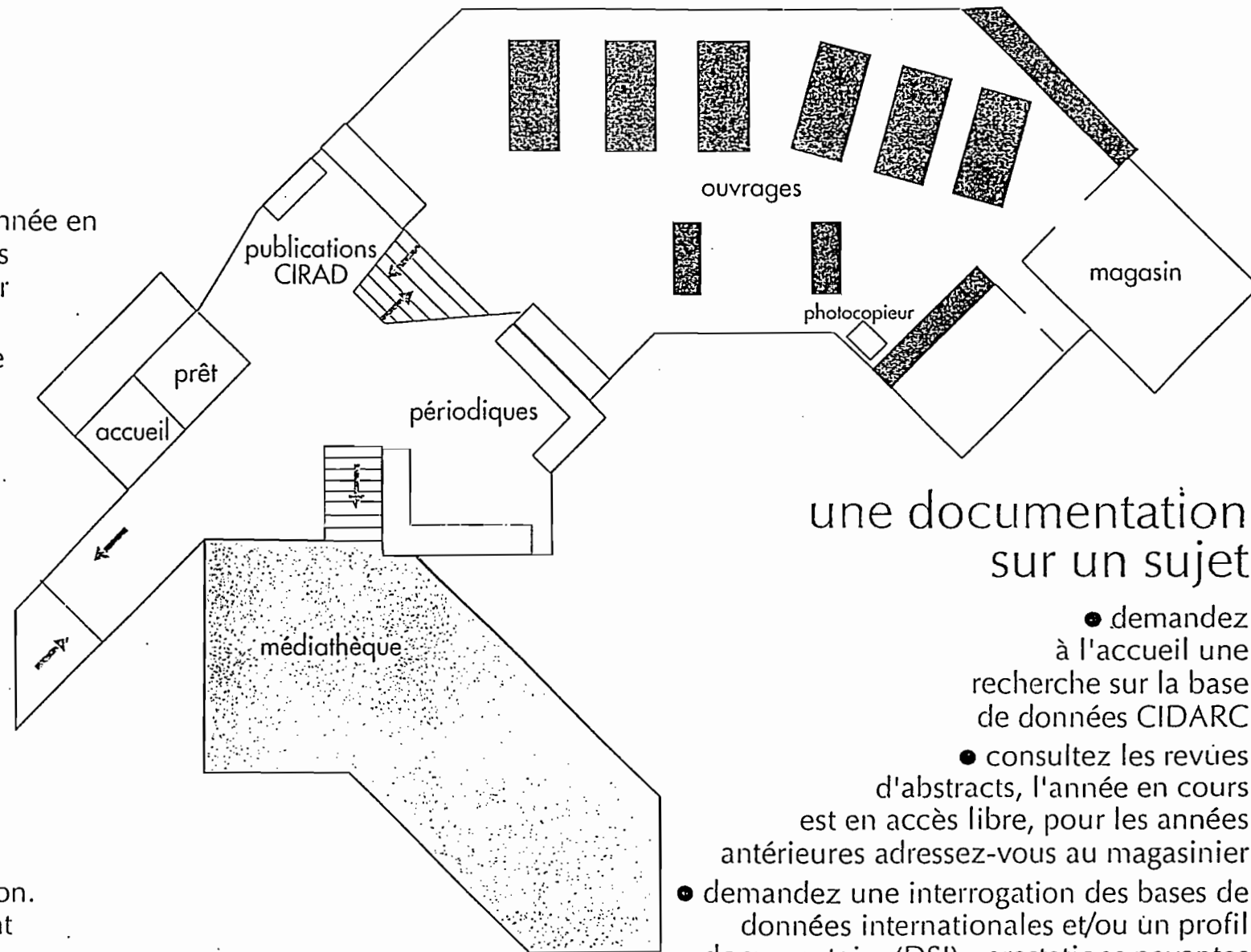
Vous cherchez :

## un périodique

- consultez le catalogue du CIRAD, l'année en cours est en accès libre, pour les années antérieures adressez-vous au magasinier
- si ce périodique n'est pas au CIRAD, il peut être détenu par une bibliothèque de la région, consultez alors le catalogue AGROPOLIS

## tout autre document

- les ouvrages de base sont en accès libre
- les ouvrages spécialisés, thèses, rapports, brochures, etc. se trouvent soit au magasin, soit dans les services spécialisés de documentation. Ils peuvent être localisés en interrogeant la base de données CIDARC



## une documentation sur un sujet

- demandez à l'accueil une recherche sur la base de données CIDARC
- consultez les revues d'abstracts, l'année en cours est en accès libre, pour les années antérieures adressez-vous au magasinier
- demandez une interrogation des bases de données internationales et/ou un profil documentaire (DSI) : prestations payantes

## **5. IBISCUS, l'ORSTOM et le CIRAD : POUR UNE COOPERATION DOCUMENTAIRE INTEGREE**

### **A. Un format bibliographique "BABINAT"**

Après quelques années de tâtonnements, le CIRAD, l'ORSTOM et IBISCUS qui ont des objectifs communs en matière de coopération documentaire avec les pays en développement et qui, pour d'eux d'entre eux, le CIRAD et l'ORSTOM doivent transférer leurs informations en agronomie tropicale vers la base de données AGRIS/FAO, ont réalisé les modifications nécessaires pour rendre compatible leurs systèmes d'information automatisés. Pour ce faire, ils ont adopté les recommandations d'UNISIST et un format bibliographique dérivé du Commun Communication Format (CCF).

De cet effort d'harmonisation est né, en 1988, **BABINAT : Manuel de références pour les bases de données bibliographiques nationales**. La première version de celui-ci a été publiée en janvier 1989.

BABINAT est un outil d'organisation qui a pour objectif de faciliter les échanges entre systèmes d'information nationaux de type sectoriel (exemple : santé, agriculture, industrie, etc..) ou de type multidisciplinaire. Partant d'un constat : le manque d'homogénéité des systèmes fonctionnant dans les pays en développement, en particulier, en Afrique, les trois organismes français de coopération se sont efforcés de faire des propositions concrètes pour pallier cette difficulté.

Le manuel de référence BABINAT propose donc à la fois un format bibliographique et une méthode de traitement de l'information qui devraient assurer une plus grande compatibilité entre les systèmes d'information qui fonctionnent sur un mode coopératif, qu'ils soient nationaux ou internationaux.

Aujourd'hui, c'est BABINAT que proposent ces organismes à leurs partenaires du Sud : il est donc utilisé dans le cadre de l'automatisation des instituts du MESIRES (Cameroun) dont le maître d'oeuvre est l'ORSTOM, par le CIDST (Madagascar) projet dont le maître d'oeuvre est le CIRAD), par le REDACI (Réseau de documentation en agronomie de Côte d'Ivoire), par l'ISRA du Sénégal et bien d'autres encore...

### **B. Un CD-ROM "SESAME" : Référentiel bibliographique francophone sur la recherche agricole et le développement rural**

L'arrivée des CD-ROM (Compact Disc Read Only Memory) sur le marché est en train de modifier en profondeur l'accès à l'information scientifique et technique.

En effet, ce support qui offre une grande capacité de stockage (500 000 millions de caractères), lisible sur un micro-ordinateur à l'aide d'un lecteur peu coûteux, semble bien être une solution sans précédent pour l'accès des pays du Sud aux réservoirs bibliographiques internationaux, en évitant les problèmes de télécommunication.

C'est pourquoi, six instituts : Le BDPA/SCETAGRI, le CIRAD, l'INRA, l'ORSTOM, la Faculté des sciences agronomiques de Gamboux (Belgique), l'ISRA (Sénégal) ont produit SESAME.

SESAME, ce sont 50 000 références publiées dans les dix dernières années sur l'agronomie tropicale et le développement rural, analysées avec le vocabulaire AGROVOC/FAO (16 000 termes). SESAME signale une sélection d'ouvrages détenus dans les bibliothèques de ces instituts, des articles de revues techniques, des travaux scientifiques...

Il a été conçu avec le logiciel GTI (Graphiques, Textes et Images) de la société JOUVE S.I.

Le CIRAD a coordonné la réalisation de Sésame. A ce titre, il a fusionné les données de l'ensemble du réseau des producteurs et a assuré les développements nécessaires avec la société JOUVE.

Pressé à 350 exemplaires pour cette première version, SESAME est sorti en juillet 1989, lors du congrès de l'IFLA. Financé par le ministère de la Recherche et de la technologie, le ministère de la Coopération et du développement, les Universités francophones (AUPELF-UREF), il est distribué gratuitement aux institutions qui en font la demande.

### **C. Le bulletin bibliographique AGRITROP**

AGRITROP a été créé en 1977. C'était un bulletin semestriel de documentation analytique publié en trois langues et qui rendait compte de la production scientifique publiée par le GERDAT, l'ORSTOM, l'INRA, le CEGET, ainsi que par des organismes des pays francophones. En 1980, ce bulletin était diffusé à 450 exemplaires pour le français, 350 exemplaires pour l'anglais et 225 pour l'espagnol, soit 1025 exemplaires.

Cette publication est poursuivie sous la responsabilité du CIDARC. Elle paraît chaque trimestre en français et en anglais.

Préparée en collaboration avec huit organismes français et étrangers spécialisés dans l'agriculture tropicale et le développement rural : l'ORSTOM, le BDPA (Bureau de développement pour la production agricole), le CNEARC, le GRET, l'ENGREF, le SIARC, l'ISRA (Sénégal) et le Laboratoire de botanique tropicale, elle présente des références bibliographiques analysées avec résumé, sur les thèmes suivants : économie rurale, systèmes de production, production agricole et élevage, foresterie, pêche, techniques agricoles, gestion des ressources naturelles, transformation des produits agricoles....

Il est souhaitable, qu'à moyen terme, bien d'autres instituts spécialisés en agronomie tropicale originaires des pays du Sud, de la même manière que l'ISRA, participent à l'élaboration d'AGRITROP. La mise en place de systèmes nationaux d'information automatisés doit favoriser cette collaboration.

### **D. Des "Réseaux documentaires pour le développement"**

Le Département de l'Information et de la documentation du ministère de la Coopération et du développement, rattaché au Service de la Communication, de l'information et de la documentation, anime depuis 1987, les "Réseaux documentaires pour le développement".

Deux formes d'action sont proposées :

La première axée vers l'information - formation culmine, chaque année en septembre à Paris, lors d'un séminaire consacré à l'information technique et professionnelle. Celui-ci rassemble une trentaine de participants venant de quatre horizons : des coopérants chefs de projets documentaires, des agents des missions culturelles françaises situées en Afrique, des documentalistes africains invités par le ministère, des documentalistes appartenant aux centres de documentation des instituts français de coopération. La préparation technique de ces séminaires thématiques est confiée à IBISCUS. Leur objectif est de favoriser la rencontre de professionnels du Nord et du Sud et de leur fournir un cadre de réflexion dans le domaine de l'IST. Des compte-rendus de ces séminaires sont publiés dans la série "Bulletin" de la collection "Réseaux Documentaires sur le Développement".

La deuxième action du Département Information et documentation concerne la mise en place de projets institutionnels de constitution de réseaux documentaires - informatisés ou non - dans les pays du champ de la coopération française et ceci à la demande des partenaires institutionnels.

La première phase de ces projets, dit "projets intérimaires", consiste en premier lieu à rassembler les professionnels-documentalistes d'un pays ayant des objectifs communs et ayant reçu un appui institutionnel. C'est parfois la première occasion offerte à ceux-ci de se rencontrer.

Cette première phase d'identification contractuelle comprend également des actions de formation, des dons d'ouvrages, de l'édition de produits documentaires, etc... Elle est financée sur fonds FAC dans le cadre des projets "Réseaux Documentaires sur le Développement"; on signale l'édition de références bibliographiques par pays dans la collection "Réseaux Documentaires sur le Développement".

Plusieurs pays se sont ainsi engagés dans ce processus : le Tchad (CEFOD), le Niger, la Mauritanie (CIMDET), le Sénégal (ENDA), Madagascar (création du réseau JACARANDA), le Togo (ministère du Plan), la Côte d'Ivoire (INADES)...

La deuxième phase du projet : le "projet intérimaire" devient un projet "Etat". Celui-ci est officialisé dans un contrat de coopération qui va permettre la mise en oeuvre d'une véritable activité documentaire avec appui technique, formation du personnel, ainsi qu' une dotation en équipement informatique (matériel/logiciel TEXTO), en ayant soin de s'assurer qu'il existe, à proximité, un centre de calcul et un informaticien disponible. En effet : "procurer du matériel informatique ne résoud rien si l'on construit sur du sable" pense F. G. Barbier- Wiesser, chef du Département Information et communication.

Plusieurs "projets intérimaires" sont ainsi devenus des "projets Etat" : au Niger, au Sénégal, en Mauritanie...

Ces projets "intérimaires" ou "Etats" qui durent de 2 à 6 ans, avec un intérêt particulier pour la relève, la prise en charge locale du fonctionnement et la tutelle institutionnelle, mobilisent des financements allant de 200 000 à 6 500 000 francs. En 1989, six projets sont actuellement en cours.

### **E . Au CEDID-ORSTOM : le projet documentaire "Femmes et développement"**

Le projet documentaire "Femmes et développement" élaboré d'un commun accord entre le réseau "Femmes et développement", le CEDID et IBISCUS, a pour origine un évènement et une constatation.

L'évènement, c'est la Décennie de la femme (1975-1985) décrétée par les Nations Unies, clôturée par la Conférence de Nairobi. On avait en effet beaucoup écrit pendant cette période, beaucoup agit également; il était nécessaire de garder la mémoire de toute cette activité si l'on voulait éviter que cette aventure ne tombe dans l'oubli.

La constatation, mise en évidence par une sociologue de l'ORSTOM Jeanne Bisilliat, c'est qu'il était difficile de trouver des documents sur les femmes du Tiers-Monde. En France tout particulièrement, le chercheur se trouvait devant une sorte de désert parsemé ici et là de quelques livres ou articles rassemblés au grè du hasard ou de l'intérêt personnel. Pour trouver une documentation cohérente, il fallait voyager, aller ailleurs ... en Angleterre, aux Etats-Unis, à Genève...

Il a donc semblé important de constituer - en France - un centre de documentation sur les femmes du Tiers-Monde. Cette mission a été confiée au CEDID.

Le projet documentaire "Femmes et développement" financé en mai 1987 par un FAC (Fonds d'aide et de coopération) du Ministère de la Coopération et du développement, pour une somme de 200 000 francs, a permis le traitement documentaire et la mise en mémoire sur la banque de données du CEDID-ORSTOM et sur IBISCUS de plus de 1200 documents.

Ce fonds est composé de documents couvrant la période 1975-1985 légués par Jeanne Bisilliat et d'acquisitions nouvelles pour actualiser les informations. Chaque notice comprend un résumé.

Ces références bibliographiques concernent l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie-Pacifique et couvrent l'ensemble des thèmes relatifs aux femmes, c'est-à-dire tous les domaines des sciences sociales, avec une nette dominante sur le rôle des femmes dans la production vivrière, l'accès à la terre, le rôle économique des femmes dans les secteurs de la production : commerce, secteur informel, l'accès au crédit... l'évolution de la responsabilité des femmes dans les villes ...

Environ 55% des documents sont en anglais, 35% en français. Le reste se répartit entre l'espagnol, le portugais et l'italien. Ils sont publiés essentiellement par des instituts scientifiques, des centres universitaires spécialisés, les agences des Nations Unies (BIT en particulier) et des organisations non gouvernementales.

Trois phases caractérisent l'évolution du projet :

- une phase de gestion et de traitement de l'information
- une phase de promotion du projet avec la publication d'une plaquette intitulée "Femmes du Tiers - Monde : une documentation spécialisée" éditée en 3000 exemplaires et sa diffusion à plus de 1500 exemplaires dans le monde entier
- une phase de coopération

Des relations systématiques avec des centres de documentation des pays du Sud ont permis de développer une coopération documentaire : échanges ou don de documents, envoi de bibliographies thématiques "à la carte" et de photocopies, appui documentaire pour la mise en oeuvre de banques de données...

Cette politique d'ouverture commence donc à porter ses fruits puisque les demandes d'informations sur les femmes du Tiers-Monde se multiplient, à la fois sur place au CEDID et par correspondance. Ce fonds documentaire quasiment unique dans l'espace francophone a été réalisé grâce à une collaboration exemplaire entre la recherche scientifique et la documentation.

## CONCLUSION

La prise de conscience de l'importance de maîtriser les flux nationaux d'IST a conduit les différentes structures officielles, ministères ou organismes interministériels, à mettre en oeuvre un foisonnement d'initiatives faisant appel aux nouvelles technologies de la communication, pour trois publics :

- . le milieu scientifique et universitaire
- . le monde industriel
- . le grand public.

Cette décennie 1979-1989 a été fortement influencée par l'action de la MIDIST que poursuit depuis 1988 la DIST/MRT. En effet, il n'est pas possible d'oublier l'action de cette mission en faveur d'un appareil logistique pour mettre en valeur l'IST.

Si l'on prend comme exemple les banques de données, il faut rappeler, pour mémoire, qu'en 1979, la France était dépendante à 90% des Etats-Unis pour l'interrogation des banques de données. En 1985 elle possédait 250 banques de données soit 50% de la production européenne. En 1986, 50% des interrogations de banques de données concernaient le secteur français.

Parmi les réalisations significatives mises en oeuvre ou développées au cours de cette période, il faut citer les deux serveurs : QUESTEL et le SUNIST; des projets d'envergure internationale comme la création de l'INIST à Nancy déjà opérationnel ; des projets d'envergure nationale comme la Médiathèque de la Villette et la BPI (Bibliothèque publique d'information) du Centre Beaubourg à Paris ou des projets en gestation comme celui de la Bibliothèque de France (BdF) dans lequel certains mettent beaucoup d'espoir.

Ont vu le jour également des outils nationaux d'accès à l'information : le Catalogue collectif des publications en série (CCN), le Prêt entre bibliothèques (PEB) et les banques de données TELETHESES et TELELAB dont l'utilité n'est plus à démontrer.

En ce qui concerne, par contre, l'informatisation des bibliothèques universitaires, le bilan est plus mitigé. En effet, comment expliquer les contradictions et les hésitations de la DBMIST - qui rassemblait en son sein tant de compétences - en matière d'automatisation des catalogues de ces bibliothèques ?

L'abandon du logiciel MEDICIS et des modules "MOBI" par la DBMIST ainsi que celui de LIBRA (qui avait été développé par le ministère de la Culture) est une illustration du malaise qui entoure l'informatisation des bibliothèques et du retard qui s'accumule dans ce secteur si on compare la situation avec celle des Etats-Unis où les bibliothèques sont un exemple d'organisation. Il est vrai que que l'adoption du format LC MARC dans les années 60, des normes bibliographiques AACR2 et la référence nationale à l'organisation de la Bibliothèque du Congrès de Washington ont considérablement simplifier les choix dans ce pays. Actuellement, un logiciel intégré de gestion de bibliothèque semble faire l'unanimité : NOTIS, fonctionnant dans les grandes bibliothèques universitaires comme celle d'Harvard, celle d'Austin, à l'université de Tulane (Nouvelle Orléans), à la Columbia University de New York, etc... Il a été également implanté à la Bibliothèque nationale de Caracas (Vénézuéla).

Les bibliothèques universitaires souffrent par ailleurs de tant de maux ! Ceux-ci ont été dénoncés dans le Rapport Miquel (1989) : manque de personnel, manque de locaux, manque de moyens. Ce désintérêt prolongé de l'Etat a amené Andrée Carpentier et Claude Joly, responsables respectivement de la Bibliothèque interuniversitaire de droit et de sciences économiques Cujas et de la bibliothèque de la Sorbonne, à s'écrier dans un article du journal Le Monde : "Pitié pour les bibliothèques" !

Cette situation est d'autant moins compréhensible que, pour André Miquel, "l'activité des bibliothèques est une activité de service étroitement liée à l'encadrement pédagogique et à la recherche".

Dans le secteur de la Coopération française, les instituts qui ont une préoccupation d'échanges Nord-Sud : l'ORSTOM et le CIRAD ont, dans les années 1982-1985 profité d'une conjoncture nationale favorable provoquée par la loi "Recherche scientifique et développement technologique de la France" à travers les Programmes Mobilisateurs N°4 "Recherche scientifique et innovation technologique au service du développement du Tiers-Monde" et N°6 "Promotion du français langue scientifique et diffusion de la culture scientifique", pour moderniser leur dispositif d'information.

Ils ont opté, ainsi qu'IBISCUS, pour le logiciel TEXTO qui ne gère pas de format MARC. Ils ont structuré leurs bases de données par rapport aux contraintes imposées par le système AGRIS de la FAO. En choisissant d'alimenter la banque de données bibliographiques AGRIS, le CIRAD et l'ORSTOM sont donc membres d'un réseau managé par une agence des Nations Unies.

La politique de coopération documentaire pratiquée par ces deux instituts ainsi que par le ministère de la Coopération, politique qui se concrétise à travers le réseau IBISCUS, se "décline" autour de quatre principes :

- ingénierie documentaire, c'est-à-dire appui technique et conceptuel pour la mise en place de systèmes nationaux d'information qui s'accompagne généralement de la fourniture d'un équipement informatique (micro et/ou mini-ordinateur) sur lesquels sont implantés le logiciel TEXTO
- formation du personnel sur le terrain ou en France (les stages sont le plus souvent des stages de courte durée)
- diffusion de produits documentaires avec accès aux documents primaires
- reconstitution de fonds documentaires nationaux (pour l'Afrique et Madagascar) : transfert de documents sous forme de microfiches (à cet effet l'ORSTOM et le CIRAD ont fait le choix de microficher leur production scientifique) et transfert des données informatisées.

Aujourd'hui, en particulier en Afrique, deux logiciels documentaires pour micro-ordinateur : TEXTO fourni par la Coopération française et CDS/ISIS diffusé gratuitement par l'UNESCO, se côtoient et ceci parfois dans un même institut. CDS/ISIS est, quant à lui, fortement répandu en Amérique latine et en Asie. Pour permettre les échanges sur le terrain, le CIDARC achève la mise au point d'un interface de communication entre TEXTO et CDS/ISIS. Celui-ci sera intégré à la version 4. 2 de TEXTO que prépare Chemdata.

Les pays du Sud sont confrontés à plusieurs types de problèmes accentués par le niveau de complexité qu'entraîne la mise en oeuvre de ces systèmes automatisés :

- . le niveau de compétence des professionnels
- . la compatibilité des systèmes
- . la maintenance technique
- . le niveau de leur budget

Comme on le voit donc, le soutien de la coopération devra être soutenu si l'on ne veut pas voir s'évanouir les efforts entrepris depuis quelques années. La formation de professionnels de haut niveau qui puissent prendre le relais au niveau national et même régional ne serait-il pas un gage de continuité ?

Si nous avons fait le choix de présenter l'action de ces organismes en matière de coopération documentaire, ils ne sont pas les seuls. on n'oubliera pas celle déployée par le Centre international de l'enfance (CIE), l'Ecole internationale de Bordeaux (EIB) sous l'égide de l'Agence de coopération culturelle et technique), du Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET), de Villes en développement, du Bureau pour le développement de la production agricole (BDPA), etc...

Par ailleurs, les CD ROM, "ces petites banques de données transportables" (J.M. de Comarmond), font évoluer également l'accès aux réservoirs bibliographiques internationaux en supprimant les problèmes de télécommunication. Reste à résoudre malgré tout l'accès aux ressources.

En ce qui concerne les échanges effectifs d'information entre les pays du Nord et du Sud, ils sont donc, comme nous l'avons vu, liés en grande partie à l'existence de tous ces réseaux coopératifs. Aujourd'hui, dans les pays du Sud, ils existent : RESADOC (Réseau sahélien de documentation et d'information scientifiques et techniques) créé en 1986 à Bamako (Mali) avec le soutien du Centre de recherches pour le développement international (CRDI/Canada), le réseau PANGIS (Pan African Network for a Geological Information) créé à l'initiative du Centre international pour la formation et les échanges géologiques (CIFEG) et qui bénéficie depuis 1987 du soutien de l'UNESCO et de la Banque internationale d'information sur les Etats francophones (BIEF), le Centre international des Civilisations Bantu (CI-CIBA) créé en 1983 à Libreville (Gabon) ...

On ne saurait parler de ces réseaux coopératifs des pays du Sud sans rendre hommage à Charles-Henri Foubert de l'International Documentation and Communication Centre (IDOC) à Rome qui, dès les années 1980, réunissait des centres de documentation spécialisés en sciences sociales, originaires des quatre continents : Afrique, Amérique latine, Asie, Europe, pour initier cet effort de coopération Nord-Sud et Sud-Sud dans le domaine de l'information.

C'est en octobre 1984, à Velletri (Italie), au cours de la rencontre intitulée "International Meeting of Computerized NGO Documentation and Research Centers for Grassroots Development" (organisée par l'IDOC) qui rassemblait les documentalistes, les informaticiens et les directeurs de ces instituts, qu'est né ce mouvement exemplaire, qui aujourd'hui porte ses fruits. Le CEDID-ORSTOM a participé à Velletri et reste en relation avec ces instituts.

En Amérique latine un réseau a été créé suite à cette rencontre. Il unit plusieurs pays malgré leurs difficultés : le Pérou, le Brésil, la Bolivie, l'Argentine, la Colombie, le Chili.. C'est l'Instituto Brasileiro de Analises Sociaes e Economicas (IBASE) à Rio de Janeiro qui est le noeud de celui-ci, en collaboration avec le Centro de Investigacion y Promocion para el Campesinado (CIPCA) de Piura et le Centro de Estudios Rurales Bartolome de las Casas (CBC) de Cusco au Pérou. Les membres de ce réseau, formé de centres de recherches en sciences sociales (ONG) ont structuré leur base de données avec l'aide financière du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et l'aide technique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL) en s'appuyant sur le REFERENCE MANUAL (UNISIST) et le logiciel CDS/ISIS. Ils communiquent entre eux par le réseau de communication ALTERNEX.

Un autre réseau concernant l'Amérique latine est né en 1989, à la suite du 46e Congrès des Américanistes qui s'est tenu à Amsterdam en 1988 : le Réseau européen d'information et de documentation sur l'Amérique latine (REDIAL). Le but de celui-ci : identifier, organiser et permettre les échanges d'information sur l'Amérique latine en Europe et avec l'Amérique latine, en s'appuyant sur les nouvelles technologies de la communication... C'est une association privée de droit belge qui unit déjà sept pays européens : l'Allemagne fédérale, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, les Pays Bas et le Royaume Uni. A l'heure actuelle 27 institutions sont membres du réseau, pour la France : la Bibliothèque de documentation Internationale contemporaine (BDIC) de Nanterre, le CEDID-ORSTOM, l'Institut des hautes études d'Amérique latine (IHEAL) de Paris, l'Institut pluridisciplinaire pour les études sur l'Amérique latine de Toulouse (IPEALT), etc...

Ainsi que nous l'avons évoqué au cours de cette étude, malgré toutes les difficultés énoncées, les années 1979-1989 ont été porteuses de projets positifs et d'une prise de conscience généralisée de la nécessité d'unir les efforts pour faciliter les échanges d'information. Mais peut-on dire qu'il y ait eu en France une politique d'information scientifique et technique ? On serait plutôt tenté de voir, dans la création de ces différents projets, l'expression de "politiques" n'ayant pas toujours pratiqué la concertation. Il s'est agi souvent de réalisations menées au gré des changements ministériels ou respectant l'autonomie des établissements, que viennent illustrer encore le démantèlement de la DBMIST et les

menaces qui pèsent sur le SUNIST. Il est vrai que la mise en oeuvre de ces projets, utilisant les nouvelles technologies de la communication pour la valorisation de l'IST, n'est pas chose facile.

La documentation automatisée, l'abandon des techniques manuelles au profit des techniques informatiques, est une révolution qui a parfois fait souffler un vent de panique dans certaines unités documentaires, ce progrès technique entraînant avec lui des perturbations profondes au niveau de l'organisation du travail et des comportements, perturbations que la micro-informatique a cependant réellement atténuées.

La maîtrise de l'informatique documentaire appliquée, soit à la gestion de banques de données bibliographiques soit à la gestion intégrée de bibliothèques, exigent une importante logistique en personnel et en matériel, des investissements souvent considérables sans commune mesure avec ceux dont disposent certains établissements. Ces projets sont confrontés à l'épreuve imposée par l'industrie informatique, à celle de l'évolution rapide de cette technologie et au coût de l'information.

Après tant d'années d'efforts et d'investissements, inscrire ces projets dans la durée, pour leur donner toute leur dimension et assurer leur pérennité, semble être une des clés de leur succès.

## BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

AMZIANE, Mohamed.- S'informatiser : sans drame, sans surprise.- Livres Hebdo, n°47, 2/11/88.- P. 112-113

CACALY, Serge.- Les pouvoirs publics dans l'histoire des banques de données.- Documentaliste, vol. 27, n°3, mai-juin 1990.- P. 127-131 (article écrit en novembre 1989)

CAHART, Patrice; MELOT, Michel.- Proposition pour une grande bibliothèque/ rapport au Premier Ministre.- Paris : La Documentation Française, 1989.- 167 P. (rapports officiels)

CASSEN, Bernard.- rapport sur l'activité de la MIDIST (Mission interministérielle de l'information scientifique et technique) en 1982-1983.- Paris : MIDIST, 1983.- 52 P. multigr.

CHAUVEINC, Marc.- Le réseau bibliographique informatisé et l'accès aux documents.- Paris : les éditions d'organisation, 1982 - (système d'information et de documentation)

CHAUVEINC, Marc.- MARC, Henriette, Monocle et les autres : une petite histoire des formats.- in : Les bibliothèques : tradition et mutation : mélanges offerts à Pierre Clavel à l'occasion de son 65<sup>e</sup> anniversaire.- Lausanne : Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, 1987.- P. 326-354

CONFLAND, Daniel.- Eléments pour une politique nationale de l'information spécialisée.- Brises, n°13, décembre 1988.- P. 57-71

DUBRAY, Gérald.- Le rôle nodal d'un serveur pour l'information scientifique.- SUNIST, Ile d'Abeau, décembre 1984 (document de travail)

DUSOULIER, Nathalie; GUIGENHEIM, Abel.- Réorganisation de l'INIST à Nancy.- Documentaliste, vol. 25, n°4-5, juillet-octobre 1988.- P. 208-210

ESTEOULE, Béatrice.- Les accès en ligne.- BBF, tome 34, n°1, 1989.- P. 9-21

L'Etat de l'art et impact des nouvelles technologies de l'information appliquées et à leurs différentes fonctions en France.- Infomédiatique 1987 (Annales de l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques).- P. 11-39

GIOVANNETTI, Jean-François; LISETTE-VIDAL, Aline; ROUX-FOUILLET, Jean-Paul.- Le transfert d'IST et la constitution de bases de données africaines : nécessité d'une démarche intégrée.- Afrique contemporaine, n°151, 3<sup>e</sup> trimestre 1989.- P. 103-115.

GIOVANNETTI, Jean-François.- L'information scientifique et technique au CIRAD : un instrument de travail, un outil de coopération.- CIDARC : Montpellier, août 1990.- 16 P. multigr.

LE LOARER, Pierre.- Projets de la DBMIST en matière de micro-ordinateurs.- Documentaliste, vol. 20, n°1, janvier-février 1983

Logiciels pour bibliothèques. dossier.- Livres hebdo, n°47, 21/11/88.- P. 111-135

MRES; DBMIST; ANL.- Les logiciels pour la documentation : journée "logiciels documentaires" - SICOB, 26 avril 1988.- Paris : MRES, DBMIST, ANL, 1986.- 90 P.

France. Ministère de la Recherche et de l'Industrie. Services de la Coopération et du Développement.- Programme Mobilisateur : Recherche scientifique et innovation technologique au service du Tiers Monde.- Paris : Ministère de la Recherche et de l'Industrie, 1982, 80 P. multigr.

France. Délégation Générale à la recherche scientifique et technique.- texte constitutif du comité d'étude "documentation" / rapport à Monsieur le Ministre d'Etat chargé de la Recherche scientifique et technique et des questions atomiques et spatiales - Paris : La Documentation Française, 1963.- 52 p. - multigr (dit rapport Boutry)

France. Ministère de la Coopération. Direction de la Coopération culturelle et technique.- Etude préparatoire à la conception d'un schéma directeur et à la création d'une cellule d'information scientifique et technique/Raymond AUBRAC avec la collaboration de Laurence PORGES.- Paris : Ministère de la Coopération, décembre 1980.- 246 p. multigr.

France. Ministère de la recherche et de la technologie.- Recherche et technologie - actes du colloque national, 13-16 juin 1982.- Paris : La Documentatooon Française, 1982.- 219 p. - ISBN : 2110008717

France. Ministère de l'Industrie et de la Recherche. Mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST).- Rapport d'activité 1983-1984 présenté au Comité de Coordination le 11 décembre 1984.- Paris, MIDIST, 1984.- 154 P. multigr.

L'Informatisation : une épreuve salutaire.- BBF, tome 33, n°4, 1988.- P. 312-315.

LAMY, Denise.- informatiser une bibliothèque : une nouvelle fonction, un nouveau rôle.- Documentaliste, vol. 26, n°3, mai-juin 1989

MADEC, Alain.- Objectifs et points d'appui d'une politique française en matière de flux transfrontières de données : vers une économie internationale de l'information ? - Problèmes politiques et sociaux, n°406, 16/01/1981.- P. 9-17

MARTIN, Jean Yves; PARROT, Jean François.- La formation, l'information et la valorisation à l'ORSTOM.- Paris : ORSTOM, 15/11/1982.- 67 p. multigr.

MEYRIAT, Jean.- La France a-t-elle une politique de l'information ? - Aslib Proceedings, 1986, vol. 38, n°6 et 7

MIQUEL, André.- Les bibliothèques universitaires/rapport au Ministre d'Etat Ministre de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.- Paris : La Documentation Française, 1989 - 78 P. (collection rapports officiels) ISBN (2110021403)

NORA, Simon; MINC, Alain.- L'informatisation de la société : rapport à M. Le Président de la République.- Paris : La Documentation Française, 1978.- 162 P.

Un nouvel ordre de la documentation : les limites de la coopération internationale.- in : La Guerre des Données/dossier préparé par Antoine Lefebure et Maurice Ronai.- Le Monde Diplomatique, n°308, novembre 1979.- P. 16-17

PENNEL, Patrice; LUPOVICI, Catherine; DENIS, Anne-Marie.- Le plan Catalogue.- BBF (Bulletin des bibliothèques de France), tome 32, n°2, 1987.- P. 118-125

POMART, Paul-Dominique.- L'Etat et le marché de l'information.- Documentaliste, vol. 23, n°4-5, juillet-octobre 1988.- P. 175-179

La politique des pouvoirs publics et ses instruments. politique de l'information en France : le rôle de la MIDIST.- Documentaliste, vol. 17, n°6, novembre-décembre 1980.- P. 195-197

SORIEUL, Françoise (ed.).- L'information pour le développement en Afrique.- Afrique Contemporaine, n° spécial, n°151, 3è trimestre.1989 - 293 P.

UNISIST.- Etude sur la réalisation d'un système mondial d'IST effectué par l'UNESCO.- Paris : UNESCO, 1971

VISITES DE BIBLIOTHEQUES  
DE CENTRES DE DOCUMENTATION

## INTERVIEWS

CIDARC-CIRAD Marie Gabrielle Bodard Avenue du Val de Montferrand 34000 MONTPELLIER	16/06/88
IRESO (Institut de recherche sur les sociétés contemporaines) 59/61 rue Pouchet 75017 PARIS	02/11/88
CSU/IRESO (Centre de sociologie urbaine) Catherine Grolière 59/61 rue Pouchet 75017 PARIS tél. 40-25-11-41	02/12/88
CIE (Centre International de l'Enfance) Anne Parrical Chateau de Longchamp Bois de Boulogne 75016 PARIS tél. 45-20-79-92	14/12/88
Madame LUPOVICI (Entreprise Jouve) .la normalisation et les fomats	29/12/88
IHEAL (Institut des hautes études d'Amérique Latine) Marie Noëlle Pellegrin - Anita Prigent 28 rue St Guillaume 75007 PARIS 42-22-35-93	10/01/89
Centre d'Etudes du Développement/Paris I Nathalie Odouart 12 Place du Panthéon 75005 PARIS 46-34-97-73	12/01/89
IMA (Institut du Monde Arabe) 23, Quai Saint bernard 75005 PARIS Tél. 46-34-25-25	18/01/89

Bibliothèque de l'Institut des Sciences Politiques Madame Janine charron 30 rue St Guillaume 75007 PARIS 45-49-51-65	19/01/89
Bibliothèque Nationale Madame Annick Bernard 2 rue de Vivienne 75002 PARIS Tél. 47-03-81-26	23/01/89
INIST (Institut de l'information scientifique et technique) Madame Odile Artur 54 Bld Raspail 75006 PARIS Tél. 45-44-38-49	07/04/89
Gérald Dubray (concepteur de bases de données) BIGRE- Bureau d'information pour la gestion et la recherche Centre scientifique d'Orsay Université de Paris XI	05/04/89
Médiathèque de la Villette	26/04/89
Bernard Cassen (responsable de la MIDIST :1981-1982)	24/01/90
Marc Lévy (responsable de la Commission IST du PM4)	26/01/90
Paul Brouzeng (Diffusion et Animation culturelles de la MIDIST), professeur d'histoire des sciences à l'université de Paris Sud	14/02/90
Martine Comberousse DIST/MRT 1 bis rue Descartes 75005 Paris	11/05/90

**SIGLES**  
**DOCUMENTATION ET RESEAUX**

AACR2	Anglo-American Cataloguing Rules
AGAPE	Application de la gestion automatisée aux périodiques
BN	Bibliothèque nationale
BU	Bibliothèque universitaire
CCN	Catalogue collectif national des publications en série
COCE	Catalogue collectif des ouvrages étrangers en cours
CD-ROM	Compact Disc Read Only Memory
CIEL	Catalogue interrogeable en ligne (traduction d'OPAC).
CIEPS	Centre international d'enregistrement des publications en série
CPI	Catalogue des périodiques informatisés
IMS	Information Management System
IPPEC	Inventaire permanent des périodiques étrangers
IRS	Information Retrieval System
ISBD	Description bibliographique internationale normalisée
ISDS	Système international de données sur les publications en série = International Serials Data System
ISSN	International Standard Serials Number
IST	Information scientifique et technique
MARC	Machine Readable Cataloguing
PEB	Prêts entre bibliothèques
PGI	Programme général d'information (UNESCO)
OCLC	On Line Computer Library Center
OPAC	On Line Public Access Catalogue
OSI	Open System Interconnection
RAMEAU	Répertoire d'autorité matière encyclopédique, alphabétique et unifié

**Réseaux**

IBISCUS	Système d'information sur les pays en développement
PANGIS	Pan African Network for a Geological Information System
PRISME	Promotion et rationalisation de l'information sociale, médico-pédagogique et éducative
REDACI	Réseau de documentation agricole de Côte d'Ivoire
RESADOC	Réseau sahélien de documentation et d'information
RESIF	Réseau SIBIL France
RITIMO	Réseau d'information Tiers-Monde des centres de documentation locaux pour le développement
RLIN	Research Library Information Network
RNIS	Réseau numérique à intégration de services
UNIBID	Centre international pour les descriptions bibliographiques de l'UNESCO
UNISIST	Programme intergouvernemental de coopération dans le domaine de l'information scientifique et technologique de l'UNESCO
UTLAS	University of Toronto Library Automation System
WLN	Washington Library Network

## SIGLES DES INSTITUTIONS

ACCT	Agence de coopération culturelle et technique
ACOEDEV	Action oecuménique pour le développement
ADI	Agence de l'informatique
AFNOR	Association française de normalisation
ANEDA	Association nationale pour l'étude de la documentation automatisée
ANIST	Agence nationale d'information scientifique et technique
ARIST	Agence régionale d'information scientifique et technique
AUDIST	Agence universitaire de documentation et d'information scientifique et technique
AUPELF	Association des universités partiellement ou entièrement de langue française
BAB	Bureau de l'automatisation des bibliothèques
BCEOM	Bureau central d'études pour les équipements outre-mer
BDPA	Bureau pour le développement de la production agricole
BIEF	Banque internationale d'information sur les Etats francophones
BLACT	Bureau de liaison des agents de coopération technique
BNIST	Bureau national de l'information scientifique et technique
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique
CAS	Chemical Abstracts Service
CBC	Centro de Estudios Rurales Bartolomé de Las Casas (Pérou)
CCCE	Caisse centrale de coopération économique
CDSH	Centre de documentation en sciences humaines
CDST	Centre de documentation scientifique et technique
CED	Comité d'études documentation
CEDID	Centre de documentation et d'information scientifique pour le développement
CEDIDELP	Centre de documentation international sur le développement et la libération des peuples
CEEMAT	Centre d'études et d'expérimentation en mécanisation agricole et technologie alimentaire

CEFOD	Centre d'études et de formation pour le développement (Tchad)
CEGET	Centre d'études de géographie tropicale
CETIB	Centre d'études techniques de l'informatisation des bibliothèques
CETRAL	Centre d'études et de recherches sur l'Amérique latine
CFECTI	Centre de formation des coopérants culturels, techniques internationaux
CICIBA	Centre international des Civilisations Bantu (Gabon)
CIDARC	Centre international de documentation en agronomie des régions chaudes
CIDEV	Centre d'information sur le développement
CIDESCO	Centre international pour le développement social et la santé communautaire
CIDST	Centre d'information et de documentation scientifique et technique (Madagascar)
CIE	Centre international de l'enfance
CIFEG	Centre international pour la formation et les échanges géologiques
CIPCA	Centro de Investigacion y Promocion del Campesinado (Pérou)
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CITE	Centre d'information technique et économique (Madagascar)
CNDST	Comité national de documentation scientifique et technique
CNIC	Centre national de l'information chimique
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNUSC	Centre national universitaire Sud de calcul
CRCSTI	Centres régionaux de culture scientifique, technique et industrielle
CRDI	Centre de recherches pour le développement international (Canada)
CRESM	Centre de recherches pour l'étude des sociétés méditerranéennes
CRIDEV	Centre rennais d'information pour le développement et la libération des peuples
CTFT	Centre technique forestier tropical
DBMIST	Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique
DGT	Direction générale des télécommunications
DGRST	Délégation générale à la recherche scientifique et technique

DICA	Division de la coopération et de l'automatisation
DIELI	Direction générale des industries électroniques et de l'informatique
DIST/MRT	Délégation à l'information scientifique et technique du ministère de la Recherche et de de la technologie
DIXIT	Délégation à l'information, à la communication et à la culture scientifique
DRME	Direction des recherches et moyens d'essai du ministère de la Défense
DSA	Département systèmes agraires
ENDA	Environnement et développement du Tiers-Monde (Sénégal)
FAO	Food and Agricultural Organization of the United Nations
GRET	Groupe de recherches et d'échanges technologiques
IBASE	Instituto Brasileiro de analises sociaes e economicas (Brésil)
IDOC	International Documentation and Comunication Centre (Italie)
IEB	Ecole internationale de Bordeaux
IEMVT	Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des payps tropicaux
IFLA	Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques
IHEAL	Institut des hautes études d'Amérique latine
ICA	Instituto Interamericano de Cooperacion para la Agricultura (Costa Rica)
IMA	Institut du Monde arabe
INADES	Institut africain de développement économique et social (Côte d'ivoire)
INIST	Institut de l'information scientifique et technique
INPI	Institut national de la propriété industrielle
INRA	Institut national de recherche agronomique
INSEE	Institut national de statistiques et d'études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
INTERGEO	Laboratoire d'information et documentation en géographie
INODEP	Institut oecuménique pour le développement des peuples
IPEALT	Institut pluridisciplinaire d'études sur l'Amérique latine de Toulouse
IRAT	Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières
IRCC	Institut de recherches sur le café, le cacao et autres plantes stimulantes

IRCT	Institut de recherches du coton et des textiles exotiques
IRFA	Institut de recherches sur les fruits et les agrumes
IRFED	Institut de recherche et de formation pour un développement harmonisé
IRHO	Institut de recherches pour les huiles et oléagineux
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISRA	Institut sénégalais de recherche agronomique
MESIRES	Ministère de l'Enseignement supérieur, de l'informatique et de la recherche scientifique (Cameroun)
MIDIST	Mission interministérielle de l'information scientifique et technique
ORSTOM	Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
SHS (INIST)	Sciences humaines et sociales
STM (INIST)	Sciences exactes, technologiques et médicales

## Résumé

Ce document de travail intitulé "*la politique d'information scientifique et technique en France, l'informatisation dans les instituts scientifiques et les échanges Nord-Sud, 1979-1989*" a été élaboré pour le séminaire "*Méthodologie de l'information scientifique : moyens de communication et d'information*", dirigé par le Professeur Jean Meyriat, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris, au cours de l'année universitaire 1988-1989.

Il comprend quatre parties :

La première partie retrace brièvement le contexte dans lequel s'est développé l'intérêt des pouvoirs publics français pour l'information scientifique et technique.

La seconde partie présente un caractère pratique. Il y est proposé d'une part, une typologie des unités documentaires existant en France et d'autre part, quelques recommandations méthodologiques pour mettre en oeuvre une banque de données bibliographiques ou un système de gestion intégrée de bibliothèque.

La troisième partie concerne la mise en oeuvre de systèmes documentaires automatisés dans des instituts scientifiques et universitaires. Une enquête a été menée auprès de quelques acteurs identifiés afin de connaître les objectifs poursuivis, les difficultés rencontrées pour constituer ces systèmes et se situer sur le marché international de l'information.

La quatrième partie concerne plus particulièrement trois organismes qui ont des missions de coopération avec les pays du Sud : IBISCUS, l'ORSTOM et le CIRAD qui ont bénéficié d'une conjoncture nationale favorable, dynamisée par la MIDIST, pour constituer des banques de données sur le développement. Les systèmes d'information de ces organismes s'intègrent-ils dans le panorama national des banques de données ? Quelles sont leurs spécificités et leurs problématiques particulières ?

Bien sûr devant la complexité des problèmes mis en évidence, ce document pose davantage de questions qu'il n'apporte de réponses, mais peut-être contribuera-t-il à la réflexion dans ce domaine de l'IST.

Toutes suggestions et remarques seront prises en compte lors de la rédaction du document définitif.

---

Thérèse Tréfeu a été enseignante en Algérie en 1965. De 1971 à 1984, elle devient documentaliste dans les structures documentaires gérées par le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et la CIMADE. En 1984, elle entre à l'Institut français de recherche scientifique pour le développement (ORSTOM) pour participer à la création du Centre de documentation et d'information scientifique pour le développement (CEDID). Au sein de l'Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (ADBS), elle participe à l'animation du groupe sectoriel Pays en développement et du groupe MICROTEXO.

---